



 direct

MeDirect Bank SA

Rapport Annuel & États
Financiers Consolidés

2023

Table des matières

Rapport des administrateurs	3
MeDirect en bref	12
À propos de nous	13
Historique de MeDirect Belgium	16
MeDirect conseil	17
Équipe de direction de MeDirect	20
États financiers	21
État de la situation financière	22
Compte de résultat	23
État du résultat global	24
État des variations des capitaux propres	25
Tableau des flux de trésorerie	26
Notes annexes aux états financiers	27
Rapport du commissaire au comptes	167

Rapport des administrateurs

Nous vous présentons le rapport annuel de MeDirect Bank SA (la « Banque » ou « MeDirect »)¹ qui fait partie du groupe MDB (le « Groupe » ou le « Groupe MeDirect ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.²

Présentation de la Présidente et du CEO

L'année 2023 a été une année de consolidation avec MeDirect retrouvant sa rentabilité structurelle. La Banque a consolidé les gains réalisés grâce à la mise en œuvre réussie de sa transformation commerciale, qui lui a permis de retrouver la rentabilité suite aux perturbations extrêmes causées par la pandémie de COVID-19.

MeDirect a enregistré un bénéfice après impôts de 7,8 millions d'euros en 2023, en se concentrant sur l'obtention d'une croissance durable et en tirant parti d'un modèle synergique qui combine le prêt diversifié au détail, une plateforme de gestion de patrimoine numérique très attrayante, une technologie de pointe propre au Groupe MeDirect et une gestion prudente des risques.

MeDirect a encore renforcé sa position de banque numérique grâce à une plateforme et une infrastructure hautement évolutives conçues pour lui permettre d'atteindre la rentabilité.



Fournir organiquement une rentabilité structurelle

Malgré les importantes dépréciations de crédit liées à la COVID-19 subies en 2020, MeDirect a été en mesure d'augmenter son revenu d'exploitation à un taux de croissance annuel constant de 45 % et de 2020 à 2023, tout en révisant avec succès son modèle opérationnel, en investissant de manière sélective dans la technologie pour créer de l'évolutivité et revenir à la rentabilité structurelle.

Grâce à la mise en œuvre minutieuse de sa feuille de route stratégique, MeDirect a réalisé un bénéfice avant impôts de 9,8 millions d'euros contre une perte de 5,4 millions d'euros en 2022.

1. Y compris toutes les entités dans lesquelles MeDirect a conservé tous les risques et avantages sous-jacents, à savoir Bastion 2020-1 NHG B.V., Bastion 2021-1 NHG B.V. et Bastion 2022-1 NHG B.V., des entités à vocation spéciale contrôlées établies aux Pays-Bas, qui ont été créées dans le cadre de la stratégie de financement de MeDirect.

2. Le présent rapport est rédigé conformément à l'art. 3:6, 1er paragraphe, point 7° du Code belge des sociétés et des associations du 23 mars 2019.

MeDirect a poursuivi la croissance de son bilan à un rythme contrôlé au cours de l'année 2023 (augmentation de 12 % à 4,0 milliards d'euros), tout en continuant à réduire son profil de risque, le portefeuille International Corporate Lending (« ICL ») étant réduit à 166,1 millions d'euros au 31 décembre 2023. Le portefeuille ICL représente désormais moins de 4 % de l'actif total de la Banque et 7 % de son portefeuille de prêts.

Au cours de la même période, le portefeuille hypothécaire de MeDirect (hors ajustement de la base IFRS) a progressé de 23 %, passant de 2,0 milliards d'euros à presque 2,4 milliards d'euros, en s'appuyant sur des moteurs d'origine diversifiés : hypothèques résidentielles garanties par le gouvernement néerlandais (NHG), hypothèques professionnelles « buy-to-let » néerlandaises et hypothèques belges.

Pour toutes les catégories de prêts, MeDirect applique une procédure de sélection du risque solide qui a permis d'obtenir des portefeuilles de haute qualité avec de faibles arriérés et défauts.

Le Groupe MeDirect est réglementé par la Banque Centrale Européenne dans le cadre du mécanisme de surveillance unique. Faisant partie du mécanisme de surveillance unique, MeDirect est réglementée selon les normes des plus grandes banques d'Europe. MeDirect continue d'exercer avec des ratios de capital et de liquidité adéquats, même en augmentant son bilan pour accumuler des revenus d'intérêts nets durables et en investissant dans sa plateforme de gestion de patrimoine pour générer des revenus de commissions supplémentaires. À la fin de l'année, le ratio de capital total de MeDirect s'établissait à 22,1 % et son ratio de couverture de liquidité à 177 %. Ces ratios dépassent toutes les exigences réglementaires, recommandations et tampons de gestion.

Développer la franchise client de manière constante avec une proposition de valeur attractive

MeDirect a atteint la barre des 100 000 clients en décembre 2023 car MeDirect a augmenté sa base de clients de détail de 25 % en 2023, acquérant 21 000 nouveaux clients.

Les clients de détail ont continué à utiliser MeDirect comme plateforme numérique unique pour les solutions bancaires quotidiennes, d'épargne et de gestion de patrimoine, allant du courtage aux portefeuilles modèles et à la gestion discrétionnaire. La pénétration des produits de gestion de patrimoine dans la base totale de clients de détail était de 31 %, passant à près de 42 % pour les clients qui ont recours à MeDirect depuis trois ans ou plus. Cette plateforme – et en particulier la Wealth SuperApp de MeDirect – est conçue pour répondre aux besoins du segment du marché aisé mal desservi des services patrimoniaux.

Les clients qui rejoignent MeDirect sont très fidèles : 84 % des clients qui ont ouvert un compte il y a cinq ans restent des clients de la Banque. La qualité élevée du service MeDirect se reflète dans des niveaux élevés de satisfaction des clients – une satisfaction des centres d'appels de 88 % à la fin de l'année 2023.

Les actifs financiers des clients (détail + entreprises) ont augmenté d'environ 18 % en 2023, atteignant 3,4 milliards d'euros en fin d'année, dont 0,9 milliard d'euros d'actifs en dépôt auprès de MeDirect, soit une augmentation de 13 % par rapport à fin 2022.

Lancement de nouveaux services et transformation en banque numérique à part entière

MeDirect a continué d'élargir sa gamme de produits de détail, s'établissant en tant que banque numérique moderne offrant aux clients une alternative attrayante aux banques existantes, avec une expérience utilisateur supérieure, une qualité de service élevée et des tarifs compétitifs.

MeManaged, le service numérique de gestion de portefeuille discrétionnaire de MeDirect, a été lancé en février 2023. Le lancement de MeManaged a marqué une étape importante dans la démocratisation de la gestion de patrimoine

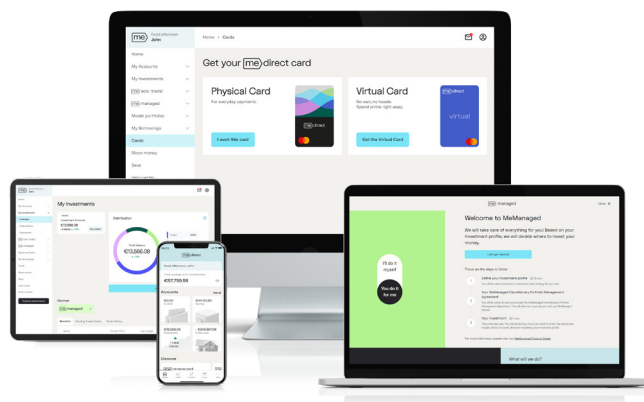
en fournissant à un plus large éventail de clients des services de gestion discrétionnaire auparavant limités aux personnes très fortunées.

En janvier 2024, MeDirect a lancé des services de carte en Belgique. Ce nouveau produit a renforcé l'attrait de MeDirect dans le secteur de la vente au détail, élargissant considérablement sa base de clients potentiels. MeDirect a intégré des services de cartes physiques et virtuelles dans sa plateforme et déploie régulièrement des fonctionnalités supplémentaires pour améliorer l'expérience de gestion des cartes en ligne.

Tirer parti d'une plateforme technologique de pointe du Groupe MeDirect propre permettant l'évolutivité

Au cours des quatre dernières années, le Groupe MeDirect a développé avec succès sa propre plateforme technologique de pointe qui constitue aujourd'hui le cœur de son avantage concurrentiel. Cette plateforme permet à MeDirect d'innover en permanence, d'évoluer à faible coût marginal et de fournir des services hautement fiables dans tous les produits et zones géographiques, tout en réduisant la dépendance vis-à-vis des fournisseurs tiers.

L'équipe Technologie de MeDirect, composée d'environ 125 ingénieurs basés principalement à Malte, a développé un référentiel de code logiciel de haute qualité (avec plus de 30 millions de lignes de code, dont les droits de propriété intellectuelle sont détenus par le Groupe MeDirect) et maintient un écosystème complexe déployé de manière flexible sur plusieurs sites.



Cette plateforme a permis à MeDirect de fonctionner non seulement avec des coûts technologiques contenus et stables depuis 2020, mais aussi de stimuler l'innovation agile des produits, l'amélioration de l'efficacité des processus et des systèmes robustes de contrôle et de gestion des risques.

Le ratio coût/revenu du Groupe, qui a été affecté négativement par la perte de revenus résultant de la stratégie de réduction du risque ICL, s'est amélioré à 83 % en 2023. Cette amélioration de l'efficacité opérationnelle a été obtenue grâce à la croissance du chiffre d'affaires (TCAC du revenu d'exploitation de 45 %), mais aussi grâce à des dépenses d'exploitation fixes maintenues à un niveau sensiblement stable au cours de la période 2020-2023. Des investissements dans la technologie appropriés, associés à l'accent mis sur le contrôle des coûts, ont été les principaux moteurs de cette amélioration.

ESG et responsabilité sociale

MeDirect a continué à intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans son activité et à sensibiliser l'ensemble de l'organisation aux critères ESG. En 2023, le Groupe MeDirect a augmenté son offre de fonds verts et d'obligations vertes et a lancé un projet visant à réduire son empreinte carbone de 5 % entre 2022 et 2026 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2032. Le Groupe MeDirect a continué d'améliorer sa note EcoVadis, conservant son statut de médaille d'argent en 2023 et plaçant MeDirect dans le top 7% des entreprises évaluées par EcoVadis.



En 2023, le Groupe MeDirect comptait des employés de plus de 30 nationalités, 61 % des travailleurs étant des hommes et 39 % des femmes. Le Groupe MeDirect est fier d'encourager l'évolution de carrière de ses employés et de les promouvoir au sein de l'entreprise. MeDirect apporte sa contribution aux communautés locales dans lesquelles elle exerce en soutenant des organisations caritatives ainsi que des individus talentueux dans des domaines tels que le sport et la culture par le biais de parrainages, de dons et d'actions bénévoles de ses employés.

Conclusion

En 2023, MeDirect a consolidé les gains réalisés au cours des trois dernières années tout en poursuivant sa transformation commerciale et en fournissant une rentabilité stable. Outre l'évolutivité de la plateforme, une attention particulière a été accordée à l'équilibre entre la vitesse de croissance avec des investissements sélectifs, la gestion prudente des risques et les objectifs de création de capital organique, dans un environnement qui reste extrêmement volatil. La direction et le Conseil d'administration restent engagés à poursuivre la croissance de la rentabilité de MeDirect, avec l'ambition de perturber les marchés dans lesquels le Groupe exerce, tout en tenant sa promesse de marque : « aider les consommateurs à développer leur patrimoine en toute confiance et autonomie ». MeDirect s'engage à explorer d'autres moyens pour renforcer sa base de capital et faciliter la transition des actionnaires, ce qui permettrait à MeDirect d'accélérer la croissance de sa plateforme.

Confirmation de l'évaluation de la continuité d'exploitation de MeDirect

Conformément à l'art. 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, MeDirect motive l'application de la continuité d'exploitation malgré les pertes reportées. MeDirect reste bien positionné pour poursuivre la croissance de l'activité tout en restant capitalisé de manière adéquate, avec un ratio de capital total de 22,1 %, contre une exigence de capital du total SREP¹ de 11 % et bien financé avec un accès aux niveaux de liquidité requis, le ratio de couverture de liquidité étant de 177 %, le ratio NSFR étant de 126 % et le ratio de levier étant de 4,8 % au 31 décembre 2023.

Après avoir dûment pris en compte l'activité, les prévisions de rentabilité, les financements et les plans d'investissement, les processus solides de maîtrise des risques et de contrôle interne de MeDirect et compte tenu des perspectives macroéconomiques plus larges, les administrateurs déclarent que MeDirect est en mesure de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.² Le Conseil estime que MeDirect disposera de suffisamment de capital pour répondre non seulement à ses exigences réglementaires en matière de capital et de liquidité, mais aussi à toute marge de sécurité en cas de risque interne et à toute marge de sécurité recommandée par ses régulateurs.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement postérieur à la date de clôture qui aurait eu une conséquence importante sur les états financiers de la Banque ne s'est produit.

Informations à fournir en lien avec le pilier 3

MeDirect est tenue de publier les exigences quantitatives et qualitatives en lien avec les informations à fournir conformément au pilier 3.³ MeDirect publie chaque année ses informations conformément au pilier 3 sous la forme d'un document distinct disponible sur le site Internet de MeDirect. En outre, MDB Group Limited publie le rapport annuel complet sur les informations relatives au pilier 3, disponible sur le site Web des relations avec les investisseurs du Groupe.

Informations supplémentaires⁴

Augmentations de capital – rapport

Les actionnaires de MeDirect n'ont pas augmenté le capital social au cours de la période examinée.

1. Processus d'évaluation et d'examen de la supervision (Supervisory Review and Evaluation Process)

2. Déclaration en application de l'article 3:6, 1er paragraphe, point 6 du Code belge des sociétés et des associations.

3. Conformément aux exigences de divulgation de la directive 2013/36/UE (CRD) et du règlement UE 575/2013 (CRR) du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013.

4. Conformément au Code belge des sociétés et des associations, art. 3:6, 1er paragraphe, point 7

Actions propres

MeDirect ne détient ni actions ni certificats d'actions de la banque elle-même.

Agences bancaires

MeDirect Bank SA ne possède pas d'agence bancaire dans d'autres pays au sens de l'art. 86 de la loi bancaire belge car elle n'offre pas les activités énumérées à l'art. 4 de la même loi dans d'autres pays que la Belgique.

Certaines activités opérationnelles sont exercées au départ de Malte et du Royaume-Uni.

En ce qui concerne Malte, la banque a établi un siège social (« société étrangère ») à Malte portant le numéro OC945 et dont l'adresse commerciale est The Centre, Tigne Point, Sliema TPO 0001 Malte. Le siège à Malte prépare des états financiers et dépose une déclaration fiscale à Malte.

Recherche et développement

MeDirect est le pionnier de la gestion de patrimoine en ligne en Belgique et continue à s'efforcer d'innover au service de ses clients. L'approche centrée sur le client de la banque se traduit par une focalisation continue sur les améliorations potentielles de l'expérience client, de l'expérience utilisateur en ligne et de l'interface utilisateur, ainsi que des produits et services.

Parallèlement aux nombreux projets informatiques qui répondent à de nouvelles exigences réglementaires, la Banque continuera de se concentrer sur le déploiement d'un certain nombre de nouveaux produits et services au profit de ses clients.

Ces projets informatiques sont principalement réalisés par la maison mère maltaise.

Conflit d'intérêts avec un administrateur de la Banque

Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun conflit d'intérêts relevant de la définition des articles 7:96, 7:115 et 7:117 du Code belge des sociétés et des associations.

Intérêt d'un administrateur de la Banque lié au droit immobilier (« vermogensrechtelijke »)

Aucun intérêt direct ou indirect d'un administrateur n'a été communiqué aux autres administrateurs de MeDirect.

Décisions concernant les sociétés liées

MeDirect n'est pas une société cotée. Par conséquent, l'article 7:97 du Code belge des sociétés et des associations ne s'applique pas aux décisions relatives aux sociétés liées.

Conseil d'administration

Les administrateurs de la Société qui ont occupé un poste au cours de l'exercice 2023 étaient :

Mme Marcia de Wachter	- Présidente – Nommée le 23 septembre 2020, son mandat expirant le 28 mai 2026
M. Alain Moreau	- Chief Executive Officer – Nommé le 17 juillet 2023, son mandat expirant le 31 mai 2029
M. Tim Rooney	- Chief Executive Officer jusqu'au 17 juillet 2023 – Nommé le 20 juillet 2020, qui a démissionné le 31 décembre 2023
M. Bart Bronselaer	- Administrateur non exécutif indépendant – Nommé le 12 janvier 2021, son mandat expirant le 27 mai 2027
M. Michael Bussey	- Administrateur non exécutif indépendant – Nommé le 25 mai 2023, son mandat expirant le 31 mai 2029
M. Frederic Hannequart	- Administrateur non exécutif indépendant – Nommé le 14 avril 2023, son mandat expirant le 31 mai 2029
M. Jean-Claude Maher	- Chief Operations Officer – Nommé le 17 août 2023, son mandat expirant le 31 mai 2029
M. John Zarb	- Administrateur non exécutif indépendant – Nommé le 9 janvier 2019, son mandat expirant le 29 mai 2025
M. Marcel Berkhout	- Chief Financial Officer – Nommé le 27 mai 2021, qui a démissionné le 22 août 2023
M. Francois Ducuroir	- Chief Risk Officer – Nommé le 13 août 2021, décédé le 4 juin 2023

Madame Marija Fenech a été nommée directrice exécutive et Chief Risk Officer le 1er janvier 2024, son mandat expirant le 30 mai 2029. Jean-Marcel Phe Funchal a été nommé directeur exécutif et Chief Financial Officer. La nomination sera effective dès approbation des autorités réglementaires.

MeDirect communique publiquement les fonctions externes exercées par ses administrateurs (à l'exclusion des fonctions exercées dans des sociétés du groupe, dans des sociétés de gestion de patrimoine/de gestion de biens personnels et dans des associations à but non lucratif)¹ au 31 décembre 2023 dans le tableau suivant :

Administrateurs de MeDirect	Société	Fonction	Secteur	Pays de constitution	Cotée sur un marché réglementé	Actions détenues par MeDirect Bank
BRONSELAER, Bart – Administrateur non exécutif indépendant ²	UNITED PENSIONS OFP	Administrateur non exécutif	Régime de retraite	Belgique	Non	Aucune
	DEXIA SA	Administrateur non exécutif	Établissement de crédit	France	Non	Aucune
	DEXIA HOLDING SA	Administrateur non exécutif	Société de holding	Belgique	Non	Aucune
BUSSEY, Mike – Administrateur non exécutif indépendant	DB UK BANK LIMITED ³	Président non exécutif	Établissement de crédit	Royaume-Uni	Non	Aucune
	DB INVESTMENTS (GB) LIMITED	Président non exécutif	Holding financière	Royaume-Uni	Non	Aucune
DE WACHTER, Marcia – Présidente non exécutive indépendante du Conseil d'administration	NEXTENSA NV	Administratrice non exécutive	Immobilier	Belgique	Oui	Aucune
HANNEQUART, Frederic – Administrateur non exécutif indépendant	AXA Belgium SA ⁴	Administrateur non exécutif	Assurance	Belgique	Non	Aucune
MAHER, Jean-Claude – Administrateur exécutif (COO)	-	-	-	-	-	-
MOREAU, Alain – Administrateur exécutif (CEO)	-	-	-	-	-	-
ZARB, John – Administrateur non exécutif indépendant	PG PLC	Président non exécutif	Commerce de détail	Malte	Oui	Aucune
	TUMAS INVESTMENTS PLC	Administrateur non exécutif	Entité ad hoc	Malte	Oui	Aucune
	TUMAS GROUP COMPANY LIMITED (MALTE)	Administrateur non exécutif	Société de holding	Malte	Non	Aucune
	FOSTER CLARK PRODUCTS LIMITED	Administrateur non exécutif	Agroalimentaire	Malte	Non	Aucune

Marija Fenech (CRO) a rejoint le Conseil d'administration le 1er janvier 2024 mais elle n'exerce aucune fonction externe.

1. Conformément à l'article 6 du règlement de la BNB du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les dirigeants effectifs des sociétés réglementées.

2. Un poste d'administrateur agréé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) et un autre poste d'administrateur agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

3. Poste d'administrateur approuvé par la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

4. Poste d'administrateur approuvé par la Banque Nationale de Belgique.

Comptes consolidés – contrôles internes et gestion des risques appliqués à l'établissement des comptes financiers consolidés

MeDirect a rédigé des états financiers sur une base consolidée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS) telles qu'adoptées par l'UE. Ces états financiers donnent un aperçu des contrôles internes et de la gestion des risques appliqués lors de la préparation des comptes consolidés et sont disponibles sous forme de document séparé sur le site Internet de MeDirect.

Expertise du comité d'audit

Au 31 décembre 2023 et à la date de publication du présent rapport annuel, les membres du comité d'audit sont trois administrateurs non exécutifs de la banque, tous étant des administrateurs indépendants (y compris la Présidente). Tous les membres possèdent une grande expérience dans le secteur bancaire, que ce soit auprès de MeDirect Bank ou d'autres institutions financières.

Frederic Hannequart est Président du comité d'audit. Il possède plus de 15 ans d'expérience en matière de responsabilités de direction et de conseil d'administration, et de vastes connaissances en matière de responsabilités commerciales, de produits, d'opérations, financières et de risques.

Améliorer la gouvernance des risques

MeDirect comprend l'importance d'adopter des principes solides de gestion des risques. L'objectif principal de MeDirect dans la gestion du risque est de protéger ses clients et ses contreparties et d'assurer sa capacité de croissance durable.

La gestion efficace, effective et durable du risque fait partie intégrante de la stratégie commerciale de la Banque.¹ L'approche de la gestion des risques de MeDirect vise à assurer la solidité financière continue et à préserver les intérêts de ses parties prenantes, tout en conservant la capacité à saisir les opportunités commerciales créatrices de valeur dans un environnement en évolution rapide. Cela est possible grâce à des normes élevées de gouvernance d'entreprise et à des principes de gestion des risques solides.

MeDirect dispose d'une structure de gouvernance des risques bien établie, avec un Conseil d'administration actif et engagé soutenu par une équipe de direction générale expérimentée et une fonction centralisée de gestion des risques indépendante des activités commerciales. La prise de décision s'effectue principalement par le biais du Conseil d'administration, sous la supervision d'un comité des risques au niveau du Conseil d'administration et d'une autorité déléguée au sein des comités de direction. Les responsabilités de l'équipe Risk Management de la Banque consistent à protéger et à permettre à la Banque d'obtenir des revenus durables en facilitant et en surveillant la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion des risques et en aidant les détenteurs de risques à définir et à contrôler les expositions aux risques.

La Banque a mis en place un cadre de gestion des risques complet et robuste qui définit les étapes nécessaires pour évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques actuels et émergents, tout en cherchant continuellement à améliorer et à faire évoluer ses pratiques de gestion des risques afin de s'assurer qu'il peut gérer son environnement de risque de manière proactive.

MeDirect a conçu son cadre de gestion des risques pour soutenir et permettre sa stratégie de transformation. Ce cadre de gestion des risques permet d'assurer que les activités, les domaines de croissance, les changements technologiques et les décisions de gestion nouveaux et proposés sont bien gérés et durables.

¹ La note annexe 2 des états financiers présente un examen détaillé de l'utilisation d'instruments financiers par MeDirect, de son exposition au risque de liquidité, au risque de crédit et de marché et au risque non financier, ainsi que du cadre et des politiques de gestion des risques afférents.

Les risques sont contrôlés par le biais d'une communication régulière et opportune à propos des risques, ce qui permet une identification et une gestion proactives des risques dans le but de réduire ou d'éviter une exposition induite par différents types de risques spécifiques. Les limites de la propension au risque établies par le Conseil d'administration définissent le montant et les types de risque que MeDirect est prête à accepter ou à tolérer lors de la réalisation de sa stratégie. Ces limites de propension au risque sont intégrées dans les politiques, par les instances de gestion et les limites propres à la Banque. Un suivi fréquent et étroit de toutes les limites de propension au risque, combiné à une communication exhaustive avec la direction et le Conseil d'administration, garantit le maintien du risque à des niveaux acceptables conformément à la propension au risque de la Banque.

En outre, toutes les limites critiques de propension au risque sont soumises à une analyse de simulation de crise au niveau du type de risque et du portefeuille, afin de s'assurer que MeDirect reste financièrement en bonne santé pendant et après des événements graves d'exposition à des risques. Les tests de résistance à la pression <<stress test>> sont des éléments importants du cadre de gestion des risques de la Banque et couvrent un éventail de scénarios idiosyncratiques et à l'échelle du marché. Les résultats des tests de résistance à la pression permettent à la direction générale d'évaluer une vulnérabilité potentielle à des événements indésirables exceptionnels mais plausibles. Les tests de résistance à la pression permettent à MeDirect d'évaluer l'adéquation de son capital et les risques de liquidité et d'identifier les segments potentiellement à risque dans son modèle économique ainsi que les risques systématiques inhérents. Cela permet à la Banque de développer des contrôles de risque, des plans d'urgence et des mesures d'atténuation appropriés pour traiter les risques pertinents avant que des événements indésirables ne se produisent.

Le Conseil d'administration de MeDirect discute et surveille régulièrement les menaces ou les risques émergents qui pourraient avoir un effet négatif sur les opérations ou la situation financière de la Banque, y compris le maintien d'une base de financement solide et diversifiée, la couverture des taux d'intérêt visant à protéger son bilan, la réduction continue du risque de crédit et la diversification du bilan en actifs hypothécaires à faible risque, et des contrôles robustes du risque opérationnel, en particulier compte tenu de la dépendance croissante de la Banque à la technologie, afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations. En outre, la Banque veille à la mise en place d'un cadre d'externalisation solide compte tenu de sa dépendance à l'égard de fournisseurs tiers et des services proposés par sa société mère.

Divulgations supplémentaires loi bancaire belge art. 75 §1

Le rendement de l'actif de la Banque, calculé en divisant le résultat net par le total du bilan, s'élève à 0,20 %.

DocuSigned by:

Alain Moreau

4ED009A5D679481...

DocuSigned by:

Marcia De Wachter

5995836B5AB9447...

MeDirect en bref

Croissance dynamique de la franchise

101k

Clients de détail - Augmentation de 25 % par rapport à 2022

171%

Augmentation des nouveaux clients de détail par rapport à 2022

€3.4 milliards

Actifs financiers des clients de détail et entreprises¹

+€106 millions

Augmentation de 13 des actifs détenus en dépôt

Les portefeuilles de prêts hypothécaires se développent avec une augmentation générale de 30 % de leur valeur comptable

€2.1 milliards

Portefeuille de prêts hypothécaires néerlandais - Augmentation de 16 % en 2023

€255 millions

Portefeuille de prêts hypothécaires belge - Presque doublé en 2023

+47%

Augmentation des revenus d'intérêts sur les prêts hypothécaires

Ratios de capital et de liquidité largement supérieurs aux exigences légales minimales

22.1%

Ratio de capital total

>177%

Ratio de couverture de liquidité

126%

Ratio de financement stable net

Augmentation des revenus d'exploitation soutenue par la croissance de l'activité et l'impact de la hausse des taux d'intérêt

€9.8 millions

Bénéfice avant impôts comparé à une perte de 5,4 millions d'euros l'année précédente

+56%

Augmentation des produits d'intérêts

0.1%

Ratio de créances douteuses

Évolution positive de l'activité

Nouvelles initiatives commerciales qui contribueront à la croissance

- » Lancement de la gestion discrétionnaire de portefeuilles en ligne en partenariat avec Blackrock
- » Lancement des cartes physiques et virtuelles en janvier 2024

Reconnaissance du marché MeDirect Belgium



2e

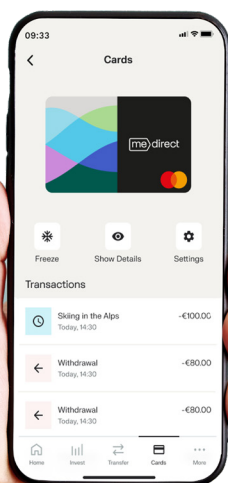
meilleur banque d'investissement selon Spaargids.be

2e

meilleure banque d'épargne selon Guide-Epargne.be

3e

meilleure banque en Belgique selon l'enquête mondiale de Forbes



1. Actifs financiers des clients = dépôts + actifs en dépôt (actifs détenus sous un prête-nom)

À propos de nous

Vision, mission et valeurs fondamentales

Notre objectif est passionnant :

permettre aux gens de gérer leur patrimoine en toute confiance et en toute autonomie.

Pour atteindre cet objectif, nous avons créé notre Wealth SuperApp, un guichet unique qui offre dans une seule application un vaste portefeuille en constante croissance de services numériques bancaires et de gestion de patrimoine. Notre vision pour nos clients est représentée par notre image de marque « Mon Argent, Mes Choix », qui parle de la liberté et de la flexibilité que notre plateforme offre à nos clients dans la gestion de leurs finances.

Nous ciblons le segment des clients fortunés mal desservis, qui veulent garder le contrôle de leurs finances mais aussi être guidés dans leur parcours d'investissement. Notre solution répond aux besoins d'un large univers potentiel, allant des investisseurs débutants aux investisseurs actifs à la recherche d'un large choix de produits d'investissement et d'une plateforme très pratique qui leur permettra d'atteindre leurs objectifs financiers.

Les utilisateurs de notre plateforme peuvent inclure :

- les clients insatisfaits du parcours hors ligne fourni par leur banque ou conseiller en placements actuel(le) ;
- des personnes qui n'ont pas le temps ou la volonté de gérer leur argent et qui cherchent à déléguer ou à être guidées ;
- des investisseurs à l'aise avec la technologie qui souhaitent accéder à une plateforme de trading hautement fonctionnelle avec des capacités en temps réel et des informations enrichies ; et
- des clients qui ne sont pas acceptés par les banques privées s'adressant généralement exclusivement aux patrimoines investissables très importants.

MeDirect vise à résoudre ces problèmes grâce à une technologie de pointe et des produits centrés sur le client dans le but de révolutionner l'espace d'investissement numérique de la vente au détail. Pour y parvenir, nous proposerons, sur une plateforme unique multicanale à architecture ouverte, une large gamme de solutions d'investissement en ligne combinées à une expérience d'utilisation fluide, et ce, à des prix attractifs. Notre application répond en un seul endroit à un large éventail de besoins des investisseurs, y compris les services de trading, de conseil et de gestion discrétionnaire, associés aux services bancaires quotidiens grâce à nos capacités de carte physiques et virtuelles lancées en janvier 2024.

La technologie est la colonne vertébrale de notre réussite. Nous avons développé en interne la plupart des composants critiques de la chaîne de valeur qui font partie de notre écosystème, ce qui nous a permis de déployer des capacités d'agrégation de services transparentes. Notre architecture technologique est à la pointe de l'innovation, l'évolutivité et la modularité étant au cœur de ses préoccupations, et elle est élaborée par une équipe talentueuse recrutée dans des secteurs technologiques de pointe, incluant l'iGaming et les télécoms.

Nos priorités stratégiques reflètent nos **valeurs fondamentales** :

Autonomie : nous donnons à nos clients les moyens de naviguer dans le monde de la finance et le choix de gérer leur argent à leur façon. Nous encourageons nos équipes à s'investir professionnellement et à développer leurs compétences.

Innovation : nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous gardons le cap sur les résultats et nous examinons constamment la manière dont nous concrétisons notre vision et améliorons notre proposition de valeur.

Transparence : la finance n'est pas un domaine simple mais l'application MeDirect l'est. Nous communiquons clairement avec nos clients et nos collègues et produisons des rapports clairs et compréhensibles sur les portefeuilles de clients.

Responsabilité : nous prenons au sérieux nos responsabilités envers toutes nos parties prenantes : clients, employés, régulateurs, actionnaires et notre communauté.

Comment notre vision s'inscrit dans notre stratégie de base

Notre stratégie commerciale repose sur quatre piliers principaux :

1. Élargissement de notre plateforme WealthTech innovante

MeDirect se concentre sur le segment de clientèle fortunée (dont le patrimoine s'élève généralement entre 30 000 et 300 000 euros) qui accorde de l'importance à l'aspect pratique, à la transparence et à la possibilité de faire des choix. MeDirect vise à fournir une gamme complète de services d'investissement, allant du courtage au conseil en investissement en passant par la gestion discrétionnaire de portefeuilles, combinés à des fonctions de banque au quotidien de qualité supérieure, notamment les cartes physiques et virtuelles. Nous mettons sur le marché des solutions innovantes combinant logiciel le Groupe MeDirect avec des services agrégés de manière transparente issus de partenaires sélectionnés pour créer des parcours client intuitifs.

Depuis 2018, MeDirect Group a investi plus de 33 millions d'euros dans sa plateforme technologique.

2. Mise en place d'une plateforme de crédit hypothécaire à faible risque et capital efficace

Nous avons élaboré à partir de zéro des offres hypothécaires aux Pays-Bas et en Belgique et avons développé une plateforme de prêt à la fois évolutive et compétitive. En Belgique et aux Pays-Bas, MeDirect applique une approche B2B2C, en travaillant avec des partenaires de premier plan en matière de services et de montage, en se concentrant sur des segments de niche sur ce marché, tout en maintenant un équilibre risque-récompense approprié. À l'avenir, nous avons l'intention d'utiliser cette business line pour compléter notre offre patrimoniale innovante et bâtir une plateforme qui maximise l'ensemble des synergies entre les deux business lines, y compris les ventes croisées d'hypothèques à des clients patrimoniaux ou inversement.

La plateforme de prêt hypothécaire s'appuie sur des partenaires de premier plan et des capacités internes en matière de technologie et de produits pour construire une plateforme de premier plan.

3. Plateforme propre du Groupe MeDirect

La stratégie technologique de MeDirect témoigne de la puissance de l'architecture logicielle moderne pour stimuler la croissance de l'entreprise et maintenir un avantage concurrentiel. L'approche indépendante du cloud de MeDirect permet une intégration transparente des services de divers fournisseurs tiers, améliorant ainsi ses offres numériques. Cette sélection stratégique de partenaires contribue à un écosystème modulaire robuste et flexible, capable de soutenir l'évolutivité de la plateforme.

La transition d'une configuration monolithique vers une plateforme de contenu est une étape cruciale de la stratégie technologique de MeDirect. Ce changement facilite non seulement l'extrapolation pour s'adapter à des volumes plus élevés, mais garantit également la rentabilité. L'adoption d'une architecture de microservices modulaire souligne l'engagement de MeDirect en faveur de l'innovation continue et sa capacité à s'adapter à l'évolution des besoins de l'entreprise et des clients.

La conception de la plateforme propre à Groupe MeDirect s'articule autour de six éléments clés qui donnent la priorité à l'expérience utilisateur et aux interfaces, à la gestion de l'expérience client, à l'orchestration des commandes, à l'exécution des paiements et à la gestion des transactions.

En outre, la conception de la plateforme propre à MeDirect

s'articule autour de six éléments clés qui donnent la priorité à l'expérience utilisateur et aux interfaces, à la gestion de l'expérience client, à l'orchestration des commandes, à l'exécution des paiements et à la gestion des transactions. Ces éléments sont étayés par des principes de conception clés qui garantissent un fonctionnement fluide et efficace. L'équipe de développement logiciel interne de MeDirect, reconnue pour son excellence, joue un rôle crucial dans le développement et l'amélioration continue de cette technologie de pointe.

Globalement, l'architecture technologique de MeDirect est un atout stratégique qui lui permet d'offrir une expérience client complète et multicanal tout en optimisant l'efficacité opérationnelle et l'évolutivité. MeDirect est ainsi bien positionnée pour répondre rapidement aux demandes du marché et poursuivre sa trajectoire d'innovation et de croissance.

4. Modèle opérationnel efficace

MeDirect exploite un centre de services de qualité à Malte, composé d'équipes de technologie, de canaux numériques, d'opérations et d'autres équipes d'assistance. Ces équipes guident la vision de MeDirect visant à plus de simplicité et à être meilleur et plus rapide pour nos clients et notre personnel. Le rôle de ces équipes comprend :

- le développement de logiciels et d'applications pour améliorer l'expérience des clients ;
- la gestion des infrastructures informatiques et de l'assistance ;
- la gestion des opérations de la clientèle et des modifications au sein de MeDirect ; et
- la fourniture de services professionnels dans divers domaines tels que la finance, le risque et la trésorerie, entre autres.

Des équipes marketing et produits dédiées, ainsi que des postes de contrôle, se trouvent dans chacune de nos banques. Cette configuration internationale permet à MeDirect de s'adapter efficacement tout en restant flexible et proche des exigences des clients du marché local et de la réglementation.

Historique de MeDirect Belgium

- 2009-2018** Acquisition par AnaCap Financial Partners II L.P.
Lancement des activités de dépôts en ligne et de gestion de patrimoine en Belgique
La succursale belge obtient une licence bancaire et devient une filiale de la banque maltaise en 2015
Groupe MDB réglementé dans le cadre du mécanisme de surveillance unique en 2016
- 2019** Lancement de la branche Dutch NHG mortgage
- 2020** Le portefeuille NHG Mortgage dépasse 1 milliard d'euros
Lancement du programme de transformation commerciale
Lancement de l'application mobile pour les particuliers
Classement dans le top 5 des applications mobiles, produits de placement et épargne sur spaargids.be
Première transaction Residential Mortgage-Backed Security (« RMBS ») réussie traversée de la crise du Covid
- 2021** Jalon de 75 000 clients de détail fortunés et 3 milliards d'euros d'actifs financiers atteint
Le portefeuille NHG Mortgage dépasse 1,6 milliard d'euros
Lancement d'une plateforme de courtage en ligne repensée
Une fois de plus classement parmi les 5 meilleures applications mobiles, produits d'investissement et épargne sur spaargids.be
Lancement d'une nouvelle plateforme hypothécaire en Belgique
Deuxième transaction RMBS terminée
- 2022** Nouvelles améliorations de la marque et du logo MeDirect et de l'expérience utilisateur
Lancement d'un produit hypothécaire professionnel buy-to-let aux Pays-Bas
Troisième transaction RMBS terminée
Introduction de nouveaux crédits habitation écologiques
Groupe MDB dans les 15 % meilleurs en termes de note de durabilité Ecovadis Silver
- 2023** Lancement de l'offre de gestion discrétionnaire de portefeuille avec le meilleur gestionnaire d'actifs en Belgique
Jalon de 100 000 clients de détail en Belgique atteint
MeDirect Belgium récompensée respectivement par Spaargids.be et Guide-epargne.be en tant que « 2e meilleure banque d'investissement » et « 2e meilleure banque d'épargne »
MeDirect Belgium classée 3e meilleure banque de Belgique par l'enquête mondiale de Forbes
Le groupe MDB a conservé la note de durabilité Ecovadis Silver (classée dans les 7 % des meilleures sociétés notées)

MeDirect conseil



Marcia De Wachter

Présidente du conseil d'administration et administrateur non-exécutif

- » Rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 23 septembre 2020

Anciens postes clés occupés :

- » Vice-gouverneur - Banque nationale de Belgique
- » Conseillère économique - cabinet du Premier ministre
- » Enseignantes dans différentes universités

Nominations externes :

- » Administrateur - Nextensa NV



Michael Bussey

Administrateur indépendant non-exécutif

- » Rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 10 juillet 2017
- » 45 ans d'expérience dans le secteur bancaire, spécialisé dans le private banking et la gestion de fortune

Anciens postes clés occupés :

- » A rejoint HSBC en 1980 et a occupé divers postes seniors pendant plus de 20 ans au sein de l'entreprise, y compris PDG de HSBC Private Banking EMEA
- » PDG - Schroder & Co Ltd
- » PDG - Private Banking and Trust chez NM Rothschild & Sons Ltd
- » PDG - Arbuthnot Latham & Co.
- » Président et membre non exécutif du conseil d'administration, Credit Suisse (U.K.) Limited

Nominations externes :

- » Président et membre non exécutif du conseil d'administration chez DB UK Bank Limited, DB Investments (GB) Limited et MeDirect Bank (Malta) plc.



Bart Bronselaer

Administrateur indépendant non-exécutif

- » Rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 12 janvier 2021 et est président du comité des risques.

Anciens postes clés occupés :

- » Responsable des marchés de la dette - Merrill Lynch International (Londres)
- » Expert indépendant en services financiers
- » Président du conseil d'administration - Royal Park Investments
- » Directeur général et président du comité de direction par intérim de Dexia Holding SA et administrateur et CEO par intérim de Dexia SA

Nominations externes :

- » Administrateur - United Pensions
- » Administrateur - Dexia SA
- » Administrateur - Dexia Holding SA



John Zarb

Administrateur indépendant non-exécutif

- » A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 9 janvier 2019

Anciens postes clés occupés :

- » 40 ans d'expérience chez PwC à Malte, a pris sa retraite de son rôle d'associé en 2014 ;
- » Ancien président de l'Institut maltais des comptables et représentant de Malte au sein du Comité de réglementation comptable de l'UE et du Conseil de la comptabilité pendant plusieurs années.

Nominations externes :

- » Président du conseil d'administration - PG plc
- » Administrateur - Foster Clark Products Ltd
- » Membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de Tumas Investments plc et membre du conseil d'administration et président du comité de rémunération de sa société mère, Tumas Group Company Limited



Frederic Hannequart

Administrateur indépendant non-exécutif

» A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 14 avril 2023 et est président du comité d'audit

Anciens postes clés occupés :

- » Directeur commercial - Euroclear Group
- » CFO/CRO - Euroclear Group

Nominations externes :

- » Administrateur indépendant non-exécutif - AXA Belgium SA



Alain Moreau

Administrateur délégué et directeur général

» A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 17 juillet 2023

Anciens postes clés occupés :

- » CEO - Deutsche Bank Belgium
- » Responsable mondial des produits d'investissement et des assurances - Deutsche Bank Group Frankfurt
- » Président directeur général - Deutsche Bank Belgium
- » Directeur des investissements - Deutsche Bank Belgium



Marija Fenech

Administrateur exécutif et CRO

» A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 1 janvier 2024

Anciens postes clés occupés :

- » CRO – MeDirect Bank (Malta) plc



Jean-Claude Maher

Administrateur exécutif et Directeur des opérations

» A rejoint le conseil d'administration de MeDirect Bank le 17 août 2023

Anciens postes clés occupés :

- » Divers rôles dans la recherche, la banque d'entreprise, la banque de transactions, la banque privée et la gestion nationale chez Deutsche Bank AG. Il a également occupé le poste de Country Chief Operating Officer et de Branch Manager de Deutsche Bank en Belgique.

MeDirect conseil



De gauche

Jean-Marcel Phe Funchal - nommé directeur exécutif et CFO (effective dès approbation des autorités réglementaires)

Jean-Claude Maher - Administrateur exécutif et Directeur des opérations

Marija Fenech - Administrateur exécutif et CRO

Alain Moreau - Administrateur délégué et directeur général

Marcia De Wachter - Présidente du conseil d'administration et administrateur non-exécutif

Michael Bussey - Administrateur indépendant non-exécutif

John Zarb - Administrateur indépendant non-exécutif

Bart Bronselaer - Administrateur indépendant non-exécutif

Frederic Hannequart - Administrateur indépendant non-exécutif

Équipe de direction de MeDirect



De gauche

Ivo Raschl - Head of Dutch Mortgages

Jennifer Laforgia - Senior Manager of Human Resources

Steven De Backer - Head of Marketing

Thomas De Boe - Head of Belgian Mortgages

Kim Van de Velden - Head of Legal

Bruno Ceysens - Head of Compliance

Isabelle Menezes - Head of Internal Audit

Gilles Coens - Head of Products

États financiers



État de la situation financière

		2023	2022
	Notes annexes	K €	K €
ACTIFS			
Soldes auprès de banques centrales	4	176,654	107,483
Instruments financiers dérivés	5	207,438	355,337
Prêts et avances à des institutions financières	6	306,542	313,151
Prêts et avances aux clients	7	2,342,469	1,870,908
Investissements			
- Portefeuille Securities	8	422,916	390,298
- Portefeuille Securitisation	8	445,932	415,036
Immobilisations corporelles	9	1,447	1,811
Immobilisations incorporelles	10	2,350	3,768
Actifs d'impôt différé	11	7,602	7,602
Comptes de régularisation	12	16,781	9,881
Autres actifs	13	33,506	55,548
Total des actifs		3,963,637	3,530,823
CAPITAUX PROPRES			
Capital social émis et appelé	14	225,000	225,000
Autres réserves	14	716	224
Pertes cumulées		(33,945)	(41,261)
Total des capitaux propres		191,771	183,963
PASSIFS			
Instruments financiers dérivés	5	24,648	5,306
Montants dus à des institutions financières	15	278,184	265,410
Montants dus à des clients	16	2,509,167	2,080,529
Titres de créance en circulation	17	910,848	969,569
Passifs d'impôts exigibles		981	34
Provisions pour créances et autres charges	18	80	152
Comptes de régularisation	19	34,188	13,136
Autres engagements	20	13,770	12,724
Total du passif		3,771,866	3,346,860
Total des capitaux propres et des passifs		3,963,637	3,530,823
Postes pour mémoire			
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	29	153,312	236,296

Les notes annexes figurant aux pages 27 à 166 font partie intégrante de ces états financiers. Les états financiers des pages 21 à 166 ont été approuvés et autorisés à être publiés par le Conseil d'administration le 7 mai 2024. Les états financiers ont été signés au nom du Conseil d'administration par Marcia de Wachter (Présidente) et Alain Moreau (CEO).

DocuSigned by:

Alain Moreau

4ED009A5D679481...

DocuSigned by:

Marcia De Wachter

5995836B5AB9447...

Compte de résultat

		2023	2022
	Notes annexes	K €	K €
Produits d'intérêts *		125,045	45,956
Charges d'intérêts		(75,272)	(14,057)
Produits d'intérêts nets	21	49,773	31,899
Revenus liés aux honoraires et commissions		4,625	4,417
Frais d'honoraires et commissions		(1,515)	(1,569)
Revenus nets liés aux honoraires et commissions	22	3,110	2,848
Revenu/(pertes) net(tes) des opérations de négociation	23	41	(586)
Bénéfice net(te) des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-	820
Autres produits d'exploitation			
- Plus-values réalisées sur cessions de crédits et avances		-	1,628
- Autre (perte)/revenu		(30)	48
Produits d'exploitation totaux		52,894	36,657
Frais de personnel	24	(10,821)	(10,879)
Amortissements	9-10	(2,270)	(2,181)
Autres frais administratifs	25	(30,597)	(28,338)
Total des charges d'exploitation		(43,688)	(41,398)
Bénéfice/(perte) d'exploitation net(te) avant variations des pertes de crédit attendues		9,206	(4,741)
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de crédit	26	616	(705)
Bénéfice/(perte) avant impôts		9,822	(5,446)
Frais fiscaux	27	(2,014)	(169)
Bénéfice/(perte) de l'exercice – Imputable aux détenteurs de fonds propres de la société mère		7,808	(5,615)

* Tous les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (EIR).

Les notes annexes figurant aux pages 27 à 166 font partie intégrante de ces états financiers.

État du résultat global

	2023	2022
	K €	K €
Bénéfice/(perte) de l'exercice	7,808	(5,615)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat</i>		
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
- Variation nette de la juste valeur avant impôts	-	(26,292)
- Reprise due au reclassement en coût amorti	-	27,238
Impôt sur le revenu relatif à ces éléments	-	(274)
	-	672
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-	672
Résultat global total, net d'impôts	7,808	(4,943)

Les notes annexes figurant aux pages 27 à 166 font partie intégrante de ces états financiers.

État des variations des capitaux propres

	Capital social	Réserve à la juste valeur	Autres réserves	Pertes cumulées	Total
	K €	K €	K €	K €	K €
Solde au 1er janvier 2022	225,000	(672)	224	(35,646)	188,906
Résultat global total					
Perte de l'exercice	-	-	-	(5,615)	(5,615)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts :					
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat</i>					
Juste évaluation des investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
- Variation nette de la juste valeur survenant au cours de l'exercice, nette d'impôts	-	(19,720)	-	-	(19,720)
- Régularisations : montants nets reclassés en résultat, net d'impôts	-	20,392	-	-	20,392
Résultat global total, net d'impôts	-	672	-	(5,615)	(4,943)
Solde au 31 décembre 2022	225,000	-	224	(41,261)	183,963
Solde au 1 janvier 2023	225,000	-	224	(41,261)	183,963
Résultat global total					
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	7,808	7,808
Résultat global total, net d'impôts	-	-	-	7,808	7,808
Transfert vers la réserve légale	-	-	492	(492)	-
Solde au 31 décembre 2023	225,000	-	716	(33,945)	191,771

Les notes annexes figurant aux pages 27 à 166 font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

		2023	2022
		K €	K €
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Intérêts et commissions perçus		116,586	52,901
Paiements d'intérêts et de commissions		(47,256)	(11,395)
Paiements aux employés et aux fournisseurs		(43,325)	(39,867)
Flux de trésorerie opérationnels avant variations des actifs/passifs opérationnels		26,005	1,639
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :			
- Dépôt de réserve auprès des banques centrales		(1,959)	(337)
- Prêts et avances à des institutions financières et des clients		(324,478)	(593,851)
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation :			
- Dettes envers des institutions financières et des clients		428,512	(55,072)
- Autres dettes		1,215	(7,826)
Impôts payés		(1,067)	(57)
Trésorerie nette provenant des/(utilisée dans les) activités d'exploitation		128,228	(655,504)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(4)	(14)
Acquisition et développement d'immobilisations incorporelles	10	(115)	(314)
Acquisition d'investissements évalués au coût amorti	8	(167,850)	(214,219)
Rachat d'investissements évalués au coût amorti	8	101,369	25,000
Rachat d'investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	820	220,653
Trésorerie nette (utilisée dans)/issue des activités d'investissement		(65,780)	31,106
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Émission de titres de créance	17	-	366,437
Rachat de titres de créance	17	(58,688)	(55,161)
Élément principal des paiements au titre de la location	20	(1,174)	(956)
Avances nettes des/(vers des) la société mère immédiate		24,574	(3,049)
Avances nettes vers d'autres sociétés du groupe		(148)	(9,600)
Trésorerie nette (utilisée dans)/issue des activités de financement		(35,436)	297,671
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		27,012	(326,727)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		(135,803)	190,924
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	28	(108,791)	(135,803)

Les notes annexes figurant aux pages 27 à 166 font partie intégrante de ces états financiers.

Notes annexes aux états financiers



1. Résumé des informations sur les méthodes comptables

1.1 Entité présentant les états financiers

MeDirect Bank SA (la « Banque » ou la « Société » ou « MeDirect Belgium ») est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé en Belgique, au 66 Boulevard de l'Impératrice, 1000 Bruxelles, titulaire d'une licence d'établissement de crédit et établie pour une durée indéterminée.

Les états financiers de la Banque en date du et pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 comprennent les résultats financiers de MeDirect Bank SA (« MeDirect Belgium »), Bastion 2020-1 NHG B.V. (« Bastion 2020-1 »), Bastion 2021-1 NHG B.V. (« Bastion 2021-1 ») et Bastion 2022-1 NHG B.V. (« Bastion 2022-1 »), trois entités contrôlées à vocation spécifique utilisées dans le cadre de la stratégie de financement de la Banque en ce qui concerne les activités Dutch Mortgage.

Les principales activités liées aux clients de MeDirect Belgium comprennent une plateforme patrimoniale facile à utiliser avec accès aux fonds de pension et aux fonds communs de placement, une suite de produits patrimoniaux disponibles via des canaux numériques et des produits d'épargne attrayants et innovants en Belgique.

MeDirect Belgium investit dans des hypothèques résidentielles néerlandaises via un intermédiaire de prêts hypothécaires tiers établi aux Pays-Bas et un produit de crédit hypothécaire résidentiel belge en partenariat avec Allianz Benelux SA/NV. Cette offre est étayée par un cadre solide de risque de crédit et continuera de diversifier la base d'actifs de MeDirect Belgium dans le secteur de l'hypothèque résidentielle. MeDirect Belgium investit également dans des activités hypothécaires néerlandaises de type buy-to-let.

Conformément à la stratégie de diversification de la Banque, elle détient toujours un modeste portefeuille de prêts seniors garantis et de facilités de crédit renouvelable pour financer les activités des entreprises européennes.

La Banque a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de Bastion 2020-1, Bastion 2021-1 et Bastion 2022-1, et donc aux actifs, passifs et produits et charges connexes attribuables à ces entités, et à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et charges connexes ont été repris dans les états financiers de la Banque.

Conformément à l'article 6 du règlement sur la titrisation (UE) n° 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017, MeDirect Belgium s'est engagée à conserver en permanence un intérêt économique net important dans les opérations de titrisation de Bastion. Cela implique que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux activités de ces structures de titrisation et, par conséquent, aux actifs, passifs et produits et dépenses connexes imputables à ces structures et, à ce titre, tous les actifs, passifs et produits et dépenses connexes de l'entité ad hoc de titrisation seront reflétés dans les états financiers de la Banque.

1.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux exigences des « International Financial Reporting Standards » (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ces états financiers ont été établis en respectant le principe du coût historique, sauf :

- les investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ; et
- les actifs financiers comptabilisés désignés en tant qu'éléments couverts dans des relations de couverture à la juste valeur éligibles, qui sont évalués au coût amorti ajusté des variations de juste valeur attribuables au risque couvert.

Les principales méthodes comptables adoptées lors de l'établissement de ces états financiers sont présentées ci-après. Sauf mention contraire, ces politiques ont été appliquées de manière cohérente à tous les exercices présentés.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'UE nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Elle exige également que les administrateurs exercent leur jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Banque (cf. note annexe 3.1 – Estimations et jugements comptables critiques pour l'application des méthodes comptables de la Banque).

Normes, interprétations et modifications aux normes publiées en vigueur en 2023

Au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, la Banque a adopté les révisions suivantes des normes existantes mais ces révisions des exigences des normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE n'a pas entraîné de changements significatifs dans les méthodes comptables de la Banque ayant un impact sur les performances et la position financières de la Banque.

- IFRS 17 Contrats d'assurance ;
- Définition des estimations comptables – Modifications de la norme IAS 8 ;
- Présentation des méthodes comptables – Modifications de la norme IAS 1 et de l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 ;
- Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction – Modifications de la norme IAS 12 ; et
- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 – Modifications à IAS 12.

Les modifications énumérées ci-dessus n'ont pas eu d'impact sur les montants comptabilisés au cours des exercices antérieurs et ne devraient pas affecter significativement les exercices en cours ou à venir. La Banque n'a pas adopté de normes, d'interprétations ou de modifications qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore effectives.

La Banque a adopté la Présentation des méthodes comptables – Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 à compter du 1er janvier 2023. Les modifications exigent la présentation de méthodes comptables « significatives » plutôt que « principales ». Bien que les modifications n'aient entraîné aucune modification des méthodes comptables elles-mêmes, elles ont eu un impact sur les informations relatives aux méthodes comptables divulguées dans la présente note aux états financiers.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La « réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2: modifications des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 » publiée en août 2020 représente la deuxième phase du projet de l'IASB sur les conséquences de la réforme des taux d'intérêt de référence, traitant des questions affectant les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et des relations de couverture à la suite de la réforme.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier évalué autrement qu'à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont équivalents sur le plan économique et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à une décomptabilisation ou une variation de la valeur comptable de l'instrument financier, mais exigent plutôt que le taux d'intérêt effectif soit mis à jour pour refléter la variation du taux d'intérêt de référence. En outre, la comptabilité de couverture n'est pas interrompue uniquement en raison du remplacement de l'indice de référence des taux d'intérêt si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture.

Les taux interbancaires offerts (« Ibors ») sont utilisés pour fixer des taux d'intérêt sur des centaines de milliards de différents types d'opérations financières et sont largement utilisés à des fins d'évaluation, de mesure des risques et de benchmarking de la performance.

Le règlement de l'UE sur les indices de référence de 2016, qui vise à garantir l'exactitude, la robustesse et l'intégrité des

indices de référence des taux d'intérêt, a conduit divers groupes de travail nationaux à discuter activement des mécanismes d'une transition ordonnée de cinq devises Libor (dollar américain, euro, livre sterling, yen japonais et franc suisse) et de l'Euro Overnight Index Average (« EONIA ») vers le taux quasi sans risque (« TSR ») de remplacement choisi.

Depuis le 31 décembre 2021, les taux Libor représentatifs ne sont plus disponibles pour tous les taux en livres sterling, en euros, en francs suisses et en yens japonais, et les taux en dollars américains à 1 semaine et 2 mois. Entretemps, l'indice de référence pour les autres taux en devises américaines (un, trois, six et douze mois) a cessé le 30 juin 2023. En outre, l'indice de référence Eonia a cessé le 3 janvier 2022.

En conséquence, la Banque s'est engagée dans un programme de transition IBOR, sous la gouvernance du Chief Financial Officer, afin de faciliter une transition ordonnée des Libor vers les TSR. Au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, la Banque a réussi à transférer ses expositions au Libor GBP et à l'indice Eonia vers les taux SONIA et ESTR, respectivement, et a achevé sa transition de toutes les expositions restantes dépendant du Libor USD d'ici juin 2023.

À cet égard, au 31 décembre 2021, les prêts à effet de levier aux clients avec une valeur comptable brute de 161,9 millions d'euros ont été transférés des taux de référence Libor GBP sous-jacents vers les taux SONIA. Les modifications apportées à tous ces contrats ont été jugées nécessaires en conséquence directe de la réforme de l'IBOR. En outre, la nouvelle base de chaque contrat a également été considérée comme économiquement équivalente à la base précédente, qui a été établie en intégrant les ajustements des écarts de crédit à chaque contrat.

Parallèlement, au cours de l'exercice 2021, des changements de modèle ont également été apportés à la valorisation des instruments dérivés de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle de 1,7 milliard d'euros en remplaçant le taux Eonia par la courbe d'actualisation ESTR. Ce changement a entraîné un ajustement de la valeur comptable des dérivés s'élevant à 0,3 million d'euros qui a été comptabilisé dans le compte de résultat au cours de cet exercice.

Par conséquent, au 31 décembre 2021, tous les instruments financiers ayant une date d'échéance contractuelle postérieure au 31 décembre 2021 et pour lesquels l'indice de référence avait cessé, ont été transférés aux TSR en conséquence.

L'administrateur de l'Euribor a exercé ses prérogatives pour renforcer la gouvernance de l'Euribor et la méthodologie de calcul afin de se conformer aux exigences de la réforme des indices de référence. Cet indice de référence peut donc continuer à être utilisé sans limite de temps sauf s'il cesse d'être publié et est remplacé par une alternative ou n'est plus représentatif. À cet effet, le groupe de travail de la Banque continuera à examiner et à surveiller le paysage réglementaire, car comme n'importe quel indice de référence, à terme, l'Euribor pourrait passer à un taux alternatif.

Normes, interprétations et modifications aux normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur

Les normes et interprétations nouvelles et modifiées qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, jusqu'à la date d'émission des états financiers de la Banque sont indiquées ci-dessous. La Banque entend adopter ces normes et interprétations, le cas échéant, au moment de leur entrée en vigueur. Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Banque au cours de cet exercice ou des exercices suivants ni sur les transactions futures prévisibles.

- Modifications de la norme IFRS 16 : Obligation locative en cas de vente et de cession-bail, entrant en vigueur le 1er janvier 2024 ;
- Modifications de la norme IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants, en vigueur depuis le 1er janvier 2024 ;
- Modifications de la norme IAS 21 : Absence de convertibilité, entrant en vigueur le 1er janvier 2025 ; et
- Accords de financement de fournisseurs – Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7, en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

Pertinence de l'hypothèse de continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers

La Banque reste bien positionnée pour atteindre la croissance des activités grâce à la diversification ; elle est solidement capitalisée et adéquatement financée, et a accès aux niveaux de liquidité requis.

Les activités, les prévisions de rentabilité, les plans de financement et de capital de la Banque, ainsi que toute une série d'autres facteurs tels que les perspectives économiques et l'évolution continue des pays de l'UE indiquent que la Banque disposera de suffisamment de capital pour répondre non seulement aux exigences réglementaires en matière de capital, mais aussi afin de satisfaire aux garanties contre les risques internes et à toutes autres garanties recommandées par les régulateurs tout au long de la période financière à venir. Les projections ont confirmé que la Banque disposera d'un niveau adéquat de financement et de liquidité qui lui permettra de répondre confortablement aux exigences réglementaires minimales correspondantes.

Les états financiers sont donc préparés sur la base de la continuité d'exploitation, car les Administrateurs estiment que la Banque dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible et qu'il n'existe par conséquent aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et qui pourrait nécessiter une déclaration en vertu de la norme IAS 1. Lors de cette évaluation, les Administrateurs ont pris en considération un large éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, y compris les projections futures de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital de la Banque.

1.3 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles la Banque a un contrôle. La Banque contrôle une entité par l'intermédiaire de laquelle elle est exposée à des rendements variables ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et a la capacité de répartir ces rendements du fait de son pouvoir de direction des activités de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertibles sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle par la Banque d'une autre entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Banque. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

1.4 Transactions et soldes en devises

a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la Banque sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce (la devise fonctionnelle). La devise fonctionnelle de toutes les entités de la Banque est l'euro. Les états financiers sont présentés en euro, qui est également la devise de présentation de la Banque.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions ou de l'évaluation où les éléments sont remesurés. Les plus et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées en résultat.

1.5 Actifs financiers

Comptabilisation initiale et décomptabilisation

La Banque comptabilise un actif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Banque comptabilise initialement les prêts et avances aux clients à la date du transfert de la propriété effective ou lorsque les liquidités sont avancées aux emprunteurs. Les investissements et transactions dans tous les autres

instruments financiers consistant en des achats et ventes normalisés sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Banque n'a pas conservé le contrôle de l'actif.

Lors de la vente d'actifs à un tiers avec un swap sur rendement total simultané sur les actifs transférés, la transaction est comptabilisée comme une opération de financement garantie, en conservant l'actif dans l'état de la situation financière, car la Banque conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs.

De même, lors de la vente d'actifs à une structure par laquelle la Banque est considérée comme ayant conservé la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Dans les transactions où la Banque ne conserve pas, mais ne transfère pas non plus la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier et conserve le contrôle de cet actif, la Banque continue à comptabiliser cet actif à hauteur de son implication continue, déterminée par la mesure dans laquelle elle est exposée aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Dans le cadre de certaines opérations, la Banque conserve l'obligation de gérer l'actif financier transféré moyennant honoraires. L'actif transféré est décomptabilisé s'il satisfait aux critères de décomptabilisation. Un actif ou un passif est comptabilisé pour le mandat de gestion si les honoraires de gestion rémunèrent de manière plus qu'adéquate (actif) ou moins qu'adéquate (passif) pour l'exécution du mandat.

Modification des conditions

Si les conditions d'un actif financier sont renégociées ou modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif en raison de difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation est réalisée pour déterminer si l'actif financier doit être décomptabilisé.

Si les flux de trésorerie de l'actif renégocié sont substantiellement différents, les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier initial sont considérés comme arrivés à expiration. Dans ce cas, l'actif financier initial est décomptabilisé et le nouvel actif financier est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsqu'un prêt est restructuré dans le cadre d'une stratégie de renégociation et que la restructuration entraîne la décomptabilisation du prêt existant, le nouveau prêt est présenté comme étant renégocié.

Le traitement comptable relatif à la modification des conditions des actifs financiers, y compris les considérations sur lesquelles on se base pour déterminer si les conditions de l'actif renégocié sont substantiellement différentes, est décrit plus en détail dans la sous-section « Actifs financiers modifiés ».

Classification et évaluation

Les critères de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9 sont dictés par le modèle économique de l'entité pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, la Banque classe et évalue tous les actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; ou

- **à la juste valeur par le résultat.**

La Banque détermine la base de classification et d'évaluation des actifs financiers sur la base d'une évaluation du modèle économique dans le cadre duquel les actifs financiers sont détenus et d'un examen des conditions contractuelles de chaque actif financier afin de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

À cet égard, après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués :

- (i) au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ;
- (ii) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ; ou
- (iii) à la juste valeur par le biais du résultat si l'actif financier ne satisfait pas à l'évaluation du modèle économique mentionnée ci-dessus et aux critères de remboursement de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de l'évaluation du critère de remboursement du principal et de versements d'intérêts, la Banque tient entre autres compte des conditions contractuelles suivantes pour déterminer si elles introduisent une variabilité des flux de trésorerie contractuels incompatible avec un contrat de prêt de base :

- (i) taux d'intérêt variables, qui tiennent généralement compte de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit et d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base ;
- (ii) l'effet de levier, qui est une caractéristique des flux de trésorerie contractuels augmentant la variabilité des flux de trésorerie contractuels ;
- (iii) les variations de la valeur temps de l'argent ; et
- (iv) les modalités contractuelles susceptibles de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier, telles que des événements contingents, les options de remboursement anticipé ou de prolongation.

La Banque a identifié les portefeuilles distincts suivants qui nécessitent des évaluations de modèle économique distinctes en raison du fait qu'ils sont gérés séparément et par des unités opérationnelles/équipes de gestion différentes, à savoir (i) le portefeuille International Corporate Lending (Prêts internationaux) ; (ii) le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais, y compris le portefeuille hypothécaire buy-to-let) ; (iii) le portefeuille Belgian Mortgage (Prêts hypothécaires belges) ; (iv) le portefeuille Securities Investment (Investissement dans des titres) ; et (v) le portefeuille Securitisation Investment (Investissement par titrisation).

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui est généralement la contrepartie en liquidités pour l'achat ou la création de l'actif, y compris les frais de transaction directs et marginaux, lors de la comptabilisation. Les actifs financiers de la Banque évalués au coût amorti comprennent principalement des prêts et avances à des banques, des prêts et avances à des clients, comprenant les portefeuilles International Corporate Lending, Dutch Mortgage et Belgian Mortgage et un portefeuille de titres de créance classés dans le portefeuille Securities and Securitisation Investment.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par l'encaissement

de flux de trésorerie contractuels et la vente et qui contiennent des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 1er juillet 2022, en raison du changement de modèle économique, les investissements classés dans cette catégorie ont été reclassés dans la catégorie d'évaluation au coût amorti.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation sont classés dans cette catégorie. Au 31 décembre 2023, la Banque détenait également des instruments de capitaux propres acquis dans le cadre d'accords de restructuration de la dette conclus avec des emprunteurs en difficulté financière classés dans le portefeuille International Corporate Lending.

Dépréciation des actifs évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La norme IFRS 9 impose d'évaluer les provisions pour pertes sur créances sur des instruments financiers en utilisant le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues appliquant une approche prospective qui souligne les variations du risque de crédit afférent à un instrument financier, et par conséquent la probabilité de pertes de crédit futures, même si aucune perte ne s'est encore produite.

Étant donné que les variations de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisées directement en compte de résultat, aucune provision pour pertes sur créances n'est jugée nécessaire pour ces instruments financiers.

En revanche, les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des dispositions en matière de dépréciation en utilisant le modèle de dépréciation général stipulé par la norme IFRS 9. Ceci est dû au fait que, comme la perception de flux de trésorerie contractuels est essentielle dans les deux modèles économiques, les effets des variations du risque de crédit sont plus pertinents pour la compréhension d'un utilisateur que les effets d'autres variations, telles que les variations des taux d'intérêt du marché.

Les dispositions en matière de dépréciation imposées par la norme IFRS 9 s'appliquent également aux engagements de prêt qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat (si les conditions générales de l'accord donnent lieu à un contrat d'extension de crédit exécutoire) et aux créances de location reconnues auxquelles s'applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Aucun d'entre eux ne relève du champ d'application de la norme IFRS 9, mais tous restent soumis à des dispositions en matière de dépréciation conformément à la norme IFRS 9.

Des pertes de crédit attendues peuvent être comptabilisées pour des prêts et avances à des banques et des clients, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments de dette évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêt. La Banque peut s'engager à souscrire des prêts à des conditions contractuelles fixes pour des périodes déterminées. Lorsque la Banque a l'intention de détenir le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs des dépréciations présentés ci-après.

Approche des pertes de crédit attendues à trois niveaux

La norme IFRS 9 présente un modèle de dépréciation « à trois niveaux » fondé sur les changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le principal moteur de l'évaluation des pertes de crédit attendues concerne donc le niveau de risque de crédit pour chaque exposition et, par conséquent, une évaluation de la variation du risque de crédit sur la durée de vie attendue d'un actif est un élément clé dans la détermination des critères de classement de l'exposition dans les niveaux prévus par la norme IFRS 9. Ces trois niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 – Les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un « risque de crédit faible » à la date de clôture

sont classés au niveau 1. Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont enregistrées pour mesurer les pertes attendues résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de déclaration ;

- Niveau 2 - Les instruments financiers ayant connus une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont classés au niveau 2. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour évaluer les pertes attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ; et
- Niveau 3 - Les instruments financiers qui présentent des indications objectives de dépréciation et qui sont considérés comme étant en défaut ou dépréciés sont classés au niveau 3, et nécessitent également l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Sans dépréciation et sans augmentation significative du risque de crédit (niveau 1)

Les pertes de crédit attendues résultant d'événements de défaut possibles dans les 12 prochains mois sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent au niveau 1.

Les instruments financiers sont tous classés au niveau 1 lors de leur comptabilisation initiale, sauf s'ils sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, auquel cas l'exposition est classée comme instrument financier déprécié dès son acquisition ou sa création lors de la comptabilisation initiale et restera classée de la sorte jusqu'à sa décomptabilisation. Par conséquent, la Banque calcule une provision pour pertes sur créances sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les variations ultérieures du risque de crédit se refléteront dans le classement dans l'un ou l'autre niveau de l'exposition, le transfert de l'exposition au niveau 2 ou 3 étant conditionné respectivement par l'identification d'une augmentation significative du risque de crédit ou une dépréciation.

Les dispositions de la norme IFRS 9 incluent une méthode simplifiée pour évaluer les provisions pour pertes sur créances à l'aide des pertes de crédit attendues sur 12 mois pour les instruments financiers présentant un risque de crédit faible à la date de clôture. Concrètement, cela signifie que, dans les cas où un instrument financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible, la direction n'est pas tenue d'effectuer une évaluation pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu. La Banque considère qu'il existe un « risque de crédit faible » dans le cas de certains instruments financiers, par exemple les obligations cotées assorties d'une notation de crédit investment-grade par au moins une grande agence de notation.

Pour tous les actifs financiers classés en niveaux 1 et 2, des produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute comptable, avant déduction des provisions pour pertes sur créances.

Augmentation significative du risque de crédit ou niveau 2

Le concept de risque de défaillance joue un rôle essentiel dans la norme IFRS 9. Par conséquent, dans ses activités de gestion du risque de crédit, la Banque utilise un paramètre essentiel pour déterminer le risque : la probabilité que le débiteur soit en défaut, soit dans la période de 12 mois suivante (en cas d'expositions classées au niveau 1), soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions classées au niveau 2).

Une évaluation visant à déterminer si le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée au moins à chaque date de clôture en tenant compte de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie restante de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et documentées, incluant des informations sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon significative, la Banque prend en compte à la fois des informations réelles et prospectives relatives à des indicateurs externes de marché, des facteurs internes et des informations propres à l'emprunteur. L'évaluation est impartiale et, dans la mesure où c'est pertinent, utilise des informations

prospectives correspondant à celles utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit repose sur plusieurs facteurs, dont la pertinence dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et du débiteur. Il est par conséquent impossible de fournir un ensemble de critères universel pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit, et ces critères varient en fonction du type de prêt. Le cadre interne de gestion du risque de crédit comprend l'utilisation d'informations qualitatives et quantitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit.

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la direction en raison de leur probabilité accrue de défaut et de perte potentielle.

À cet égard, la Banque adopte un système de classification de la qualité de crédit de cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit de ses principaux actifs financiers. De plus amples détails sur la gestion interne du risque de crédit sont fournis à la section 2 (Gestion du risque financier, Risque de crédit). En règle générale, un niveau de risque interne est attribué à chaque débiteur par l'entreprise et est ensuite examiné à la fois par l'équipe Credit Risk et par le comité de gestion des crédits responsable de la supervision des portefeuilles respectifs de la Banque. Les classes de risque internes sont les suivantes :

- **Regular (Normal) - Aucun problème de crédit important.**
- **Focus (Prioritaire) - Aucune perspective immédiate de subir une perte de crédit en fin de compte, mais requiert une surveillance plus étroite du crédit.**
- **Under surveillance (Sous surveillance) - Augmentation significative du risque de crédit avec identification des points inquiétants et possibilité de subir une perte de crédit en fin de compte.**
- **Doubtful (Douteux) - Probabilité que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte de crédit soit subie (déprécié).**
- **Write-off (Réduction de valeur) - amortissement total ou partiel des expositions avec faible perspective de recouvrement.**

Vous trouverez ci-après un aperçu des informations qualitatives utilisées par la Banque pour l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit. Cependant, l'évaluation quantitative effectuée par la Banque pour identifier une augmentation significative du risque de crédit varie selon les portefeuilles d'instruments financiers de la Banque et est présentée dans les sous-sections pertinentes ci-après.

Il est possible que plusieurs instruments destinés au même client soient classés selon des niveaux différents. Cela peut se produire lorsque la Banque détient des expositions créées à des moments différents, ce qui peut donner lieu à un risque de défaillance différent lors de la comptabilisation initiale, et entraîner une variation de l'augmentation relative du risque de crédit depuis la création entre les différents instruments.

En dehors du cas du déclencheur de dépassement de l'échéance, la Banque ne prévoit pas d'observer de déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit pour indiquer un événement d'augmentation significative du risque de crédit dans des circonstances normales, sauf si l'événement est important. Par conséquent, la Banque a défini des déclencheurs probables de l'augmentation significative du risque de crédit qui sont considérés comme les plus pertinents dans la politique en matière de risque de crédit de la Banque. Toutefois, les facteurs déclencheurs ne sont pas considérés comme exhaustifs et font l'objet d'évaluations poussées de la gestion du risque de crédit. Des évaluations des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit sont entreprises au moins une fois par trimestre pour chaque instrument et tous les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit identifiés sont présentés au comité de gestion des crédits approprié.

Portefeuille International Corporate Lending

Les instruments financiers du portefeuille International Lending de la Banque sont gérés individuellement à des fins de crédit, et les analystes de crédit de la Banque ont accès à des informations sur les débiteurs et à des informations financières, ces dernières comprenant à la fois des informations financières historiques et prévisionnelles. L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit du portefeuille International Corporate Lending comprend les éléments suivants :

- L'utilisation des déclencheurs qualitatifs de l'augmentation significative du risque de crédit, y compris les déclencheurs qualitatifs suivants qui sont pris en compte par la Banque dans les évaluations trimestrielles des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit :
Informations qualitatives sur les thèmes liés à l'augmentation significative du risque de crédit :
Indications sur des retards de paiement
Changement significatif de la performance opérationnelle de l'emprunteur
Changement significatif dans la viabilité du modèle économique des emprunteurs
Qualité et ponctualité des rapports
Retards ou dépassements des coûts dans des projets
Conditions macroéconomiques ou de marché défavorables importantes
Augmentation significative du risque de refinancement
Tarifification de la dette et des capitaux propres (par rapport au marché)
Renégociation
Faillite, accélération, application des lois et insolvabilité
Parrainages
Problèmes de restructuration de la dette
Renonciation à des engagements ou non-respect prévu de certains engagements
Respect des clauses financières internes parallèles
Augmentation significative du risque de crédit observée pour des instruments financiers connexes
- Utilisation d'une évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit fondée sur une approche basée sur des notations utilisant les probabilités de défaut « ponctuel » sur la durée de vie (probabilité de défaut dans les conditions économiques actuelles)
- Déclencheur important (classification de crédit interne) - l'actif financier qui est assorti d'une classification de la qualité de crédit « sous surveillance » est classé en niveau 2, celui qui est assorti d'une classification « déprécié » est classé en niveau 3.

Aux fins de l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque a adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur la détérioration du niveau en nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit.

En raison de l'absence d'un historique interne suffisant des défauts, la Banque utilise une solution de modélisation du risque de crédit développée par un fournisseur externe pour estimer les probabilités inconditionnelles de défaut ponctuel : (i) en comparant les états financiers du débiteur à ceux de l'ensemble de données du modèle sous-jacent ; et (ii) en appliquant un tableau d'évaluation qualitatif pour ajuster les probabilités inconditionnelles quantitatives de défaut ponctuel afin de mieux refléter les particularités spécifiques du débiteur.

Une probabilité de défaut ponctuel prospective pondérée selon la probabilité estimée par le modèle se voit attribuer une notation de défaut dérivée, qui adopte la terminologie de l'agence de notation publique Moody's allant de C à Aaa. Lors de l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, la Banque compare la notation dérivée à la création avec la notation dérivée à la date de clôture et détermine la différence de crans entre les deux. Les critères de classement de la Banque sont donc considérés comme fondés sur une approche basée sur des notations/la détérioration du niveau en nombre de crans.

La décision de classer l'augmentation significative du risque de crédit dans un certain niveau sur la base d'informations quantitatives utilise une approche fondée à la fois sur un seuil relatif et sur un seuil absolu. L'approche fondée sur un seuil relatif consiste à calculer l'amplitude de la différence entre la notation à la date de clôture et la notation à la date de création sur la base de la détérioration du nombre de crans entre les deux notations. Le niveau approprié est déterminé en fonction de l'amplitude de cette différence. Le seuil absolu détermine le niveau en fonction de la notation de l'instrument à la date de clôture. Le tableau suivant présente les seuils relatifs et absolus appliqués par la Banque dans l'évaluation quantitative de l'augmentation significative du risque de crédit.

Notation dérivée	Seuil relatif (déclencheur de la détérioration de l'augmentation significative du risque de crédit)	Seuil absolu (plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit)
Aaa	-10 crans	-
Aa1	-8 crans	-
Aa2	-7 crans	-
Aa3	-6 crans	-
A1	-5 crans	-
A2	-5 crans	-
A3	-5 crans	-
Baa1	-5 crans	-
Baa2	-5 crans	-
Baa3	-4 crans	-
Ba1	-4 crans	-
Ba2	-4 crans	-
Ba3	-4 crans	-
B1	-3 crans	-
B2	-3 crans	-
B3	-2 crans	-
Caa1	-1 crans	-
Caa2	-0 crans	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
Caa3	-0 crans	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
Ca	-0 crans	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 2
C	-0 crans	Plancher de déclenchement de l'augmentation significative du risque de crédit niveau 3

Bien que la Banque ait adopté une approche basée sur des notations (c'est-à-dire basée sur une détérioration du nombre de crans) pour son évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, chaque notation dérivée est représentée par une probabilité de défaut sous-jacente.

Les probabilités de défaut sur la durée de vie sont déterminées en estimant la probabilité de défaut marginale pour chaque année sur la durée de vie de l'instrument financier. Par exemple, pour un prêt de cinq ans, les probabilités de défaut sont calculées pour chacune des cinq années. La probabilité de défaut de la première année est calculée comme la

probabilité de défaut du prêt au cours de la première année suivant son émission, tandis que la probabilité de défaut de la deuxième année est calculée comme la probabilité que le prêt survive à la première année mais soit en défaut durant la deuxième année. Le même principe de survie s'applique aux probabilités de défaut pour les années restantes. La somme des probabilités de défaut marginales donne la dérivation de la structure cumulative des échéances de probabilité de défaut sur la durée de vie. Les probabilités de défaut cumulées sur la durée de vie augmentent à un rythme décroissant à mesure que la durée de vie résiduelle du prêt diminue.

Les probabilités de défaut « inconditionnelles » se réfèrent à la structure des échéances de la probabilité de défaut sur la base d'informations historiques et avant l'application de scénarios macroéconomiques prévisionnels. Plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels sont appliqués à la structure des échéances de la probabilité de défaut ponctuel inconditionnelle afin d'estimer une probabilité de défaut ponctuel « conditionnelle » prospective pondérée en fonction de la probabilité au niveau du débiteur.

Les probabilités de défaut sont déterminées à la date de création et à chaque date de clôture ultérieure au niveau du débiteur plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit. Par conséquent, à une date donnée, plusieurs facilités attribuables au même débiteur se voient adjoindre la même probabilité de défaut, reflétant la situation financière de l'emprunteur à la date de l'évaluation. À cet égard, différentes facilités ayant le même débiteur et créées au même moment devraient avoir une probabilité de défaut identique à la fois à la date de création et aux dates de déclaration ultérieures. Toutefois, les facilités ayant le même débiteur mais créées à des intervalles de temps différents peuvent avoir des probabilités de défaut différentes à la création, reflétant la situation financière de l'emprunteur et le risque de crédit à chaque date de création respective, tandis que des probabilités de défaut identiques sont déterminées à chaque date de clôture ultérieure pour toutes ces facilités.

À cet égard, une comparaison simple ou absolue des probabilités de défaut lors de la comptabilisation initiale et à la date de clôture n'est pas appropriée pour déterminer le niveau d'une exposition. Toutes autres choses restant constantes, la probabilité de défaut d'un instrument financier diminue en principe au fil du temps. Ainsi, pour tenir compte de ce paramètre, la Banque estime la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de création et la probabilité de défaut annualisée sur la durée de vie restante de l'actif financier à la date de clôture. La mesure de la probabilité de défaut annualisée est la probabilité de défaut cumulée pour une période donnée, indiquée sur une base annuelle. Celles-ci se voient ensuite attribuer une notation dérivée qui est utilisée pour déterminer les augmentations potentielles significatives du risque de crédit et, par conséquent, le niveau de crédit d'un instrument financier à travers une combinaison de seuils relatifs et absolus en utilisant les notations de crédit dérivées.

Déclencheur important sur la base des classifications des risques internes

L'évaluation quantitative par le biais des critères de classement de la notation de crédit dérivée de la Banque est prise en compte conjointement avec des informations qualitatives sur les déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit et fait partie de l'évaluation globale des déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit. À cet égard, lorsque des déclencheurs qualitatifs de l'augmentation significative du risque de crédit sont observés par des analystes de crédit, la Banque applique un déclencheur important sur la base de la classification de crédit interne (niveau 2 pour tous les emprunteurs classés comme « sous surveillance » et niveau 3 pour tous les emprunteurs classés comme « douteux »).

Portefeuille Dutch Mortgage

En ce qui concerne les actifs hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement néerlandais (dont les pertes sont plafonnées à 10 % des pertes attendues par le biais de la « Nationale Hypotheek Garantie » ou NHG) classés dans le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque, le principal facteur déterminant de l'augmentation significative du risque de crédit est une règle quantitative basée sur la variation de la probabilité de défaut entre la date de création et la date de clôture, d'une part, et sur des seuils de probabilité de défaut absolus, d'autre part. L'augmentation significative du risque de crédit est déterminée au niveau de la « partie prêt », c'est-à-dire que chaque facilité (même lorsque la source

de remboursement est la même) est évaluée en termes d'augmentation significative du risque de crédit.

Le déclencheur quantitatif de l'augmentation significative du risque de crédit compare la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la date de clôture à la probabilité de défaut sur la durée de vie résiduelle à la création. Pour déterminer si un compte a connu une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, un seuil de probabilité de défaut sur la durée de vie est utilisé.

À cet égard, les déclencheurs et antidéclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit suivants sont appliqués et entraîneraient un déplacement de ces expositions vers la phase 2 :

- **Variation de la probabilité de défaut : la probabilité de défaut sur la durée de vie de l'exposition à la date de clôture dépasse la probabilité de défaut sur la durée de vie lors de la comptabilisation initiale de plus de 200 % ; ou**
- **Niveau absolu : la probabilité de défaut à 12 mois de l'exposition à la date de clôture est supérieure à 20 %.**

Sont également considérés comme donnant lieu à une augmentation significative du risque de crédit :

1. Événements de renégociation où les expositions ne sont pas à 30 jours de probabilité de défaut ;
2. Lorsque les paiements relatifs à l'exposition sont à 30 jours de probabilité de défaut ou plus.

Les déclencheurs quantitatifs d'augmentation significative du risque de crédit ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires/parties de prêts avec une probabilité de défaut de 0,03 % ou moins à la date de clôture. De telles expositions sont considérées comme éligibles à l'exemption pour risque de crédit faible (niveau 1 sans évaluation supplémentaire du scénario) dans la norme IFRS 9. Le caractère approprié de l'application de cette exemption est régulièrement testé pour les portefeuilles auxquels elle s'applique.

Portefeuille Belgian Mortgage

Le scénario pour le portefeuille Belgian Retail Residential Mortgages est similaire à celui des Dutch Mortgages où les déterminants principaux de l'augmentation significative du risque de crédit sont les incidents de paiement, la renégociation et d'autres règles quantitatives liées à l'évolution relative et absolue des probabilités de défaut.

Portefeuille Securities Investment

Afin de contrôler l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à son portefeuille Securities Investment, la Banque se réfère à des notations de crédit externes d'au moins une des agences de notation suivantes : Moody's, Fitch ou Standard & Poor's. À cet égard, une exposition est considérée comme présentant un risque de crédit faible si elle se voit attribuer un statut investment grade par l'une de ces trois agences de notation de crédit externes.

Si la notation de crédit d'un instrument financier tombe en dessous du seuil investment-grade, c'est-à-dire BBB (ou équivalent), il convient de considérer que l'instrument financier a subi une augmentation significative du risque de crédit. Par conséquent, l'instrument financier sera reclassé comme une exposition de niveau 2, ce qui aura une incidence sur la mesure des charges des pertes de crédit attendues, passant d'un calcul des pertes de crédit attendues à 12 mois à un calcul des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Portefeuille Securitisation Investment

Investissement en tranches au sein d'une entité structurée de CLO bénéficiant d'une notation publique, créée et gérée par une entité tierce, assortie d'une notation investment-grade publique attribuée par une agence réputée : Comme pour les critères du portefeuille Securities Investment, la notation investment-grade est un exemple d'instrument financier qui peut être considéré comme présentant un risque de crédit faible. Par conséquent, la Banque mesure les pertes de crédit attendues à 12 mois pour les tranches des CLO notées investment-grade par une agence de notation publique.

Déprécié (niveau 3)

La Banque définit un actif financier comme étant déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

La norme IFRS 9 introduit une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et documentées pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage. Cette présomption n'a pas été réfutée par la Banque pour ses portefeuilles de prêts, ce qui signifie que le défaut est considéré comme ne pas être survenu plus tard que 90 jours après l'échéance d'un actif financier. Bien que cette présomption s'applique à tous les portefeuilles de prêts gérés par la Banque, elle est beaucoup plus pertinente pour identifier les expositions en défaut au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage.

La définition du défaut est traitée plus en détail par les lignes directrices publiées par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Ces lignes directrices fournissent des définitions détaillées de ce qui doit être pris en compte dans la détermination des expositions en défaut à des fins réglementaires. Par conséquent, la Banque a aligné la définition de défaut de la norme IFRS 9, utilisée à des fins comptables, sur les définitions fournies dans les lignes directrices de l'ABE et du CBCB, ce qui garantit l'application d'une vision cohérente du risque de crédit pour la gestion du risque interne, le capital réglementaire et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

À cet égard, les expositions en défaut sont celles qui satisfont à au moins un des critères suivants :

- (i) expositions importantes présentant un retard supérieur à 90 jours ;
- (ii) débiteur évalué comme étant peu susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit sans recours à une garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.

Par conséquent, comme les critères d'amortissement prévus par la norme IFRS 9 peuvent être interprétés de manière cohérente avec la définition du défaut à des fins réglementaires, tous les défauts au sens de la réglementation sont considérés comme ayant une incidence sur l'amortissement, et vice versa. Les expositions en défaut sont donc classées au niveau 3 aux fins de la norme IFRS 9.

Afin de définir quels événements déclenchent une « probabilité de non-paiement », la Banque prend en compte les situations et événements énumérés dans la définition de défaut du règlement sur les exigences de fonds propres et dans la définition des dispositions d'amortissement des IFRS.

La norme IFRS 9 fournit une liste d'événements qui peuvent indiquer qu'un actif financier est déprécié. Les critères utilisés par la Banque pour déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur incluent :

- la difficulté financière significative de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- une violation du contrat, telle qu'un défaut ou un retard de paiement ;
- le(s) prêteur(s) de l'emprunteur ayant accordé une/des concession(s) à l'emprunteur pour des raisons économiques ou contractuelles liées à la difficulté financière de l'emprunteur (ce critère n'aurait pas été pris en compte autrement) ;
- il est de plus en plus probable que l'emprunteur se retrouve en faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou
- l'achat ou la comptabilisation d'un actif financier assorti d'une décote importante qui reflète les pertes de crédit encourues.

En outre, en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending, la Banque a déterminé des facteurs déclencheurs qui devraient conduire à la reconnaissance d'une exposition non performante ou en défaut, ou à une évaluation approfondie pour savoir si un événement d'incapacité de paiement est survenu.

Les événements d'incapacité de paiement et leurs facteurs déclencheurs sont énumérés ci-dessous, mais cette liste n'est pas exhaustive :

Événements d'incapacité de paiement	Facteurs déclencheurs indicatifs
<p>1) La Banque estime que le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers elle sans recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le prêt est accéléré ou son remboursement est exigé ● La Banque a demandé le remboursement d'une garantie ● Poursuite judiciaire, exécution ou exécution forcée en vue de recouvrer la dette ● L'emprunteur est un co-débiteur lorsque le débiteur principal est en défaut ● On s'attend à ce qu'un prêt à remboursement in fine ne puisse pas être refinancé à des conditions de marché normales avec une échéance contractuelle inférieure à 6 mois
<p>2) La Banque cesse de comptabiliser les intérêts courus non encaissés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● La Banque cesse de facturer des intérêts (aussi partiellement ou sous condition) ● Toute réduction de valeur directe
<p>3) La Banque procède à un ajustement pour risque de crédit spécifique justifié par la perception d'une détérioration significative de la qualité de crédit depuis le moment où elle s'est exposée au risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Toutes provisions spécifiques pour pertes sur prêts comptabilisées ● Toute réduction de valeur contre provisions
<p>4) La Banque vend l'obligation de crédit avec une perte économique significative en raison du crédit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un actif est vendu ou partiellement vendu avec une perte importante (>15 % de perte sur la valeur comptable) en raison de préoccupations liées au crédit (c.-à-d. pas en raison du risque de marché)
<p>5) La Banque consent à une restructuration en urgence de l'obligation de crédit, qui aboutira vraisemblablement à sa réduction, du fait de l'annulation ou du report d'une fraction significative du principal, des intérêts ou des commissions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Restructuration avec annulation d'une partie significative donnant lieu à une perte de valeur actuelle nette (VAN) ● Restructuration lors de laquelle l'établissement estime également que le débiteur ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit sans recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie
<p>6) La Banque a demandé la mise en faillite du débiteur ou l'application d'une mesure similaire concernant l'obligation de crédit que ce dernier a envers elle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Il est de plus en plus probable que l'emprunteur fasse faillite ou fasse l'objet d'une autre réorganisation financière ● L'établissement de crédit ou l'entité à la tête du consortium entame une procédure de faillite/d'insolvabilité ● Événement de crédit déclaré au sens de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA, Association internationale des swaps et dérivés) ● Négociations à l'amiable en vue du règlement ou du remboursement (par ex. accords moratoires)
<p>7) Le débiteur a demandé ou a fait l'objet d'une mise en faillite ou d'une protection similaire, évitant ou retardant le remboursement d'une obligation de crédit envers la Banque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le débiteur a déposé une demande de faillite ou d'insolvabilité ● Un tiers a entamé une procédure de faillite ou d'insolvabilité

Dans certains cas, il peut s'avérer impossible d'identifier un seul événement isolé qui a conduit à la classification d'une exposition comme dépréciée. Toutefois, la Banque adopte une vision globale de la performance de l'exposition, dans laquelle l'effet combiné de plusieurs événements peut être considéré comme ayant entraîné la dépréciation d'actifs financiers. En règle générale, la Banque s'attend à ce qu'une augmentation significative du risque de crédit soit identifiée avant qu'un actif financier ne soit déprécié ou qu'un défaut réel ne se produise. Par conséquent, les expositions traitées comme ayant subi une dépréciation sont dans la plupart des cas transférées du niveau 2 au niveau 3.

En ce qui concerne les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, le principal indicateur de dépréciation apparaît lorsque les expositions affichent un arriéré de plus de 90 jours, en tenant compte du seuil de matérialité pour les expositions sur la clientèle de détail conformément à la définition réglementaire de défaut de l'ABE, d'autres signes d'une probable absence de paiement, tels que la prolongation de mesures de renégociation, étant également pris en considération.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, la présomption de l'arriéré de 90 jours a été réfutée par la Banque aux fins de l'investissement en tranches dans une entité structurée de CLO évalué au coût amorti. Toutes les tranches des investissements de titrisation de la Banque sont réputées en défaut dans le cas où la CLO n'est pas en mesure de rembourser partiellement ou intégralement les obligations de premier rang et/ou les intérêts y afférents, c.-à-d. si le paiement a un arriéré de 1 jour. Cela peut être dû à un niveau significatif de défauts survenant dans le portefeuille sous-jacent, qui peut engendrer un niveau insuffisant de flux de trésorerie pour honorer les engagements de paiement liés à chaque tranche au sein de la structure de financement. De même, la présomption de l'arriéré de 90 jours a également été réfutée par la Banque en ce qui concerne les expositions au sein du portefeuille Securities Investment. À cet égard, une exposition est réputée en défaut si le débiteur n'est pas en mesure de rembourser tout ou partie du montant dû.

Pour tous les actifs financiers de niveau 3, des produits d'intérêt sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant évalué au coût amorti ou à la valeur comptable de l'instrument financier, c'est-à-dire la valeur brute comptable moins les provisions pour pertes sur créances.

Réductions de valeur

Les actifs financiers et les provisions pour pertes sur créances associées sont normalement annulés, en tout ou en partie, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Dans le cas des prêts aux entreprises internationales, la détermination est effectuée après avoir examiné les faits et les circonstances liés à la situation financière de l'emprunteur, généralement une restructuration en difficulté. Lorsque les prêts sont garantis, cela se fait généralement après réception de tout produit de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur de réalisation nette d'une garantie a été déterminée et qu'il n'y a pas d'attente raisonnable d'un recouvrement ultérieur, la mise en non-valeur peut survenir plus tôt (voir note annexe 2.2.5). Sur ce point, la Banque annule les actifs financiers lorsque le comité de gestion des crédits détermine que le solde est irrécouvrable.

Actifs financiers modifiés

Conformément à la norme IFRS 9, la modification des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier pourrait entraîner deux résultats possibles :

- (i) Si la modification n'est pas considérée comme significative, les flux de trésorerie modifiés sont considérés comme se rapportant à l'actif financier d'origine ; ou
- (ii) Si la modification est considérée comme significative, l'actif d'origine est considéré comme étant annulé et, par conséquent, l'actif d'origine est décomptabilisé et remplacé par un nouvel actif financier.

Il est essentiel d'évaluer si une modification est considérée comme significative pour déterminer les implications comptables des modifications des flux de trésorerie contractuels d'un actif. La Banque applique son jugement pour évaluer si une modification des conditions contractuelles (telle qu'une variation des taux d'intérêt, de la devise ou de la durée restante du crédit) est suffisamment importante pour représenter l'expiration de l'instrument initial.

À cet égard, lorsqu'elle envisage une modification des conditions contractuelles, la Banque évalue la manière dont les flux de trésorerie en vertu des conditions révisées se comparent aux flux de trésorerie en vertu des conditions initiales du prêt ; elle tient également compte de facteurs qualitatifs. Les considérations qualitatives incluent la prolongation des échéances, l'insertion de rehaussements de crédit, les variations des taux d'intérêt, etc. Si la modification est jugée importante, la décomptabilisation de l'instrument financier est garantie.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour engendrer la décomptabilisation de cet actif financier, la Banque recalcule la valeur brute comptable de l'actif financier comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (ou taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création). La différence est comptabilisée en résultat en tant que gain ou perte résultant d'une modification.

En présence d'une modification importante des conditions d'un actif financier entraînant la décomptabilisation de l'actif financier existant suivie par la comptabilisation de l'actif financier modifié, l'actif modifié est considéré comme un « nouvel » actif financier. Tout nouvel actif financier qui apparaît à la suite d'événements de décomptabilisation résultant d'une modification importante des termes de l'instrument est classé en tant qu'actif de niveau 1, sauf si le nouvel actif financier est déprécié lors de sa comptabilisation initiale, auquel cas il sera classé en tant qu'actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création. Une perte est comptabilisée en résultat (normalement en tant que réduction de valeur) car le nouvel instrument est comptabilisé à la juste valeur.

Lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner la décomptabilisation de l'actif financier, les prêts renégociés au sein du portefeuille International Corporate Lending sont considérés comme étant dépréciés et sont par conséquent classés en tant qu'actifs de niveau 3, à moins qu'aucun événement entraînant une probabilité de non-paiement ne soit considéré comme ayant eu lieu. Les actifs qui sont dépréciés au moment de la renégociation restent classés au niveau 3 après la renégociation. Lorsque des indications suggèrent que le prêt renégocié n'est plus déprécié, l'actif est transféré hors du niveau 3. Cette évaluation se base sur des informations historiques et prospectives et sur une évaluation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'actif, y compris des informations sur les circonstances qui ont conduit à la renégociation. Une évaluation complète par le comité de gestion des crédits approprié est requise pour approuver que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée.

En ce qui concerne les prêts au sein du portefeuille Dutch Mortgage, lorsque la modification n'est pas suffisamment importante pour entraîner une décomptabilisation, les prêts renégociés sont classés comme ayant subi une dépréciation de crédit, et par conséquent comme actifs de niveau 3, lorsque l'exposition est un arriéré de 90 jours. Dans tous les autres cas, les prêts renégociés au sein de ces portefeuilles sont initialement classés en tant qu'actifs de niveau 2.

À l'exception des prêts dépréciés à la création, tous les autres prêts modifiés pourraient être transférés hors du niveau 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas de prêts renégociés, s'il existe des indications suffisantes pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement de flux de trésorerie futurs au cours de la période d'observation minimale, et s'il n'existe pas d'autre signe de dépréciation. Ces prêts pourraient être transférés en niveau 1 ou 2 sur la base du mécanisme décrit ci-après en comparant le risque qu'un défaut se produise à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque qu'un défaut se produise lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles initiales, non modifiées). Tout montant annulé suite à la modification des conditions contractuelles ne sera pas repris.

Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création

Les actifs financiers dépréciés dès leur création sont les actifs qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. La Banque ne devrait en principe pas acheter d'actifs financiers dépréciés. Toutefois, dans de rares cas, la Banque peut créer de nouveaux actifs à la suite d'une renégociation ou d'une restructuration pour des raisons liées à la situation financière critique d'un emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été prises en compte, ce qui pourrait entraîner que

les nouveaux actifs soient considérés comme des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création. Le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comptabilisé en résultat en tant que gain ou perte de valeur jusqu'à ce que l'actif déprécié dès son acquisition ou sa création soit décomptabilisé, même si les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Mouvement entre les niveaux

Les instruments financiers sont transférés hors du niveau 2 si l'on ne considère plus que leur risque de crédit a « sensiblement augmenté » depuis la comptabilisation initiale. La classification en niveaux selon la norme IFRS 9 est différente des exigences réglementaires relatives à la classification des statuts. Autrement dit, il ne faut pas partir du principe qu'il faut utiliser une période de « probation » réglementaire et les prérequis de l'ABE comme critères nécessaires pour passer du niveau 2 au niveau 1 aux fins de la norme IFRS 9.

Aux fins de la norme IFRS 9, la Banque a déterminé l'approche suivante fondée sur des lignes directrices pour déterminer si le passage du niveau 2 au niveau 1 est approprié :

- Lorsque des déclencheurs qualitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit : Le passage du niveau 2 au niveau 1 est subjectif. Lorsque les événements déclencheurs de l'augmentation significative du risque de crédit de la notation dérivée ne se sont pas avérés déterminants pour la reclassification dans un premier temps, il est prévu que tout déclencheur qualitatif de l'augmentation significative du risque de crédit observé qui soit dérivé de l'événement d'augmentation significative du risque de crédit soit entièrement résolu et démontré pendant une période de 90 jours avant toute reclassification.
- Lorsque des déclencheurs quantitatifs ont été utilisés pour déterminer l'augmentation significative du risque de crédit, l'actif financier doit montrer des signes d'amélioration et revenir à la notation de risque de défaillance externe ou dérivée au moment de la création (l'instrument doit prouver une notation de défaut dérivée conforme ou supérieure à la notation d'origine lors de la création afin de déclencher une reclassification du niveau 2 au niveau 1).
- Tout instrument qui n'est pas en retard de plus de 30 jours ne peut être reclassé en niveau 1 que si : (i) tous les arriérés contractuels ont été corrigés (zéro jour de retard) ; et (ii) aucun autre défaut de paiement n'a été constaté depuis au moins 90 jours. Ces critères sont soumis à des seuils de paiement réglementaires définis dans la politique de risque de crédit de la Banque.

De plus, pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending, le traitement des expositions de niveau 2 est régi par le processus d'examen trimestriel du portefeuille du comité de gestion des crédits, lequel examine et approuve les indications d'amélioration des performances et, partant, le transfert entre les niveaux.

De la même manière, pour que des actifs d'entreprise de niveau 3 puissent passer au niveau 2 ou au niveau 1, le comité de gestion des crédits approprié doit procéder à une évaluation complète pour confirmer que les critères de probabilité de non-paiement ne sont plus présents, que l'exposition n'est plus considérée comme dépréciée et qu'il n'y a plus d'arriéré au niveau de l'exposition (via le règlement de montants de façon régulière).

Le transfert progressif des expositions aux entreprises est également soumis à une période de probation de 12 mois au cours de laquelle les expositions en défaut (niveau 3) sont classées en tant que NPE (expositions non performantes) avant de pouvoir passer au niveau 2. Parallèlement, le transfert progressif des expositions de détail en défaut est soumis à une période de probation de 3 mois, sauf si la classification défaut/NPE résulte de mesures de renégociation pour lesquelles une période de probation de 12 mois s'applique.

Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base du portefeuille, les indications pour appuyer l'évaluation du transfert entre les niveaux comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux

conditions initiales ou révisées, selon les circonstances. Pour les prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications sont déterminées au cas par cas.

Le mouvement entre les niveaux est aligné sur la politique de risque de crédit de la Banque, et toute exception est régie par le comité de gestion des crédits.

Évaluation des pertes de crédit attendues

La Banque détermine d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation, significative ou non, pour un actif financier évalué individuellement, puis évalue les provisions pour pertes sur créances à l'aide de différents modèles pour les actifs financiers non dépréciés et dépréciés, de la manière suivante :

- S'il n'existe aucune indication de dépréciation (actifs de niveaux 1 et 2), la Banque utilise des modèles statistiques développés par un fournisseur externe pour mesurer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending au niveau de la facilité de crédit.
- Pour les expositions dépréciées (actifs de niveau 3), la Banque modélise généralement les pertes de crédit attendues sur la base d'une méthodologie développée en interne pour estimer les flux de trésorerie attendus en fonction des valeurs d'entreprise des emprunteurs et des prévisions de flux de trésorerie opérationnels pour les expositions au sein du portefeuille International Corporate Lending.

En ce qui concerne les portefeuilles Dutch Mortgage, Securitisation Investment et Securities Investment, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs (indépendamment du niveau dans lequel ils sont classés) sont modélisées à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe. Pour le portefeuille Belgian Mortgage Lending, les pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles hypothécaires sont déterminées à l'aide de modèles statistiques développés en interne.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme l'estimation pondérée en fonction de la probabilité des pertes de crédit sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Les pertes de crédit sont à leur tour définies comme la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie attendus entre les flux de trésorerie contractuels et attendus, actualisés à l'aide du taux d'intérêt effectif initial.

Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie désignent les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier, tandis que les pertes de crédit attendues à 12 mois constituent une partie des pertes de crédit attendues sur la durée de vie et représentent les déficits de trésorerie sur la durée de vie qui résultent d'un défaut survenant dans les 12 mois suivant la date de clôture, pondérés par la probabilité que le défaut se produise.

Pour chaque portefeuille, la Banque calcule les pertes de crédit attendues sur ses instruments financiers sur la base de trois données clés, à savoir : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (loss given default, ou « LGD ») et l'exposition en cas de défaut (exposure at default, ou « EAD »). Les pertes de crédit attendues à 12 mois sont calculées en multipliant la probabilité de défaut à 12 mois, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont calculées sur une base similaire pour toute la durée de vie résiduelle de l'exposition.

Actifs financiers non dépréciés (niveaux 1 et 2)

Cette section fournit une description détaillée de la méthodologie utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances relatives aux expositions classées comme actifs de niveaux 1 et 2 à l'aide de modèles statistiques développés par un fournisseur externe (pour les portefeuilles Dutch Mortgage, Securitisation Investment et Securities Investment) et des modèles développés en interne (pour le portefeuille Belgian Mortgage).

Probabilité de défaut

Un des paramètres de risque essentiels utilisés par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues (ECL) est la probabilité que le débiteur soit en défaut, soit dans les 12 mois suivants (en cas d'expositions classées au niveau 1), soit pendant la durée de vie de l'exposition (en cas d'expositions classées au niveau 2 ou 3).

Puisque la probabilité de défaut est une mesure de probabilité utilisée pour intégrer la probabilité qu'un client soit en défaut sur une période de temps définie, elle est estimée au niveau du client.

Les probabilités de défaut des portefeuilles de la Banque sont estimées sur la base de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes. En particulier, les modèles utilisés pour les portefeuilles International Corporate Lending, Securitisation Investment et Securities Investment utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut calibrées sur la base des données historiques sur les défauts observés sur le marché, compilées par le fournisseur externe. En ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending, les probabilités de défaut et les notations dérivées sont modélisées par comparaison des caractéristiques spécifiques à l'emprunteur, en ce compris la performance financière et les caractéristiques qualitatives intégrées par le biais d'une fiche d'évaluation, avec l'ensemble de données sous-jacentes. En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment, les probabilités de défaut sont généralement estimées en utilisant des notations publiques par le biais d'une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut. En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, les probabilités de défaut sont générées en utilisant des modèles se basant sur les taux de défaut historiques observés aux Pays-Bas pour des actifs similaires. En ce qui concerne le portefeuille Belgian Residential Mortgages, les probabilités de défaut sont également générées à l'aide de modèles basés sur des données indirectes pour les taux de défaut historiques en utilisant des sources externes accessibles au public pour des actifs similaires.

Perte en cas de défaut

Le deuxième paramètre de risque clé utilisé par la Banque se rapporte à l'estimation du taux de recouvrement attendu en cas de « défaut ». À cet égard, la Banque utilise la perte en cas de défaut pour intégrer cet élément dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La perte en cas de défaut d'une exposition mesure l'ampleur de la perte estimée (en tant que proportion de l'exposition totale en cas de défaut) qui devrait se matérialiser en cas de défaut. Elle est basée sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, qu'ils proviennent de flux de trésorerie ou d'une quelconque garantie. Elle tient compte de l'effet d'atténuation de la valeur de la sûreté au moment où elle devrait être réalisée et de la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut pour l'évaluation des pertes de crédit attendues inclut l'impact attendu de conditions économiques futures et l'actualisation de la durée estimée de défaut à la date clôture en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.

Contrairement aux probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont estimées au niveau de la facilité de crédit. Bien que liés au risque de crédit général du débiteur, les taux de recouvrement sont également affectés par le classement relatif d'une facilité donnée dans la structure de la dette du débiteur.

Pour les actifs du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, les taux de recouvrement estimés sont évalués à l'aide de modèles statistiques développés par des fournisseurs externes en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition à l'ensemble de données sous-jacent.

Le portefeuille Securities Investment de la Banque se compose d'obligations garanties, d'obligations émises par des organisations supranationales, d'obligations souveraines et d'obligations d'entreprises. Pour ses expositions supranationales et souveraines, la Banque utilise les valeurs de pertes en cas de défaut obtenues à partir du modèle statistique développé par un fournisseur externe, tandis que pour les obligations garanties, la perte en cas de défaut est alignée

sur les normes réglementaires. La perte en cas de défaut des obligations d'entreprises est modélisée selon la même méthodologie que pour le portefeuille International Corporate Lending.

La perte en cas de défaut du portefeuille Dutch Mortgage est modélisée à l'aide du rapport prêt-valeur des parties individuelles du prêt. Les recouvrements attendus sont utilisés pour déterminer la perte attendue et sont modélisés par référence à des hypothèses relatives à l'évaluation de différents types de biens immobiliers, à la décote à la vente et à la valeur temps de l'argent. La perte en cas de défaut est ensuite estimée à 10 % des pertes attendues, puisque la NHG absorbe 90 % des pertes, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les paiements attendus de la NHG et les taux de rejet de réclamation.

En ce qui concerne le portefeuille Belgian Residential Mortgages, étant donné que la Banque n'a pas de données de pertes internes, les paramètres LGD sont basés sur des sources de données de pertes externes accessibles au public pour des actifs similaires.

Pour le portefeuille Securitisation Investment, comme pour les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut sont obtenues par le biais de modèles statistiques développés par un fournisseur externe utilisant des estimations de taux de recouvrement.

Exposition en cas de défaut

L'exposition en cas de défaut est utilisée pour estimer l'exposition attendue de la Banque au moment du défaut d'un débiteur, en tenant compte des changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et les versements d'intérêts, et tout prélèvement prévu sur les facilités confirmées.

La période maximale sur laquelle sont évaluées les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit.

Portefeuille International Corporate Lending

Pour le portefeuille International Corporate Lending de la Banque, cette dernière utilise une échéance comportementale plutôt que contractuelle, reflétant ainsi les attentes quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. À cet égard, pour les facilités de crédit renouvelables et les prêts à terme contenant une option de remboursement anticipé qui devrait être exercée par le débiteur, la Banque ajuste la date d'échéance contractuelle pour refléter la date d'échéance attendue, reflétant ainsi le profil de paiement attendu. Les échéances attendues sont évaluées chaque trimestre au cas par cas, afin de déterminer toute modification de l'échéance attendue.

Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des expositions hors bilan, y compris les engagements de prêts, la Banque aligne le prélèvement attendu sur les facilités confirmées avec les facteurs de conversion du crédit tels que définis dans l'approche normalisée du risque de crédit dans le cadre du règlement sur les exigences de fonds propres.

Portefeuille Dutch Mortgage

L'exposition en cas de défaut pour le portefeuille Dutch Mortgage est basée sur l'amortissement selon les profils de paiement contractuels, en tenant compte des remboursements anticipés modélisés. La date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'hypothèque. Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des actifs hors bilan, la Banque applique un facteur de conversion du crédit de 75 %.

Portefeuille Belgian Mortgage

L'EAD pour le portefeuille Belgian Residential Mortgage est basé sur le montant de l'exposition en cours à la date de clôture. Pour mesurer l'exposition en cas de défaut des actifs hors bilan (engagements à prêter), la Banque applique un facteur de conversion du crédit de 80 %.

Portefeuille Securities Investment

Pour le portefeuille Securities Investment de la Banque, la date d'échéance est considérée comme étant égale à l'échéance contractuelle de l'exposition, et l'on peut présumer que l'exposition en cas de défaut correspond à l'exposition confirmée dans son intégralité.

Portefeuille Securitisation Investment

Pour le portefeuille Securitisation Investment de la Banque, le fournisseur externe analyse les actifs sous-jacents de la CLO, en intégrant le risque inhérent à chaque tranche (sur la base du rang relatif et des conditions contractuelles), en simulant les pertes qui seraient encourues par chaque tranche dans plusieurs scénarios et en calculant la durée de vie moyenne de la tranche. La durée de vie moyenne de la tranche est équivalente à la durée de vie prévue.

Actifs financiers dépréciés (niveau 3)

Pour les actifs de niveau 3 du portefeuille International Corporate Lending, la Banque estime les pertes de crédit attendues sur une base individuelle. Lors de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs, la valeur recouvrable correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

Pour les expositions du portefeuille International Corporate Lending, la Banque considère que ces actifs sont très rarement garantis par des actifs dont la valeur est facilement observable. Par conséquent, les valeurs recouvrables sont généralement calculées en projetant les flux de trésorerie attendus à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'entreprise (VE) dans plusieurs scénarios. La valeur recouvrable dans chaque scénario est estimée comme étant la VE, augmentée de la trésorerie disponible, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital estimé au niveau de l'emprunteur. Ce dernier est déterminé en utilisant plusieurs hypothèses concernant le coût de la dette et le coût des capitaux propres. La valeur recouvrable est ensuite comparée à l'exposition en cas de défaut afin de déterminer les éventuels déficits/pertes de crédit attendus.

Par conséquent, pour les expositions de niveau 3, la provision pour amortissement individuel est évaluée comme étant la différence entre l'exposition qui subsiste de l'actif, évaluée comme étant la somme de la valeur comptable et du prélèvement futur attendu sur les engagements hors bilan estimés par référence aux facteurs de conversion du crédit et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la moyenne pondérée du cas de base et du scénario le plus pessimiste, les recouvrements, dans chaque cas, étant plafonnés chacun à 100 %. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise en ajustant le compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

Pour le portefeuille Securities Investment, les valeurs recouvrables sont évaluées à la valeur de marché, en utilisant des prix observables sur le marché pour les instruments détenus.

Pour les portefeuilles Dutch Mortgage, Belgian Mortgage et Securitisation Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont équivalentes au paramètre LGD multiplié par le montant de l'exposition, avec des probabilités de défaut équivalentes à 100 %.

Informations prospectives

La comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues nécessitent l'intégration d'informations prospectives dans les estimations des pertes de crédit attendues pour atteindre l'objectif d'évaluation de la norme IFRS 9. Un aspect particulièrement complexe est la nécessité de tenir compte d'un éventail de scénarios économiques prospectifs possibles lors du calcul des pertes de crédit attendues, compte tenu de l'effet potentiel des non-linéarités sur les pertes de crédit attendues. Sur la base du principe de non-linéarité, l'augmentation modélisée des pertes de crédit si l'on s'attend à une détérioration des conditions dépasse la diminution des pertes de crédit si les conditions s'améliorent. La Banque prend en considération des informations raisonnables et documentées relatives aux prévisions de conditions macroéconomiques futures afin de déterminer le niveau attendu et l'évolution du risque de crédit pour des débiteurs spécifiques.

La Banque identifie d'abord les variables macroéconomiques qui présentent la plus forte corrélation avec les facteurs de risque de crédit systémiques pour ses débiteurs à l'aide de méthodes statistiques développées par des fournisseurs externes. Ces variables macroéconomiques comprennent des variables au niveau des pays qui sont considérées comme ayant la plus forte corrélation avec les portefeuilles de la Banque. Les variables macroéconomiques appliquées aux calculs des pertes de crédit attendues pour chaque portefeuille peuvent différer. Les variables macroéconomiques qui présentent le niveau de corrélation le plus élevé pour les expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending et Securities Investment comprennent principalement le produit intérieur brut (« PIB »), les niveaux de chômage et la performance des indices boursiers spécifiques au pays. En outre, l'Indice des prix des logements et les taux de chômage nationaux sont essentiels pour les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, tandis que les taux d'intérêt sont utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pour les expositions au sein du portefeuille Securitisation Investment.

La norme IFRS 9 ne requiert pas l'identification de tous les scénarios possibles. Elle impose toutefois à la Banque d'estimer les pertes de crédit attendues en tenant compte de plusieurs scénarios macroéconomiques prospectifs, car l'utilisation d'un seul scénario « le plus probable » n'est pas jugée suffisante. Par conséquent, l'évaluation des pertes de crédit attendues conformément à la norme IFRS 9 requiert beaucoup de discernement pour le développement d'autres scénarios macroéconomiques et/ou l'ajustement de la gestion. À cet égard, la Banque utilise la solution d'un fournisseur externe pour déterminer plusieurs prévisions concernant les conditions macroéconomiques (reflétant les évolutions futures des principales variables macroéconomiques sélectionnées). La Banque estime ensuite des pertes de crédit attendues objectives, prospectives et pondérées en fonction de la probabilité en attribuant des pondérations de probabilité aux pertes attendues dans chacun des scénarios macroéconomiques.

La norme IFRS 9 n'exige pas que les prévisions de conditions futures couvrent toute la durée de vie prévue de l'instrument financier en question. La Banque utilise les prévisions macroéconomiques du fournisseur externe allant jusqu'à 20 trimestres pour estimer les pertes de crédit attendues prospectives. Pour les échéances au-delà de cette période de 5 ans, la Banque extrapole les projections à partir des données disponibles.

Scénarios prospectifs multiples pour les expositions dépréciées de niveau 3

En ce qui concerne les expositions de niveau 3 au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, les pertes de crédit attendues sont basées sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie qui tente d'évaluer précisément le niveau de risque de crédit et d'estimer la valeur recouvrable de l'instrument. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, ces expositions nécessitent toujours la prise en compte de scénarios prospectifs multiples. Les scénarios sont spécifiquement conçus pour chaque débiteur en question en prenant en compte les différents flux de trésorerie qui peuvent être générés au profit de la Banque en vertu du contrat, y compris ceux résultant d'une éventuelle restructuration, qui peuvent inclure des caractéristiques dérivées, y compris des paiements si certains objectifs sont atteints à une date future. Ces scénarios sont conçus par référence à des estimations de flux de trésorerie opérationnels hors endettement, généralement sur une période prévisionnelle de trois ans, avec une valeur terminale estimée à l'aide de flux de trésorerie stables présumés dans chaque scénario.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, la Banque attribue une pondération de probabilité, fondée sur le jugement de la direction, à chacun des scénarios pris en compte dans l'estimation des pertes de crédit attendues. En raison du niveau élevé de subjectivité qu'elles impliquent, les décisions relatives à la sélection de scénarios, de probabilités et de flux de trésorerie prévisionnels présumés sont soumises à un examen concentré sur le risque de crédit par la structure de gouvernance de la Banque.

En ce qui concerne les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage, Belgian Mortgage et Investment, les pertes de crédit attendues sur les expositions de niveau 3 sont modélisées sur la base d'une méthodologie identique à celle utilisée pour les expositions de niveaux 1 et 2.

1.6 Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il est prévu de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.7 Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie, telles que les logiciels informatiques achetés et développés en interne, sont amorties, sur une base linéaire, sur leur durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée est généralement la durée la plus courte entre la durée légale, le cas échéant, et la durée d'utilité attendue. La durée d'utilité estimée des logiciels informatiques achetés et développés varie entre 3 et 5 ans. Les frais encourus dans le cadre de la maintenance continue du logiciel sont passés en charges immédiatement lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement directement imputables à la conception et aux essais d'éléments logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement réalisable de terminer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé ;
- la direction a l'intention de terminer et d'utiliser le logiciel ;
- l'entité dispose des compétences nécessaires pour utiliser le logiciel ;
- il est possible de démontrer que le logiciel générera des avantages économiques futurs probables ;
- l'entité dispose des ressources techniques, financières et autres appropriées pour mener à bonne fin le développement du logiciel et l'utiliser ; et
- les dépenses imputables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés dans le cadre du logiciel comprennent les frais de personnel nécessaires au développement du logiciel et une proportion appropriée des frais généraux pertinents.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les autres dépenses de développement qui ne satisfont pas à ces critères sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs au cours d'un exercice ultérieur.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

1.8 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles utilisées par la Banque sont initialement enregistrées au coût historique, y compris les frais de transaction et les frais d'emprunt. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments.

Toutes les immobilisations corporelles sont ensuite indiquées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les amortissements sur actifs, comptabilisés en résultat, sont calculés selon la méthode linéaire pour affecter leur coût à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- améliorations des locaux 4 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres équipements 4 ans
- Installations 10 ans
- Véhicules à moteur 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la fin de chaque période considérée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les gains et pertes comptabilisés lors de cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable et sont comptabilisés en résultat.

1.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs qui ont une durée d'utilité indéterminée, par exemple l'écart d'acquisition ou certaines immobilisations incorporelles, ne font pas l'objet d'un amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuels. Un test de dépréciation est réalisé pour les actifs qui font l'objet d'un amortissement chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de la valeur dont la valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Le test de dépréciation peut également être effectué sur un seul actif lorsque la juste valeur diminuée des coûts de vente ou la valeur d'utilité peuvent être déterminées de manière fiable. Les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise de la dépréciation à chaque date de clôture.

1.10 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera récupérée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue, qu'ils sont disponibles à la vente dans leur état actuel et que leur vente est très probable. Les actifs non courants classés en tant que détenus en vue de la vente sont généralement évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur pour toute dépréciation initiale ou ultérieure d'un actif à sa juste valeur diminuée des coûts de vente sont comptabilisées en résultat. Les plus-values pour toute augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'un actif ne sont comptabilisées que jusqu'à concurrence de la perte de valeur cumulée comptabilisée et sont comptabilisées dans le compte de résultat.

1.11 Impôts exigibles et différés

La charge ou le crédit d'impôt pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur le revenu courante est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la fin de la période considérée.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre les assiettes fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils résultent de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ; l'impôt sur le revenu différé n'est pas comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice imposable. L'impôt sur le résultat différé est déterminé en utilisant les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la fin de la période considérée et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé lié est réalisé ou lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé est réglé.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sur lequel les différences temporelles pourront être utilisées sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé se rapportent à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités imposables lorsqu'il est prévu de régler les soldes sur une base nette.

1.12 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les frais marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ordinaires sont inscrits en capitaux propres en déduction, nette d'impôt, du produit.

1.13 Passifs financiers

La Banque comptabilise un passif financier dans son état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers de la Banque, autres que les passifs financiers dérivés (voir note annexe 1.14), sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils comprennent principalement les montants dus à des institutions financières, les montants dus à des clients, les autres dettes et les autres passifs.

1.14 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt et les autres contrats dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction sur instruments dérivés, sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir de techniques d'évaluation des instruments dérivés de gré à gré, y compris les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les justes valeurs des contrats de change à terme et des swaps sont déterminées en utilisant les taux de change à terme à la fin de la période considérée. Des techniques d'actualisation, qui reflètent le fait que l'échange ou le règlement

respectif n'aura pas lieu avant une date future, sont utilisées lorsque la valeur temps de l'argent a un effet significatif sur la juste évaluation de ces instruments.

Les variations de la juste valeur de tout instrument dérivé qui n'entre pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat. Si un dérivé n'est pas désigné dans une relation de couverture éligible, toutes les variations de sa juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat en tant que composante du résultat net des opérations de négociation.

La Banque désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture éligibles. Lors de la désignation initiale de la couverture, la Banque documente formellement la relation entre l'instrument ou les instruments de couverture et l'élément ou les éléments couverts, y compris l'objectif et la stratégie de gestion des risques dans le cadre de la couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Banque évalue, tant au début de la relation de couverture que sur une base continue, si l'instrument ou les instruments de couverture est ou devraient être « hautement efficace(s) » dans la compensation des variations de la juste valeur de l'élément/des éléments couvert(s) respectif(s) pendant la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 à 125 %.

1.14.1 Couvertures à la juste valeur

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme qui pourrait affecter le bénéfice ou la perte, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture de la juste valeur, ou si la désignation de la couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est interrompue de manière prospective.

Tout ajustement jusqu'au moment de l'interruption d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti en résultat dans le cadre du taux d'intérêt effectif recalculé de l'élément sur sa durée de vie restante.

La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur aux couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) selon la version de la norme IAS 39 modifiée de l'UE. Les règles de macro-couverture modifiées de l'UE permettent de combiner un groupe de dérivés (ou proportions) et de les désigner conjointement comme instrument de couverture dans le modèle de macro-couverture de la juste valeur de la Banque, et de supprimer certaines limites de la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives aux dépôts de base et aux stratégies de sous-couverture. Dans le cadre de la modification de l'UE, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux dépôts de base et l'inefficacité ne se manifeste que lorsque l'estimation révisée du montant des flux de trésorerie dans les périodes de temps programmées tombe en dessous du montant désigné de ces périodes. La Banque applique la comptabilité de couverture de la juste valeur pour les couvertures de portefeuille du risque de taux d'intérêt (macro-couverture) dans le cadre de la carve-out de l'UE concernant ses opérations de détail après avoir pris en compte l'écart de durée entre les hypothèques internationales et les dépôts de base. Les activités de couverture sont désignées comme une couverture de la juste valeur du portefeuille par rapport au portefeuille de prêts hypothécaires, qui sont les éléments couverts. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi que l'ajustement de base relatif aux crédits hypothécaires (éléments couverts) dans la mesure où ils sont attribuables au risque de taux d'intérêt (risque couvert).

La Banque définit le ratio de couverture en faisant correspondre le notionnel des dérivés avec le principal du portefeuille couvert. Les sources possibles d'inefficacité sont les suivantes :

- Différences entre le volume attendu et le volume réel des paiements anticipés, car la Banque couvre jusqu'à la date de remboursement prévue en tenant compte des paiements anticipés attendus sur la base de l'expérience passée ;
- Différence d'actualisation entre l'élément couvert et les instruments de couverture, car les swaps de taux d'intérêt garantis en liquidités sont actualisés à l'aide de courbes d'actualisation Overnight Indexed Swaps (OIS), qui ne sont pas appliquées aux hypothèques à taux fixe ;
- Dérivés de couverture avec une juste valeur non nulle à la date de la désignation initiale comme instrument de couverture ; et
- Risque de crédit de contrepartie qui a un impact sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt non garantis, mais pas sur les éléments couverts.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignées en tant que et répondent aux critères de couvertures à la juste valeur sont enregistrées en résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. Le profit ou la perte lié(e) à la partie effective des swaps de taux d'intérêt couvrant les prêts et titres à taux fixe est comptabilisé(e) dans le compte de résultat dans les produits d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des prêts et titres à taux fixe couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Le profit ou la perte lié(e) à la partie non effective est également comptabilisé(e) dans le compte de résultat dans les produits d'intérêts et indiqué(e) séparément. Si la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée est amorti dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à l'échéance en utilisant un taux d'intérêt effectif recalculé.

1.15 Provisions

Des provisions pour sinistres juridiques et autres sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ; et le montant a été estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour les pertes opérationnelles futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée en charges d'intérêts.

1.16 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts de tous les instruments financiers porteurs d'intérêts sont comptabilisés en « produits d'intérêts » et en « charges d'intérêts » dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes de crédit futures.

Les produits et charges d'intérêts présentés dans le compte de résultat comprennent :

- les intérêts sur les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ; et

- la proportion effective des variations de juste valeur attribuable aux instruments dérivés de couverture éligibles désignés dans les couvertures de la juste valeur du risque de taux d'intérêt, ainsi que les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque de taux d'intérêt.

Les variations de juste valeur attribuables à d'autres dérivés dans les relations de couverture qui sont interrompues sont présentées dans le « résultat net des opérations de négoce » à compter de la dernière date à laquelle la couverture s'est avérée efficace.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs afin d'évaluer la provision pour pertes sur créances.

1.17 Frais et commissions

Les produits et charges au titre des frais et des commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif ou passif financier sont inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif et traités comme faisant partie des produits ou charges d'intérêt.

Les autres produits au titre des frais et des commissions, comprenant les commissions de tenue de compte, les frais de souscription, les frais de gestion des investissements, les frais de change, les frais de placement et les frais de syndication, sont comptabilisés en résultat lors de l'exécution des services associés.

Les commissions d'engagement de prêt pour les prêts susceptibles d'être prélevés sont reportées (ainsi que les coûts directs y afférents) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt.

Lorsqu'un engagement de prêt ne devrait pas entraîner le prélèvement d'un prêt, les commissions d'engagement de prêt y afférentes sont comptabilisées en résultat sur une base linéaire sur la période d'engagement.

Les frais et commissions, principalement liés aux frais de transaction et de service, sont passés en charges au fur et à mesure de la réception des services.

Les contreparties dues aux clients, comprenant les frais marginaux sous forme de montants en liquidités que la Banque verse aux clients de la gestion de patrimoine, sont encourues pour l'acquisition de nouveaux contrats clients. Ces coûts sont reportés dans « Autres actifs » et comptabilisés par la suite comme une compensation dans les produits de commissions, comme suit :

- Pour les contrats clients à durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée contractuelle.
- Pour les contrats clients sans durée contractuelle déterminée, ces coûts sont amortis sur la durée de vie estimée des contrats, revue régulièrement en fonction de l'expérience de la Banque en matière des taux d'attrition des clients de la gestion de patrimoine.

1.18 Résultat net des opérations de négociation

Le résultat net des opérations de négociation comprend toutes les différences de change réalisées et latentes ainsi que toutes les variations de juste valeur découlant de dérivés détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture et les dérivés qui ne satisfont plus aux critères de comptabilité de couverture.

1.19 Résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le résultat net des autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes, les produits d'intérêt, les dividendes et les écarts de change imputables aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.20 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué peut être utilisé par la Banque. Les actifs et passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les passifs de location comprennent la valeur actuelle nette des futurs paiements au titre de la location. Les loyers à payer en vertu d'options de prolongation raisonnablement certaines d'être exercées sont également inclus dans l'évaluation du passif.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les baux au sein de la Banque, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, étant le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions, une sûreté et des durées similaires.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprennent généralement le montant de l'évaluation initiale du passif de location et sont généralement amortis sur la plus courte durée entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire. Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction prend en considération tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation, ou à ne pas exercer d'option de résiliation. Les options de prolongation (ou périodes suivant les options de résiliation) ne sont incluses dans la durée du bail que si le bail est raisonnablement certain d'être prolongé (ou non résilié).

1.21 Rémunération basée sur des actions

La Banque applique un plan de primes différées sous la forme d'un plan de rémunération basé sur des actions dans le cadre duquel des dirigeants ou des collaborateurs sélectionnés reçoivent des primes de rendement lorsqu'ils remplissent des conditions de performance spécifiques.

Avec les montants en LIQUIDITÉS initiaux, les primes peuvent comprendre des attributions initiales liées à des actions et des attributions différées liées à des actions. Les attributions liées à des actions consistent en des instruments liés à des actions sous la forme d'un nombre d'actions ordinaires notionnelles de MDB Group Limited calculé en divisant la part correspondante du montant de la prime par la valeur de marché de ces actions ordinaires à la date d'attribution. Les primes d'attribution liées à des actions sont finalement réglées en liquidités à la date de règlement (l'expiration de la période de rétention ou d'attente) sur la base de la valeur de marché des actions ordinaires de MDB Group Limited déterminée à la date de règlement, multipliée par le nombre d'actions notionnelles calculées à la date d'attribution. Les primes différées liées à des actions imputables à des primes de rétention sont soumises à une période d'acquisition pendant laquelle l'agent ou l'employé spécifique doit rester en emploi pour que l'acquisition ait lieu. Pendant ce temps, les primes de performance sont acquises immédiatement, mais sont également soumises à une période de report. Par conséquent, les attributions initiales et différées liées à des actions sont soumises à une période de rétention ou d'attente, à des fins de règlement, après acquisition.

La rémunération basée sur des actions est comptabilisée en tant que charge au titre des avantages du personnel à compter de la date d'attribution sur la période d'acquisition concernée, c'est-à-dire la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiées doivent être remplies. Le montant total à imputer à compter de la date d'attribution sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des attributions à la date d'attribution, reflétant la juste évaluation des actions ordinaires de MDB Group Limited à la date d'attribution. Par conséquent, la Banque amortit sur une base linéaire le coût de compensation découlant de l'octroi de telles attributions sur la période d'acquisition nominale pour les employés sur la base de l'acquisition échelonnée du régime. Le passif qui en résulte est réévalué à la fin de chaque exercice comptable et à la date de règlement, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat.

1.22 Engagements de prêt

Les engagements de prêt sont les engagements de la Banque à fournir un crédit selon des modalités et conditions prédéterminées et sont évalués au montant de la provision pour pertes sur créances (calculée comme décrit à la note annexe 1.5).

Pour les engagements de prêt, la provision pour pertes sur créances est comptabilisée en provision. Toutefois, pour les contrats qui comprennent à la fois un prêt et un engagement non utilisé et où la Banque ne peut pas identifier séparément les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé de celles sur l'emprunt, les pertes de crédit attendues sur l'engagement non utilisé sont comptabilisées avec la provision pour pertes sur créances pour le prêt. Dans la mesure où les pertes de crédit attendues combinées dépassent la valeur brute comptable du prêt, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en provision.

1.23 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la valeur nominale diminuée des pertes de crédit attendues. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les liquidités en caisse, les soldes non limités détenus auprès des banques centrales, les dépôts détenus auprès d'institutions financières et les autres investissements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Les « dettes envers des institutions financières » remboursables sur demande ou dont l'échéance contractuelle est inférieure ou égale à trois mois et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Banque sont incluses en tant que composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins de l'état des flux de trésorerie.

1.24 Actifs de clients

Des actifs de clients sont détenus auprès de la Banque à titre fiduciaire et sont séparés des actifs de la Banque conformément aux règles et réglementations applicables en matière de protection des actifs des clients, sauf lorsque ces actifs de clients sont détenus par la Banque pour couvrir une marge requise ou lorsqu'ils sont utilisés pour garantir une obligation envers la Banque.

Les actifs de clients ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière de la Banque.

2. Gestion du risque financier

2.1 Introduction et présentation

Les activités principales de la Banque comprennent :
service de dépôt ;

- la fourniture de services de gestion de patrimoine et d'investissement ;
- l'octroi de prêts à des entreprises internationales ; et
- l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels sur les marchés néerlandais et belge, l'octroi d'hypothèques « buy-to-let » sur le marché néerlandais et la titrisation relative de sous-portefeuilles de ces prêts hypothécaires résidentiels néerlandais par le biais de transactions RMBS.

La Banque fournit également des services de détail de base tels que le transfert d'argent et le change au comptant, et à partir de janvier 2024, ses clients particuliers pourront également utiliser la carte de débit MeDirect, qui peut être utilisée dans le monde entier, partout où Mastercard est acceptée. Des swaps de devises, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt sont également conclus à des fins de gestion des risques.

En ce qui concerne le financement, la Banque continue d'effectuer des titrisations des portefeuilles hypothécaires néerlandais et d'accéder aux marchés internationaux du financement de gros par le biais de lignes de mise en pension bilatérales et de la plateforme de mise en pension Eurex.

Les principales composantes de la base d'actifs de la Banque sont les suivantes : le portefeuille International Corporate Lending (Prêts internationaux), composé de prêts à des entreprises internationales ; le portefeuille Dutch Mortgage (Prêts hypothécaires néerlandais), composé de prêts hypothécaires résidentiels à des clients néerlandais ; et le portefeuille hypothécaire buy-to-let ; le portefeuille Belgian Mortgage (Prêts hypothécaires belges), comprenant les prêts hypothécaires résidentiels à des clients belges ; le portefeuille Securities Investment comprenant principalement des titres de créance de qualité investment grade ; et le portefeuille Securitisation Investment (Investissement par titrisation), composé d'investissements dans des CLO (collateralised loan obligations ou obligations structurées adossées à des emprunts) gérées par des entités tierces.

Les principaux risques encourus par la Banque sont : (a) le risque de crédit de contrepartie découlant principalement de prêts et d'avances à la clientèle, mais aussi d'autres instruments financiers ; (b) le risque de liquidité découlant d'écart d'échéance et de facilités de crédit renouvelables engagées mais non utilisées ; (c) le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt ; et (d) le risque opérationnel, y compris les menaces en lien avec la cybersécurité.

La présente note annexe fournit des informations sur l'exposition de la Banque à chacun des risques précités, ses objectifs, politiques et processus de mesure et de gestion de ces risques ainsi que sur la gestion du capital de la Banque.

2.1.1 Cadre de gestion des risques

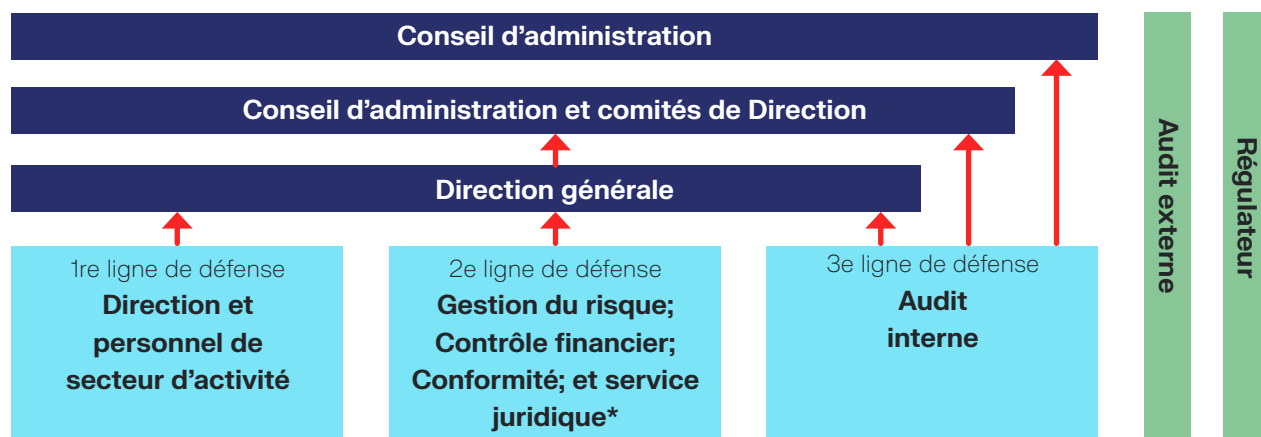
La Banque reconnaît la nécessité d'avoir une fonction de gestion des risques efficace et effective qui fasse partie intégrante de la planification stratégique et des procédures de gestion de la Banque et a donc adopté une approche complète de gestion des risques qui offre un équilibre entre croissance et maximisation de la rentabilité tout en gérant les risques associés. La fonction Gestion du risque est activement impliquée dans toutes les décisions de gestion des risques importantes relevant de la stratégie ou des activités habituelles et est structurée de manière adéquate pour offrir un aperçu général de l'ensemble des risques auxquels la Banque est confrontée dans sa prise de décision stratégique.

Le cadre de gestion des risques (ci-après « RMF » pour « Risk Management Framework ») vise à définir les processus de gestion des risques de la Banque de façon complète afin de permettre une prise de décision éclairée sur la base

des risques. Ce cadre fournit une structure détaillée sur la manière dont la Banque identifie, gère, mesure et surveille les risques importants, y compris les politiques, les procédures, les limites de risque et les contrôles de risque. Cela garantit une identification, une mesure, une évaluation, un suivi, une gestion, une atténuation et des rapports adéquats, opportuns et continus des risques au niveau du secteur d'activité, de l'institution et des niveaux consolidés ou sous-consolidés.

L'objectif de la Banque est le déploiement d'une approche intégrée de gestion des risques garantissant une sensibilisation aux risques pris dans l'ensemble de la Banque et une responsabilisation face à ceux-ci ainsi que le développement d'outils nécessaires dans ce but.

Une gestion des risques solide et des contrôles internes sont des éléments clés de la stratégie de la Banque. La Banque a adopté une structure de gestion des risques et de contrôle interne, appelée les « trois lignes de défense » (figure 1), pour s'assurer qu'elle atteint ses objectifs stratégiques tout en répondant aux exigences réglementaires et légales et en assumant ses responsabilités envers les actionnaires, les clients et le personnel.



* Dans certains cas, l'équipe juridique exécute également des tâches au sein de la première ligne de déf

Figure 1 : Modèle des trois lignes de défense

Dans le modèle des trois lignes de défense la direction du secteur d'activité est la première ligne de défense (y compris les fonctions chargées des opérations quotidiennes et la fonction Trésorerie), les différentes fonctions de contrôle des risques et de surveillance de la conformité définies par la direction représentent la deuxième ligne de défense, et l'audit interne est la troisième.

Chacune de ces trois « lignes » joue un rôle distinct dans le cadre plus large de la gouvernance de la Banque. Bien que la Banque adopte un modèle de « trois lignes de défense », il convient de mentionner que l'interaction supplémentaire entre la Banque et ses auditeurs externes et organismes de réglementation ajoute d'autres « lignes de défense », même si la Banque ne dépend pas de celles-ci en interne pour agir sur ces points.

2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte pour l'activité de la Banque ou de changement défavorable de sa situation financière, résultant de fluctuations de la solvabilité des émetteurs de titres, des clients, des contreparties et de tout débiteur sous la forme d'un défaut de paiement ou d'un autre événement important de perte de crédit (par exemple, une dégradation ou un élargissement des spreads).

2.2.1 Gestion du risque de crédit

La politique de crédit de la Banque définit les principes, les normes de crédit, les exigences de suivi et de déclaration et les processus d'escalade et d'approbation qui régissent la gestion continue de l'exposition au risque de crédit de la Banque.

Le Conseil d'administration de la Banque a défini des limites de propension au risque sur la base du règlement sur les exigences de fonds propres (« CRR »), du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 régissant les expositions importantes ainsi que les exigences prudentielles. Les limites d'exposition sont suivies régulièrement par les équipes Risk (Risque), Corporate Credit (Crédit aux entreprises) et Trésor (Trésorerie). Entre autres, la politique de crédit définit pour chaque classe d'actif les limites d'exposition et de négociation spécifiques suivantes :

- Limites de concentration ;
- Limites par pays ;
- Limites du portefeuille ; et
- Qualité de crédit minimale au sein de chaque classe d'actifs.

Les limites d'exposition des contreparties sont fixées par le comité de gestion des risques (« MRC » pour Management Risk Committee) de la Banque en lien avec le cadre de crédit. Ces limites concernent l'exposition nette, après application de garanties en liquidités (et quasi-liquidités), telles que prévues dans la documentation standards du secteur, et sont définies pour gérer le risque de crédit pour les banques et autres établissements financiers dans le cadre des opérations de d'instruments dérivés de gré à gré (« OTC ») et des opérations de mise en pension de la Banque. Le risque de règlement et de livraison est réduit grâce à l'utilisation de documents standards du secteur tels que les accords de la Loan Management Association (« LMA ») et de l'International Swaps and Derivative Association (« ISDA »), ainsi que des documents juridiques associés à la Credit Support Annex (« CSA »). Toute opération de financement bilatérale garantie est réalisée conformément à une convention Global Master Repurchase Agreement (« GMRA ») signée ou une convention ISDA.

L'objectif de la Banque est de gérer ses portefeuilles de crédit, en conservant un profil de risque de crédit sain et prudent, tout en optimisant les rendements pour la Banque. Pour atteindre cet objectif plus facilement, la Banque investit dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers, comprenant à la fois des titres de haute qualité bénéficiant d'une bonne stabilité de notation et dans un portefeuille diversifié de prêts aux entreprises, dont les rendements plus élevés sont considérés comme justifiant un niveau de risque plus élevé. Conformément à sa stratégie commerciale, la Banque réduit le risque de son portefeuille d'actifs en réduisant son exposition au portefeuille International Corporate Lending, la taille du portefeuille ayant été réduite de 14 % au cours du dernier exercice financier.

Par conséquent, les activités de prise de risque de crédit de la Banque comprennent principalement des prêts à des entreprises clientes internationales, classées dans le portefeuille International Corporate Lending ; des prêts hypothécaires résidentiels classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage ; des investissements dans des titres de créance classés dans le portefeuille Securities Investment ; et des investissements dans des structures CLO classés dans le portefeuille Securitisation Investment, qui sont décrites ci-dessous.

La Banque diversifie encore son activité par le biais de la croissance d'un portefeuille de prêts hypothécaires nationaux néerlandais, qui bénéficie d'un traitement favorable de la pondération du risque de crédit en raison de la NHG fournie dans le cadre du programme hypothécaire national garanti néerlandais (les hypothèques NHG) ; la croissance des hypothèques de détail belges et les hypothèques buy-to-let néerlandaises ; et d'investissements dans des billets CLO notés AAA gérés par des tiers.

Les actifs financiers de la Banque sont gérés sur la base du portefeuille, en tenant compte des corrélations entre classes d'actifs. La Banque diversifie ses expositions pour éviter une concentration excessive dans des pays, GARANTITEURS ou types d'institutions financières particuliers par le biais de son cadre et de sa déclaration en matière de propension au risque.

Toutes les expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending et Securitisation Investment sont soumises à un processus d'analyse approfondi, non seulement du point de vue du crédit interne, mais aussi du point de vue juridique, financier et des notations de crédit.

Les équipes Corporate Credit et Risk de la Banque, qui gèrent l'analyse crédit et le processus de recherche, sont composées de personnes hautement qualifiées possédant des compétences spécialisées et des années d'expérience sur les marchés des prêts syndiqués aux entreprises. L'analyse de crédit et le processus de recherche comprennent une analyse de scénario des investissements afin de déterminer s'ils peuvent résister à des événements de crédit, des événements singuliers et des événements de marché défavorables majeurs. En outre, le portefeuille fait l'objet d'un suivi et d'une surveillance continue et approfondis pour identifier tout instrument financier nécessitant un suivi accru de la performance. De plus amples détails sur les processus d'approbation et de suivi du crédit sont fournis dans le rapport sur les Informations du Pilier 3 du Groupe disponible sur la page Internet suivante : <https://www.medirect.com.mt/about-us/investor-relations>.

Comme indiqué précédemment, la Banque dispose également d'une branche d'activité hypothécaire néerlandaise et belge. La branche d'activité Hypothèques néerlandaises garanties au niveau national bénéficie d'une garantie d'un fonds privé à but non lucratif et d'une garantie gouvernementale (indirectement), le risque de crédit est considéré comme faible. Le risque de crédit résiduel qui en découle est géré par les équipes Credit et Risk de la Banque. Un examen régulier des dossiers est effectué par les équipes Activité et Crédit, les équipes Risque et Conformité encadrant la procédure. Un certain nombre de prêts hypothécaires qui auraient été créés au cours des mois précédents sont sélectionnés, certains étant soumis à un examen détaillé et complet du dossier, le reste étant soumis à un examen de haut niveau. L'accent est mis sur le respect du système NHG, la situation professionnelle et les revenus de l'emprunteur ainsi que sur la véracité de l'évaluation des garanties de crédit. En outre, des réunions sont régulièrement organisées au cours desquelles l'économie néerlandaise, le marché hypothécaire néerlandais, les évolutions du système NHG et l'instantané du profil de risque de crédit du portefeuille sont examinés, en référence aux limites de la propension au risque, à la classification interne du crédit du portefeuille actuel ainsi qu'à l'évolution du scénario et des pertes de crédit attendues du portefeuille.

Le risque de crédit lié à l'activité buy-to-let néerlandaise ainsi qu'à l'activité hypothécaire belge diffère des hypothèques néerlandaises, car elles ne bénéficient pas d'une garantie tierce. Chaque demande fait l'objet d'un contrôle approfondi basé sur un ensemble de critères prédéfinis. Si une ou plusieurs exigences ne sont pas remplies, les dossiers de crédit sont examinés par un Comité de crédit conjoint, composé d'une délégation associant les fonctions Business et Risk de MeDirect Belgium. Afin de vérifier l'application exhaustive et correcte des critères prédéfinis, des contrôles réguliers d'échantillons sont organisés à la fois sur les données collectées et sur les évaluations effectuées. En outre, des contrôles réguliers sont mis en place pour confirmer l'adéquation des processus, du personnel, des systèmes et des contrôles par les 2e et 3e lignes de défense.

La fonction Trésorerie est chargée de la gestion du portefeuille Securities Investment, supervisée par la fonction Risque, sous la supervision du comité de gestion du crédit (« MCC » pour « Management Credit Committee ») et du comité des risques et de la conformité du Conseil. La Banque se concentre sur l'acquisition de titres de créance répondant aux critères des actifs liquides de haute qualité (« HQLA »). Les actifs autorisés dans ce portefeuille comprennent des obligations garanties émises par des États (y compris des gouvernements régionaux), des agences et des institutions supranationales, ainsi que des titres émis par des institutions financières (dont certaines peuvent être assorties d'une garantie d'État).

La Banque met l'accent sur la qualité et l'actualité des données utilisées pour éclairer les décisions de gestion. En particulier, un contrôle renforcé du risque de crédit est appliqué au sein du portefeuille International Corporate Loan.

La Banque adopte une approche de flux de trésorerie actualisés (« DCF ») pour déterminer les pertes de crédit attendues spécifiques relatives aux expositions non performantes au sein du portefeuille ICL, dans laquelle la valeur d'entreprise (« VE ») des emprunteurs est déterminée avec prudence en fonction des flux de trésorerie futurs attendus dans différents scénarios au cours de la période de trois ans à venir. Les flux de trésorerie prévisionnels ont utilisé les informations de gestion récentes pour chaque emprunteur comme point de départ. Un jugement d'expert est ensuite appliqué pour déterminer les flux de trésorerie dans des scénarios de base et à la baisse. Cette méthodologie permet à la Banque d'appréhender les flux de trésorerie réguliers des emprunteurs à court et moyen terme, après quoi une valeur finale est estimée. La valeur recouvrable de chaque scénario est donc estimée en référence à la VE, augmentée des liquidités disponibles, diminuée des frais de sortie, actualisée à l'aide du coût moyen pondéré du capital (« WACC ») estimé individuellement par les emprunteurs, déterminé en utilisant plusieurs hypothèses à la fois en ce qui concerne le coût de la dette et le coût des capitaux propres. Un élément de prudence est également intégré dans le calcul du WACC (coût moyen pondéré du capital) pour chaque emprunteur.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant prise en compte de toute garantie détenue ou autre amélioration de crédit. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à leur valeur comptable. Pour les engagements de prêts et autres engagements de crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Aux fins de la note annexe 2.2 - Risque de crédit, les montants liés aux « Investissements évalués au coût amorti » comprennent les ajustements de base imputables au risque couvert.

	2023	2022
	K €	K €
Exposition nette :		
Actifs financiers évalués au coût amorti		
Soldes auprès de banques centrales	176,654	107,483
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	313,151
Prêts et avances aux clients	2,342,469	1,870,908
- Portefeuille International Corporate Lending	166,144	192,179
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,104,568	1,818,002
- Portefeuille Belgian Mortgage	254,937	132,000
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(183,180)	(271,273)
Investissements évalués au coût amorti	868,848	804,515
- Portefeuille Securities	422,916	389,479
- Portefeuille Securitisation	445,932	415,036
Revenu accumulé	16,622	9,747
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	6,870	30,765
Autres créances (incluses dans autres actifs)	161	128
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	25,952	24,022
	3,744,118	3,160,719
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	207,438	356,156
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	198	757
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	207,240	354,580
- Investissements – Portefeuille Securities	-	819
	3,951,556	3,516,875
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	153,312	236,296

Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les informations suivantes présentent la valeur brute comptable/nominale des instruments financiers évalués au coût amorti auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées et les provisions pour pertes sur créances associées, ainsi que la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) et les provisions pour pertes sur créances associées.

	2023		2022	
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour sur créances
	K €	K €	K €	K €
Actifs financiers évalués au coût amorti				
Soldes auprès de banques centrales	176,655	(1)	107,484	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	313,151	-
Prêts et avances aux clients	2,345,203	(2,734)	1,874,168	(3,260)
- Portefeuille International Corporate Lending	168,240	(2,096)	195,125	(2,946)
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,104,853	(285)	1,818,186	(184)
- Portefeuille Belgian Mortgage	255,290	(353)	132,130	(130)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(183,180)	-	(271,273)	-
Investissements évalués au coût amorti	868,925	(77)	804,615	(100)
- Portefeuille Securities	422,948	(32)	389,537	(58)
- Portefeuille Securitisation	445,977	(45)	415,078	(42)
Revenu accumulé	16,644	(22)	9,765	(18)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	6,870	-	30,765	-
Autres créances (incluses dans autres actifs)	161	-	128	-
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	25,952	-	24,022	-
	3,746,952	(2,834)	3,164,098	(3,379)
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	153,392	(80)	236,448	(152)
Total	3,900,344	(2,914)	3,400,546	(3,531)

Le tableau suivant contient une analyse de l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers non sujets à AMORTISSEMENT.

	2023	2022
	K €	K €
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	198	757
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	207,240	354,580
- Investissements – Portefeuille Securities	-	819
Total	207,438	356,156

2.2.2 Résumé de la qualité de crédit des actifs financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées

Les processus de notation du risque de crédit de la Banque sont conçus pour mettre en évidence les expositions qui nécessitent une attention particulière de la part de la direction en raison de leur probabilité accrue perçue de défaut et de perte potentielle.

Comme expliqué précédemment dans la politique de comptabilité (voir note annexe 1.5), la Banque adopte une échelle de notation de crédit interne en cinq points afin d'évaluer la qualité de crédit relative des expositions au sein de ses portefeuilles d'instruments financiers. À cet égard, les membres des comités de gestion des crédits respectifs examinent le classement proposé par l'entreprise et les équipes Credit Risk de la Banque. Chacune des cinq notations de classification de crédit internes de l'échelle est alignée sur l'approche de la Banque afin de déterminer les niveaux des actifs financiers conformément aux exigences découlant de la norme IFRS 9, comme suit :

Niveau 1 (Performant)

1. Normal - aucun problème de crédit important.
2. Focus (Prioritaire) - aucune perspective immédiate de subir une perte de crédit en fin de compte, mais requiert une surveillance étroite du crédit.

Niveau 2 (Peu performant)

3. Sous surveillance - augmentation significative du risque de crédit, des points inquiétants étant identifiés et éventualité d'une perte sur créances.

Niveau 3 (Non performant)

4. Douteux - il est probable que les conditions contractuelles de la dette ne soient pas remplies et qu'une perte sur créances se produise.
5. Réduction de valeur - annulation totale ou partielle des expositions avec peu de perspective de recouvrement.

Les actifs financiers enregistrés à chaque niveau présentent les caractéristiques suivantes :

- Niveau 1 : Non dépréciés et sans augmentation significative du risque de crédit sur lequel des ECL à 12 mois sont reconnues (classifications internes Normal et Prioritaire)
- Niveau 2 : Une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale pour laquelle des ECL d'une durée indéterminée sont reconnues (classification interne Sous surveillance)
- Niveau 3 : Preuves objectives d'amortissement et sont donc considérés comme étant en défaut ou autrement irrécouvrables avec des ECL spécifiques à durée indéterminée (classifications internes en Douteux et en Réduction de valeur)

Crédits en voie de détérioration

La Banque détermine qu'un instrument financier est déprécié et au niveau 3 en examinant les preuves objectives pertinentes, principalement si :

- les paiements contractuels du principal ou des intérêts sont en souffrance de plus de 90 jours ;
- il existe d'autres indices que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, comme lorsqu'une concession a été accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou juridiques liées à la situation financière de l'emprunteur ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Les prêts et avances dépréciés sont ceux classés dans « Douteux » ou « Réduction de valeur ». Ces notes sont attribuées lorsque la Banque estime que soit le client n'est pas susceptible de payer l'intégralité de ses obligations de crédit, sans recours à une garantie, soit lorsque le client accuse un retard de plus de 90 jours sur une obligation de

crédit importante à l'égard de la Banque. Si la probabilité de non-paiement n'est pas identifiée à un stade précoce, elle est réputée se produire lorsqu'une exposition est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La Banque est tenue d'identifier les expositions non performantes (« NPE ») et d'évaluer dans quelle mesure les expositions reconnues sont recouvrables.

Les principales lignes directrices sur la définition des NPE, telles que mentionnées dans la publication de l'ABE intitulée « Guidelines on management of non-performing and forborne exposures » EBA/GL/2018/06, qui spécifient des pratiques saines de gestion des risques pour les établissements de crédit en matière de gestion des expositions non performantes (NPE), des expositions renégociées (« FBE ») et des actifs saisis.

Selon les normes techniques internationales de l'ABE relatives à l'établissement de rapports de surveillance, les « expositions non performantes » sont celles qui satisfont au moins à l'un des deux critères suivants :

- expositions importantes dont l'échéance est supérieure à 90 jours ; et
- le débiteur est évalué comme étant susceptible de ne pas rembourser intégralement ses obligations de crédit sans réalisation de garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours en souffrance.

L'évaluation est effectuée au niveau du débiteur (plutôt qu'au niveau de la facilité de crédit). Cela implique que, dans les cas où un débiteur particulier dispose de plusieurs facilités auprès de la Banque, la Banque examine s'il existe des indices de probabilité de non-paiement au niveau du débiteur, indépendamment des différents niveaux de pertes qui peuvent être encourues en ce qui concerne les différentes facilités en fonction des différents niveaux d'ancienneté.

Par conséquent, les définitions de « déprécié » sont alignées dans la mesure du possible sur la définition réglementaire de « non performant » de sorte que le niveau 3 représente tous les prêts considérés comme en défaut ou dépréciés. Pour plus de clarté, les expositions pour lesquelles un « défaut » est constaté et les expositions qui ont été jugées « dépréciées » conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE seront toujours considérées comme des « expositions non performantes ».

Tel que cela est décrit plus en détail à la note annexe 1.5 des états financiers, l'évaluation par niveaux de la Banque en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending prend en considération à la fois des critères qualitatifs et quantitatifs.

L'impact des turbulences suite à la pandémie de COVID-19 sur la performance financière des emprunteurs et les impacts macroéconomiques des conflits Ukraine et Russie et entre Israël et la bande de Gaza, associés à une augmentation de l'inflation des coûts, de l'inflation de l'énergie et des taux d'intérêt sur la performance financière des emprunteurs au sein des portefeuilles de prêt de la Banque, sont pris en compte dans l'évaluation quantitative déterminée dans le modèle IFRS 9 de la Banque, puisqu'ils sont pris en compte dans les scénarios macroéconomiques utilisés pour déterminer les pertes de crédit attendues pondérées selon la probabilité, ainsi que dans les probabilités de défaut (PD) ponctuelles sur la durée de vie à la date de clôture utilisées pour déterminer les augmentations significatives du risque de crédit (SICR) en comparant l'ampleur de la différence entre la notation implicite à la date de clôture correspondante et la notation implicite à la date de création.

La Banque a continué de faire preuve d'une certaine prudence pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis le début. À cet égard, la direction a introduit certaines dégradations de seuil/de cran des notations implicites attribuées aux emprunteurs au sein du portefeuille International Corporate Lending qui ont fait l'objet d'une restructuration significative pour refléter un niveau accru de risque de crédit depuis leur création. Des déclassements de notation ont également été appliqués aux expositions qui ont été qualitativement considérées comme « sous surveillance » en raison des craintes de la direction d'éventuelles pertes de crédit à l'avenir.

Tel que cela est décrit plus en détail au point 1.5 des états financiers, les critères de définition par niveaux appliqués aux expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage sont basés sur des indicateurs de détérioration du crédit tels que les niveaux d'incidents de paiement, l'activité de renégociation et les variations des probabilités de défaut modélisés par un fournisseur externe sur la base de scénarios macroéconomiques prévisionnels qui sont révisés afin de refléter le niveau élevé d'incertitude économique découlant des conflits entre la Russie et l'Ukraine et entre la Israël et Hamas et les taux d'intérêt élevés, tel que cela est expliqué plus en détail à la note annexe 2.2.7 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL ». À cet égard, les critères de définition par niveaux sont toujours jugés appropriés, l'impact de ces conflits sur le profil de risque de crédit du portefeuille Dutch Mortgage étant pris en compte dans la modélisation des probabilités de défaut. Grâce à des scénarios ajustés au climat et à un modèle statistique provenant d'un fournisseur externe, la Banque estime les provisions pour pertes de crédit ajustées au climat de ses expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage.

Les expositions au sein des portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment sont généralement notées. Les expositions notées publiquement répondent principalement à la définition de notation investment grade et, à cet égard, sont considérées comme présentant un risque de crédit faible. Une évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR) n'est effectuée que pour les expositions auxquelles une note de solvabilité sub-investment grade a été attribuée.

Le tableau suivant présente des informations sur la qualité de crédit des actifs financiers détenus par la Banque auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 s'appliquent :

	Performant		Sous performant	Non-performant	Total
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	
À la date du 31 décembre 2023	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti :					
Soldes auprès de banques centrales	176,654	-	-	-	176,654
Montants	176,655	-	-	-	176,655
Provisions pour pertes sur créances	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	-	-	306,542
Montants	306,542	-	-	-	306,542
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	2,214,772	99,217	25,124	3,356	2,342,469
- Portefeuille International Corporate Lending	85,184	67,294	11,103	2,563	166,144
Montants	85,986	67,922	11,487	2,845	168,240
Provisions pour pertes sur créances	(802)	(628)	(384)	(282)	(2,096)
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,091,229	3,080	9,962	297	2,104,568
Montants	2,091,365	3,080	10,107	301	2,104,853
Provisions pour pertes sur créances	(136)	-	(145)	(4)	(285)
- Portefeuille Belgian Mortgage	221,539	28,843	4,059	496	254,937
Montants	221,761	28,870	4,105	554	255,290
Provisions pour pertes sur créances	(222)	(27)	(46)	(58)	(353)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(183,180)	-	-	-	(183,180)
Investissements évalués au coût amorti	868,848	-	-	-	868,848
- Portefeuille Securities	422,916	-	-	-	422,916
Montants	422,948	-	-	-	422,948
Provisions pour pertes sur créances	(32)	-	-	-	(32)
- Portefeuille Securitisation	445,932	-	-	-	445,932
Montants	445,977	-	-	-	445,977
Provisions pour pertes sur créances	(45)	-	-	-	(45)
Revenu accumulé	15,504	978	111	29	16,622
Montants	15,514	985	114	31	16,644
Provisions pour pertes sur créances	(10)	(7)	(3)	(2)	(22)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	6,870	-	-	-	6,870
Autres créances (incluses dans autres actifs)	161	-	-	-	161
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	25,952	-	-	-	25,952
	3,615,303	100,195	25,235	3,385	3,744,118
Hors bilan au montant nominal :					
Engagements d'extension de crédit et autres engagements					
Montant nominal	145,132	8,007	253	-	153,392
Provisions pour pertes sur créances	(18)	(61)	(1)	-	(80)
	145,114	7,946	252	-	153,312

	Performant		Sous performant	Non-performant	Total
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	
À la date du 31 décembre 2022	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti :					
Soldes auprès de banques centrales	107,483	-	-	-	107,483
Montants	107,484	-	-	-	107,484
Provisions pour pertes sur créances	(1)	-	-	-	(1)
Prêts et avances à des institutions financières	313,151	-	-	-	313,151
Montants	313,151	-	-	-	313,151
Provisions pour pertes sur créances	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1,763,367	80,361	26,681	499	1,870,908
- Portefeuille International Corporate Lending	117,531	56,514	18,134	-	192,179
Montants	118,967	57,258	18,900	-	195,125
Provisions pour pertes sur créances	(1,436)	(744)	(766)	-	(2,946)
- Portefeuille Dutch Mortgage	1,809,918	810	6,775	499	1,818,002
Montants	1,810,024	810	6,846	506	1,818,186
Provisions pour pertes sur créances	(106)	-	(71)	(7)	(184)
- Portefeuille Belgian Mortgage	107,191	23,037	1,772	-	132,000
Montants	107,286	23,056	1,788	-	132,130
Provisions pour pertes sur créances	(95)	(19)	(16)	-	(130)
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(271,273)	-	-	-	(271,273)
Investissements évalués au coût amorti	804,515	-	-	-	804,515
- Portefeuille Securities	389,479	-	-	-	389,479
Montants	389,537	-	-	-	389,537
Provisions pour pertes sur créances	(58)	-	-	-	(58)
- Portefeuille Securitisation	415,036	-	-	-	415,036
Montants	415,078	-	-	-	415,078
Provisions pour pertes sur créances	(42)	-	-	-	(42)
Revenu accumulé	8,984	632	131	-	9,747
Montants	8,989	640	136	-	9,765
Provisions pour pertes sur créances	(5)	(8)	(5)	-	(18)
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	30,765	-	-	-	30,765
Autres créances (incluses dans autres actifs)	128	-	-	-	128
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	24,022	-	-	-	24,022
	3,052,415	80,993	26,812	499	3,160,719
Hors bilan au montant nominal :					
Engagements d'extension de crédit et autres engagements					
Montant nominal	225,529	9,152	1,767	-	236,448
Provisions pour pertes sur créances	(56)	(84)	(12)	-	(152)
	225,473	9,068	1,755	-	236,296

Pour les titres des portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment, les classifications de qualité de crédit de la Banque comprennent une gamme de notations externes plus granulaires attribuées par des agences externes aux titres de créance. Le tableau suivant illustre ces informations :

	Évalué au coût amorti	
	2023	2022
	K €	K €
Portefeuille Securities Investment		
Titres de gouvernements nationaux et régionaux, organismes supranationaux et agences		
AAA	252,364	262,090
AA+ à AA-	135,740	127,389
A- à BBB-	34,812	-
	422,916	389,479
Portefeuille Securitisation Investment		
AAA	445,932	415,036
Total	868,848	804,515

Ces portefeuilles sont également classés selon les cinq classifications de qualité de crédit utilisées par la Banque (c.-à-d. Normal, Prioritaire, Sous surveillance, Douteux et Réduction de valeur) et ces notations sont déterminées par le comité de gestion des crédits.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les investissements dans les portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment sont classés sous Normal.

2.2.3 Informations détaillées sur la qualité de crédit des actifs financiers

Le tableau suivant donne un aperçu du risque de crédit de la Banque par niveau et par segment d'activité, ainsi que de la couverture des ECL associée.

Récapitulatif du risque de crédit (à l'exclusion des instruments financiers non soumis à des exigences d'amortissement) par niveau et couverture des ECL

	Valeur brute comptable/ montant nominal				Provisions pour pertes sur créances				Couverture des ECL en %			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	%	%	%	%
À la date du 31 décembre 2023												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès de banques centrales	176,655	-	-	176,655	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	-	306,542	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Corporate Lending	153,908	11,487	2,845	168,240	(1,430)	(384)	(282)	(2,096)	0.9	3.3	9.9	1.2
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,094,445	10,107	301	2,104,853	(136)	(145)	(4)	(285)	-	1.4	1.3	-
- Portefeuille Belgian Mortgage	250,631	4,105	554	255,290	(249)	(46)	(58)	(353)	0.1	1.1	10.5	0.1
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(183,180)	-	-	(183,180)	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements												
- Portefeuille Securities	422,948	-	-	422,948	(32)	-	-	(32)	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	445,977	-	-	445,977	(45)	-	-	(45)	-	-	-	-
Revenu accumulé	16,499	114	31	16,644	(17)	(3)	(2)	(22)	0.1	2.6	6.5	0.1
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	6,870	-	-	6,870	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances (inclus dans autres actifs)	161	-	-	161	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	25,952	-	-	25,952	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan au montant nominal :												
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	153,139	253	-	153,392	(79)	(1)	-	(80)	0.1	0.4	-	0.1
	3,870,547	26,066	3,731	3,900,344	(1,989)	(579)	(346)	(2,914)	0.1	2.2	9.3	0.1

	Valeur brute comptable/ montant nominal				Provisions pour pertes sur créances				Couverture des ECL en %			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	%	%	%	%
À la date du 31 décembre 2022												
Inscrit au bilan au coût amorti :												
Soldes auprès de banques centrales	107,484	-	-	107,484	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	313,151	-	-	313,151	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients												
- Portefeuille International Corporate Lending	176,225	18,900	-	195,125	(2,180)	(766)	-	(2,946)	1.2	4.1	-	1.5
- Portefeuille Dutch Mortgage	1,810,834	6,846	506	1,818,186	(106)	(71)	(7)	(184)	-	1.0	1.4	-
- Portefeuille Belgian Mortgage	130,342	1,788	-	132,130	(114)	(16)	-	(130)	0.1	0.9	-	0.1
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(271,273)	-	-	(271,273)	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements												
- Portefeuille Securities	389,537	-	-	389,537	(58)	-	-	(58)	-	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	415,078	-	-	415,078	(42)	-	-	(42)	-	-	-	-
Revenu accumulé	9,629	136	-	9,765	(13)	(5)	-	(18)	0.1	3.7	-	0.2
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	30,765	-	-	30,765	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances (inclus dans autres actifs)	128	-	-	128	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	24,022	-	-	24,022	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors bilan au montant nominal :												
Engagements d'extension de crédit et autres engagements	234,681	1,767	-	236,448	(140)	(12)	-	(152)	0.1	0.7	-	0.1
	3,370,603	29,437	506	3,400,546	(2,654)	(870)	(7)	(3,531)	0.1	3.0	1.4	0.1

Une exposition est « en souffrance » lorsqu'un montant du principal, des intérêts ou de la commission n'a pas été payé à la date d'échéance. Les prêts en souffrance mais non dépréciés sont les prêts et avances pour lesquels des intérêts contractuels ou des remboursements du principal sont en souffrance mais ne répondent pas aux critères de la Banque permettant de les qualifier de « dépréciés » tel que cela est défini dans l'approche des pertes de crédit attendues (ECL) en trois niveaux.

La Banque n'a pas d'exposition faisant partie des portefeuilles International Corporate Lending, Securities Investment et Securitisation Investment en souffrance et non dépréciée. Les facilités en souffrance mais non dépréciées sont imputables au portefeuille Dutch Mortgage, représentant les expositions hypothécaires résidentielles pour des ménages et des particuliers domiciliés aux Pays-Bas, ainsi qu'au portefeuille Belgian Mortgage, représentant les expositions hypothécaires résidentielles pour des ménages et des particuliers domiciliés en Belgique.

À moins qu'ils ne soient identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Au 31 décembre 2023 et au

31 décembre 2022, aucune exposition au sein des portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment n'a été classée en niveau 2. Aucune des expositions de niveau 2 au sein du portefeuille International Corporate Lending n'était en souffrance au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

À cet égard, les informations suivantes ne présentent que l'ancienneté de l'arriéré des actifs financiers de niveau 2 dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage. Elles font la distinction entre les actifs classés comme étant de niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas en souffrance ou ont jusqu'à 30 jours de retard et ceux classés comme étant de niveau 2 en raison de l'ancienneté de l'arriéré et qui accusent un retard de plus de 30 jours. Les instruments financiers en souffrance sont les prêts dont les clients n'ont pas effectué les remboursements conformément aux conditions contractuelles de leurs facilités. Au 31 décembre 2023, les expositions de niveau 1 d'une valeur comptable brute de 3,1 millions d'euros (2022 : 0,7 million d'euros) et 28,9 millions d'euros (2022 : 23,1 millions d'euros) classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage ont été classées comme échues mais non dépréciées.

	Exposition brute			Provisions pour pertes sur créances		
	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de retard	Dont plus de 30 jours de retard	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de retard	Dont plus de 30 jours de retard
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023						
Portefeuille Dutch Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	10,107	7,387	2,720	(145)	(48)	(97)
Portefeuille Belgian Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	4,105	896	3,209	(46)	(11)	(35)
	14,212	8,283	5,929	(191)	(59)	(132)

	Exposition brute			Provisions pour pertes sur créances		
	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de retard	Dont plus de 30 jours de retard	Niveau 2	Dont jusqu'à 30 jours de retard	Dont plus de 30 jours de retard
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022						
Portefeuille Dutch Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	6,846	5,667	1,179	(71)	(1)	(70)
Portefeuille Belgian Mortgage						
- Prêts et avances aux clients	1,788	352	1,436	(16)	(8)	(8)
	8,634	6,019	2,615	(87)	(9)	(78)

Répartition des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées, par qualité de crédit et répartition par niveau

	Valeur comptable brute/montant nominal						Montants
	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	Total	Provision pour pertes sur créances	
À la date du 31 décembre 2023	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti :							
Soldes auprès de banques centrales	176,655	-	-	-	176,655	(1)	176,654
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	-	-	306,542	-	306,542
Prêts et avances aux clients							
- Portefeuille International Corporate Lending							
Niveau 1	85,986	67,922	-	-	153,908	(1,430)	152,478
Niveau 2	-	-	11,487	-	11,487	(384)	11,103
Niveau 3	-	-	-	2,845	2,845	(282)	2,563
- Portefeuille Dutch Mortgage							
Niveau 1	2,091,365	3,080	-	-	2,094,445	(136)	2,094,309
Niveau 2	-	-	10,107	-	10,107	(145)	9,962
Niveau 3	-	-	-	301	301	(4)	297
- Portefeuille Belgian Mortgage							
Niveau 1	221,761	28,870	-	-	250,631	(249)	250,382
Niveau 2	-	-	4,105	-	4,105	(46)	4,059
Niveau 3	-	-	-	554	554	(58)	496
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(183,180)	-	-	-	(183,180)	-	(183,180)
Investissements évalués au coût amorti							
- Portefeuille Securities							
Niveau 1	422,948	-	-	-	422,948	(32)	422,916
- Portefeuille Securitisation							
Niveau 1	445,977	-	-	-	445,977	(45)	445,932
Revenu accumulé							
Niveau 1	15,514	985	-	-	16,499	(17)	16,482
Niveau 2	-	-	114	-	114	(3)	111
Niveau 3	-	-	-	31	31	(2)	29
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)							
Niveau 1	6,870	-	-	-	6,870	-	6,870
Autres créances (incluses dans autres actifs)							
Niveau 1	161	-	-	-	161	-	161
Autres actifs (inclus dans autres actifs)							
Niveau 1	25,952	-	-	-	25,952	-	25,952
Hors bilan au montant nominal :							
Engagements d'extension de crédit et autres engagements							
Niveau 1	145,132	8,007	-	-	153,139	(79)	153,060
Niveau 2	-	-	253	-	253	(1)	252
	3,761,683	108,864	26,066	3,731	3,900,344	(2,914)	3,897,460

Valeur comptable brute/montant nominal

	Normal	Prioritaire	Sous surveillance	Douteux	Total	Provision pour pertes sur créances	Montants
À la date du 31 décembre 2023	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Inscrit au bilan au coût amorti :							
Soldes auprès de banques centrales	107,484	-	-	-	107,484	(1)	107,483
Prêts et avances à des institutions financières	313,151	-	-	-	313,151	-	313,151
Prêts et avances aux clients							
- Portefeuille International Corporate Lending							
Niveau 1	118,967	57,258	-	-	176,225	(2,180)	174,045
Niveau 2	-	-	18,900	-	18,900	(766)	18,134
- Portefeuille Dutch Mortgage							
Niveau 1	1,810,024	810	-	-	1,810,834	(106)	1,810,728
Niveau 2	-	-	6,846	-	6,846	(71)	6,775
Niveau 3	-	-	-	506	506	(7)	499
- Portefeuille Belgian Mortgage							
Niveau 1	107,286	23,056	-	-	130,342	(114)	130,228
Niveau 2	-	-	1,788	-	1,788	(16)	1,772
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(271,273)	-	-	-	(271,273)	-	(271,273)
Investissements évalués au coût amorti							
- Portefeuille Securities							
Niveau 1	389,537	-	-	-	389,537	(58)	389,479
- Portefeuille Securitisation							
Niveau 1	415,078	-	-	-	415,078	(42)	415,036
Revenu accumulé							
Niveau 1	8,989	640	-	-	9,629	(13)	9,616
Niveau 2	-	-	136	-	136	(5)	131
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)							
Niveau 1	30,765	-	-	-	30,765	-	30,765
Autres créances (incluses dans autres actifs)							
Niveau 1	128	-	-	-	128	-	128
Autres actifs (inclus dans autres actifs)							
Niveau 1	24,022	-	-	-	24,022	-	24,022
Hors bilan au montant nominal :							
Engagements d'extension de crédit et autres engagements							
Niveau 1	225,529	9,152	-	-	234,681	(140)	234,541
Niveau 2	-	-	1,767	-	1,767	(12)	1,755
	3,279,687	90,916	29,437	506	3,400,546	(3,531)	3,397,015

Rapprochement des variations de la valeur brute comptable/montant nominal et des provisions pour pertes sur créances pour prêts et avances aux clients, y compris les revenus cumulés et autres engagements liés au crédit.

Les informations suivantes fournissent un rapprochement par niveau des valeurs brutes comptables/montants nominaux de la Banque et des provisions pour pertes sur créances pour les prêts et avances aux clients pour le portefeuille International Corporate Lending, y compris les engagements liés au crédit. Les expositions inscrites au bilan sont présentées à leur valeur comptable brute tandis que les expositions hors bilan sont présentées à leurs montants nominaux.

Dans les tableaux suivants, les postes « Nouveaux contrats » et « Remboursements et cessions » représentent les mouvements au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque en ce qui concerne les valeurs comptables brutes/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées. Un « nouveau contrat » représente un nouveau prêt approuvé au cours de l'exercice. Pendant ce temps, les « remboursements et cessions » reflètent les remboursements et les cessions de prêts qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier, mais qui se rapportent à des prêts qui n'auraient existé que dans le bilan de la Banque à la fin de la période de reporting de l'exercice précédent. Par conséquent, les remboursements et cessions relatifs à des prêts approuvés au cours de l'exercice financier sont compensés par de nouveaux prêts inclus dans les « nouveaux contrats ».

Le poste « Transferts d'instruments financiers » représente l'impact des transferts par niveaux sur les valeurs brutes comptables/montants nominaux et les provisions pour pertes sur créances associées déterminés à la fin de la période de reporting de l'exercice financier. Le poste « Réévaluation nette des ECL résultant des transferts par niveaux et des modifications des paramètres de risque, y compris le risque climatique » représente l'augmentation ou la diminution des provisions pour pertes sur créances due à la modification de la base de mesure passant de 12 mois à indéfinie en lien avec les transferts par niveaux. Il inclut également les conséquences des modifications d'autres facteurs de mesure de la perte de crédit attendue et des paramètres du modèle tels que, sans toutefois s'y limiter, les modifications de durée avant l'échéance des actifs ; les modifications des notations de crédit sous-jacentes ; les modifications de l'évaluation de la perte en cas de défaut et les modifications en fonction des scénarios économiques multiples. Enfin, ce poste comprend également l'augmentation des ECL pour les actifs annulés au cours de l'exercice mesuré par le mouvement entre le 1er janvier et la date d'annulation.

La diminution des provisions pour pertes sur créances au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 était principalement due à l'amélioration générale de la situation financière des emprunteurs au sein du portefeuille, entraînant des remboursements significatifs, et également une diminution des pertes de crédit attendues (ECL) de 0,9 million d'euros.

L'augmentation des provisions pour pertes sur créances au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 était principalement due à l'incertitude accrue de l'économie dans son ensemble, qui a eu un impact négatif sur la compensation entre les acquisitions et les remboursements, et par conséquent à une augmentation des pertes de crédit attendues (ECL) de 0,5 million d'euros.

Conformément au tableau ci-dessous, les expositions nettes s'élevant à 2,9 millions d'euros ont été transférées du niveau 1 vers le niveau 2 ou 3 au cours de l'année (2022 : néant), avec des transferts nets vers le niveau 3 s'élevant à 2,9 millions d'euros (2022 : néant). La réévaluation nette des pertes de crédit attendues reflète l'augmentation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut résultant des ajustements économiques ponctuels et des scénarios prospectifs plus pessimistes prévus dans la modélisation des pertes de crédit attendues. Comme expliqué plus en détail dans la Note 2.2.7 - « Conditions actuelles et informations prospectives intégrées dans le modèle ECL », la Banque a estimé que les scénarios macroéconomiques prospectifs reflétaient désormais de manière appropriée

l'incertitude économique au sens plus large et reflétaient cette augmentation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mouvements des valeurs comptables brutes/montants nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveaux, pour le portefeuille International Corporate Lending.

	Non dépréciés		Dépréciés		Total			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3		
	Montant brute/ montant comptable	Provisions pour pertes sur créances	Montant brute/ montant comptable	Provisions pour pertes sur créances	Montant brute/ montant comptable	Provisions pour pertes sur créances	Montant brute/ montant comptable	Provisions pour pertes sur créances
Exercice clôturé le 31 décembre 2023	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Portefeuille International Corporate Lending								
Au début de l'année	190,569	(2,295)	20,741	(783)	-	-	211,310	(3,078)
Remboursements et cessions	(23,973)	143	(9,000)	67	(26)	1	(32,999)	211
Transferts d'instruments financiers								
- Transferts vers le niveau 3	(2,895)	38	-	-	2,895	(38)	-	-
Réévaluation nette des ECL résultant des transferts entre niveaux et des modifications des paramètres de risque, y compris le risque climatique	-	607	-	326	-	(247)	-	686
En fin d'exercice	163,701	(1,507)	11,741	(390)	2,869	(284)	178,311	(2,181)
ECL débloquées sur l'exercice								897
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais pour AMORTISSEMENT de crédit pour l'exercice								897

	À la date du 31 décembre 2023		Exercice clôturé le 31 décembre 2023
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour sur créances	ECL déblocage/ (frais)
	K €	K €	K €
Selon le tableau précédent	178,311	(2,181)	897
Soldes auprès des banques centrales	176,655	(1)	-
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : montants utilisés	2,104,853	(285)	(101)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non utilisés	94,503	(3)	1
- Portefeuille Belgian Mortgage : montants utilisés	255,290	(353)	(223)
- Portefeuille Belgian Mortgage : engagements non utilisés	28,722	(15)	19
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Securities	422,948	(32)	26
- Portefeuille Securitisation	445,977	(45)	(3)
Autres produits à recevoir (hors portefeuille International Corporate Lending)	14,740	-	-
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	4,028,541	(2,915)	616
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL du compte de résultat pour l'année		(2,915)	616

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mouvements des valeurs comptables brutes/montants nominaux et des provisions pour pertes sur créances, par niveaux, pour le portefeuille International Corporate Lending pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 :

	Non dépréciés		Dépréciés		Total			
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			
	Montant brut/montant comptable	Provisions pour pertes sur créances	Montant brut/montant comptable	Provisions pour pertes sur créances	Montant brut/montant comptable	Provisions pour pertes sur créances		
Exercice clôturé le 31 décembre 2022	K €	K €	K €	K €	K €	K €		
Portefeuille International Corporate Lending								
Au début de l'année	194,637	(945)	41,906	(1,447)	1,811	(235)	238,354	(2,627)
Nouveaux contrats	78,164	(1,095)	-	-	-	-	78,164	(1,095)
Remboursements et cessions	(92,458)	537	(12,750)	272	-	-	(105,208)	809
Transferts d'instruments financiers								
- Transferts du niveau 2 vers le niveau 1	10,226	(355)	(10,226)	355	-	-	-	-
- Transferts du niveau 3	-	-	1,811	(235)	(1,811)	235	-	-
Réévaluation nette des ECL résultant des transferts entre niveaux et des modifications des paramètres de risque, y compris le risque climatique	-	(437)	-	-	-	-	-	(165)
En fin d'exercice	190,569	(2,295)	20,741	(783)	-	-	211,310	(3,078)
Frais des ECL pour l'exercice								(451)
Autre								(2)
Variation des pertes de crédit attendues et autres frais pour AMORTISSEMENT de crédit pour l'exercice								(453)

	À la date du 31 décembre 2022		Exercice clôturé le 31 décembre 2022
	Valeur brute comptable/montant nominal	Provision pour pertes sur créances	ECL déblocage/(frais)
	K €	K €	K €
Selon le tableau précédent	211,310	(3,078)	(453)
Soldes auprès des banques centrales	107,484	(1)	-
Prêts et avances à des institutions financières	313,151	-	-
Prêts et avances aux clients			
- Portefeuille Dutch Mortgage : montants utilisés	1,546,913	(184)	(35)
- Portefeuille Dutch Mortgage : engagements non utilisés	92,420	(4)	(2)
- Portefeuille Belgian Mortgage : montants utilisés	132,130	(130)	(130)
- Portefeuille Belgian Mortgage : engagements non utilisés	63,808	(34)	(34)
Investissements évalués au coût amorti			
- Portefeuille Securities	389,537	(58)	(44)
- Portefeuille Securitisation	415,078	(42)	(7)
Autres produits à recevoir (hors portefeuille International Corporate Lending)	9,765	(1)	-
Récapitulatif des instruments financiers auxquels les dispositions d'amortissement de la norme IFRS 9 sont appliquées par le biais du compte de résultat	3,281,596	(3,532)	(705)
Total des provisions pour pertes sur créances/total des frais ECL du compte de résultat pour l'année		(3,532)	(705)

Provisions pour pertes sur créances attribuables aux prêts et avances aux clients

Le tableau suivant présente les provisions pour pertes sur créances sur prêts et avances aux clients comptabilisées dans les bilans de la Banque au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, à l'exclusion des provisions pour pertes sur créances sur intérêts courus et autres engagements liés au crédit, analysées selon la distribution par niveaux.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023				
Portefeuille International Corporate Lending	1,430	384	282	2,096
Portefeuille Dutch Mortgage	136	145	4	285
Portefeuille Belgian Mortgage	249	46	58	353
	1,815	575	344	2,734

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022				
Portefeuille International Corporate Lending	2,180	766	-	2,946
Portefeuille Dutch Mortgage	106	71	7	184
Portefeuille Belgian Mortgage	114	16	-	130
	2,400	853	7	3,260

Les variations des provisions pour pertes sur créances et des frais des ECL pour les exercices financiers clôturés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 sont analysées en détail dans les tableaux présentés dans la section précédente.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits d'intérêts s'élevant à 0,2 million d'euros (2022 : 0,1 million d'euros) de la Banque ont été comptabilisés en résultat sur prêts dépréciés.

2.2.4 Prêts et avances aux clients avec des conditions renégociées et politique de renégociation de la Banque

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, y compris l'évolution des conditions du marché, la fidélisation de la clientèle et d'autres facteurs non liés à une détérioration actuelle ou potentielle du crédit du client. Un prêt existant dont les conditions ont été modifiées sera décomptabilisé dans certaines circonstances et le prêt renégocié sera comptabilisé comme un nouveau prêt à sa juste valeur.

Les mesures de renégociation visent toujours à restituer l'exposition à une situation de capacité de remboursement durable. Les mesures de renégociation consistent en des concessions à l'égard d'un débiteur confronté ou sur le point de faire face à des difficultés pour respecter ses engagements financiers (« difficultés financières »).

La Banque renégocie les crédits aux clients en difficulté financière (appelés « activités de renégociation ») pour maximiser les possibilités d'encaissement et minimiser le risque de défaut. Dans le cadre de la politique de renégociation de la Banque, la renégociation du prêt est accordée sur une base sélective si le débiteur est actuellement en défaut au titre de sa dette ou s'il existe un risque élevé de défaut, s'il est prouvé que le débiteur a fait tous les efforts raisonnables pour payer selon les conditions contractuelles d'origine et s'il est censé être en mesure de respecter les conditions révisées.

Une concession est définie dans le projet final de l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») des normes techniques d'exécution (2014) et exposée plus en détail dans les directives définitives de Management of Non-performing and Forborne Exposures (gestion des expositions non performantes et tolérées) de l'ABE (2018), qui font référence à l'une des mesures suivantes :

- une modification des conditions générales précédentes d'un contrat considérées comme ne pouvant pas être respectées par le débiteur en raison de ses difficultés financières (« dette de débiteur en difficulté ») pour permettre une capacité suffisante de service de la dette, qui n'aurait pas été accordée si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière ; ou
- un refinancement total ou partiel d'un contrat de dette d'un débiteur en difficulté, qui n'aurait pas été accordé si le débiteur n'avait pas été en difficulté financière.

Les conditions révisées habituellement appliquées par la Banque comprennent la prolongation de l'échéance, la modification des clauses de contrat de prêt et les réductions de valeur partielles lorsqu'il existe des preuves financières raisonnables pour démontrer l'incapacité de l'emprunteur à rembourser intégralement le prêt. Le comité de gestion des crédits examine régulièrement les rapports sur les activités de renégociation.

Aux fins des présents états financiers, on entend par « prêts à des conditions renégociées » des prêts qui ont été restructurés en raison d'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur, pour lesquels la Banque a fait des concessions en acceptant des conditions plus favorables pour l'emprunteur que celles que la Banque avait initialement prévues et qu'elle n'aurait pas autrement envisagées. Un prêt continue à être présenté dans le cadre des prêts dont les conditions sont renégociées jusqu'à l'échéance, le remboursement anticipé ou l'annulation, sauf si certaines conditions normatives sont remplies.

En règle générale, la Banque qualifie une exposition faisant l'objet d'une renégociation de performante ou classe l'exposition comme renégociée non performante si des indicateurs de probabilité de non-paiement sont mis en évidence, comme indiqué dans la section « Exposition non performante et défaut » de la politique de crédit de la Banque.

Les prêts renégociés peuvent être classés comme non dépréciés lorsque la renégociation résulte d'une préoccupation importante concernant la capacité d'un emprunteur à respecter ses conditions de paiement contractuelles, mais que les conditions renégociées sont basées sur les taux du marché actuels et que les flux de trésorerie contractuels devraient être collectés intégralement après la renégociation.

Les prêts renégociés non dépréciés comprennent également les prêts renégociés précédemment dépréciés qui ont démontré une performance satisfaisante sur une période donnée ou qui ont été évalués sur la base de toutes les preuves disponibles comme ne présentant pas de signe d'amortissement.

Lors de la renégociation, lorsque l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu selon des conditions substantiellement différentes, ou si les conditions d'un accord existant sont modifiées, de sorte que le prêt renégocié est un instrument financier substantiellement différent, le prêt sera décomptabilisé et un nouveau prêt sera comptabilisé pour des besoins de comptabilité. Toutefois, les prêts nouvellement reconnus conservent la classification des prêts « non performants faisant l'objet d'une renégociation » à des fins de communication réglementaire.

Lorsque l'on détermine si un prêt restructuré doit être décomptabilisé et si un nouveau prêt doit être reconnu, la Banque considère dans quelle mesure les modifications apportées aux conditions contractuelles initiales ont eu pour conséquence un prêt renégocié, considéré dans son ensemble, comme un instrument financier sensiblement différent.

Comme indiqué précédemment, les prêts renégociés classés comme des expositions dépréciées/de niveau 3 à la date de renégociation qui n'ont pas subi de modification substantielle des conditions ne sont pas décomptabilisés et restent présentés comme des expositions dépréciées/de niveau 3 jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes de récupération pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs observés sur une période d'un an et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs d'amortissement. En revanche, lorsqu'une modification substantielle a été apportée aux conditions du prêt renégocié, l'ancien actif financier est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé, ce dernier étant classé en tant qu'actif de niveau 1 à moins qu'il ne soit déprécié dès la création, auquel cas il est classé en tant qu'actif financier acquis ou déprécié dès son acquisition ou sa création (POCI).

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucune des expositions au sein des portefeuilles Dutch Buy to Let Mortgage, Securities Investment et Securitisation Investment ne faisait l'objet d'une renégociation, reflétant le fait que les portefeuilles Securitisation Investment et Securities Investment se composent principalement d'expositions investment grade et que le portefeuille Dutch Buy to Let Mortgage est un portefeuille relativement nouveau. À cet égard, tout montant divulgué dans cette section se rapporte à une activité de renégociation au sein des portefeuilles International Corporate Lending, Dutch Mortgage et Belgian Mortgage.

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans le portefeuille International Corporate Lending reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance. Pour éviter toute ambiguïté, les expositions bénéficiant d'un moratoire de paiement général répondant aux conditions établies dans la directive n° 18 et dans les lignes directrices de l'ABE sont classées comme des expositions non renégociées dans le tableau ci-dessous.

Portefeuille International Corporate Lending

	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	Total
	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023			
Niveau 1			
Ni en souffrance ni dépréciés	153,908	-	153,908
Niveau 2			
Ni en souffrance ni dépréciés	1,596	9,891	11,487
Niveau 3			
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	2,563	-	2,563
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	158,067	9,891	167,958
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	1,430	-	1,430
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	10	374	384
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	282	-	282

Portefeuille International Corporate Lending

	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	Total
	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022			
Niveau 1			
Ni en souffrance ni dépréciés	176,225	-	176,225
Niveau 2			
Ni en souffrance ni dépréciés	-	18,900	18,900
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	176,225	18,900	195,125
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	2,180	-	2,180
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	-	766	766

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts et avances de la Banque aux clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage reflétant l'activité de renégociation, par niveau et par statut de retard sur échéance.

	Portefeuille Dutch Mortgage		Portefeuille Belgian Mortgage		Total
	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	
	K €	K €	K €	K €	
À la date du 31 décembre 2023					
Niveau 1					
Ni en souffrance ni dépréciés	2,091,365	-	221,761	-	2,313,126
En retard mais non dépréciés :					
- jusqu'à 30 jours	3,080	-	28,870	-	31,950
Niveau 2					
Ni en souffrance ni dépréciés	231	4,619	-	896	5,746
En retard mais non dépréciés :					
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	4,030	1,227	3,209	-	8,466
Niveau 3					
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	297	-	330	166	793
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	2,099,003	5,846	254,170	1,062	2,360,081
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	136	-	249	-	385
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	106	39	35	11	191
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	4	-	39	19	62

	Portefeuille Dutch Mortgage		Portefeuille Belgian Mortgage		Total
	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	Expositions non renégociées	Expositions renégociées	
	K €	K €	K €	K €	
À la date du 31 décembre 2022					
Niveau 1					
Ni en souffrance ni dépréciés	1,142,563	-	107,286	-	1,249,849
En retard mais non dépréciés :					
- jusqu'à 30 jours	668,271	-	23,056	-	691,327
Niveau 2					
Ni en souffrance ni dépréciés	1,790	3,877	-	352	6,019
En retard mais non dépréciés :					
- de plus de 30 jours et jusqu'à 90 jours	1,179	-	1,436	-	2,615
Niveau 3					
Dépréciés, nets de provisions pour pertes sur créances	-	499	-	-	499
Prêts et avances aux clients, nets des provisions pour pertes sur créances de niveau 3	1,813,803	4,376	131,778	352	1,950,309
Provisions pour pertes sur créances de niveau 1	106	-	114	-	220
Provisions pour pertes sur créances de niveau 2	63	8	8	8	87
Provisions pour pertes sur créances de niveau 3	-	7	-	-	7

Au 31 décembre 2023, le total brut des avances et prêts renégociés aux clients exprimé en pourcentage du total brut des avances et prêts aux clients de la Banque s'élevait à 0,7 % (2022 : 1,3 %).

Le produit d'intérêts comptabilisé par la Banque au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 au titre des expositions renégociées s'élevait à 1,2 millions d'euros (2022 : 1,3 millions d'euros).

L'évolution de la valeur comptable brute des prêts et avances renégociés aux clients, avant provisions pour pertes sur créances est analysée ci-dessous :

	2023	2022
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	23,635	34,997
Prêts pour lesquels des mesures de renégociation ont été prolongées au cours de l'exercice/la période sans décomptabilisation	1,873	352
Intérêts capitalisés	-	3,117
Commissions capitalisées	-	(18)
Remboursements ou cessions	(9,817)	(13,857)
Emprunts sortant du statut de renégociés pendant l'exercice sans décomptabilisation	(164)	-
Prêts récemment reconnus suite à des mesures de renégociation	898	-
Amortissement de prime ou escompte	33	16
Écarts de change	360	(972)
En fin d'exercice	16,818	23,635

Les commissions capitalisées incluses dans le tableau ci-dessus reflètent les montants décaissés par les clients en lien avec la création de l'exposition. Ces montants sont comptabilisés selon la valeur comptable brute de l'exposition sous forme de revenu différé et amorti sur la durée de vie de l'instrument.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour pertes sur créances au titre des prêts renégociés de la Banque s'élevaient à 0,4 million d'euros (2022 : 0,8 million d'euros). Les ajouts aux provisions pour pertes sur créances pour des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 s'élevaient à 0,4 million d'euros (2022 : néant). Les reprises de provisions pour pertes sur créances sur des prêts renégociés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 s'élevaient à 0,8 million d'euros (2022 : 0,8 million d'euros).

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables brutes des avoirs de la Banque en prêts et avances renégo-ciés aux clients analysées par GARANTlteur d'activité et par niveau :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023				
Activités d'hébergement et restauration	-	9,891	-	9,891
Ménages et particuliers	-	6,742	185	6,927
	-	16,633	185	16,818

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022				
Activités d'hébergement et restauration	-	9,693	-	9,693
Activités financières et d'assurance	-	9,207	-	9,207
Ménages et particuliers	-	4,229	506	4,735
	-	23,129	506	23,635

Les prêts renégo-ciés de la Banque, nets des provisions pour pertes sur créances, classés au sein du portefeuille International Corporate Lending au 31 décembre 2023 se composent d'expositions de sociétés basées en Europe pour un montant de 9,3 millions d'euros (2022 : 18,2 millions d'euros). Les mesures de renégociation en ce qui concerne les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont limitées aux modalités de paiement, permettant aux clients de rembourser les montants en souffrance en plus de la mensualité habituelle. Les arriérés sont ainsi régularisés selon un délai en mois convenu. Les prêts renégo-ciés classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont classés comme des expositions aux ménages et aux individus dans les tableaux ci-dessus.

2.2.5 Réductions de valeur

Aucun actif financier n'a été déprécié par la Banque au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

2.2.6 Garantie

La Banque détient des garanties sur les prêts et avances à des clients classés dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sous la forme de droits hypothécaires sur des actifs immobiliers. Les actifs détenus en garantie se voient attribuer une juste valeur au moment de l'approbation du crédit. La valeur attribuée est régulièrement contrôlée pour identifier les actifs qui ont besoin d'être réévalués.

Pour les facilités de prêts hypothécaires, des frais sur la garantie sont obtenus et pris en compte pour déterminer la propension au risque de crédit et le profil risque-rendement de toutes les décisions de prêt. En cas de défaut, la Banque peut utiliser la garantie comme source de remboursement. En fonction de sa forme, la garantie peut avoir une conséquence financière importante pour réduire l'exposition au risque de crédit.

La garantie immobilière reçue en lien avec les expositions au sein du portefeuille Dutch Mortgage et du portefeuille Belgian Mortgage se situe principalement aux Pays-Bas et en Belgique respectivement.

Le tableau suivant indique la valeur comptable brute (avant provisions pour pertes sur créances) des prêts et avances aux clients classés dans le portefeuille Dutch Mortgage selon le niveau de garantie exprimé par le rapport prêt-valeur (RPV). La garantie mesurée aux fins du tableau ci-dessous se compose de frais d'entrée fixes sur l'immobilier.

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	88,235	(2)	-	-	88,235	(2)
- de 51 % à 75 % du RPV	396,035	(19)	-	-	396,035	(19)
- de 76 % à 90 % du RPV	468,787	(31)	-	-	468,787	(31)
- de 91 % à 100 % du RPV	1,141,388	(84)	-	-	1,141,388	(84)
	2,094,445	(136)	-	-	2,094,445	(136)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	-	-	43	-	43	-
- de 51 % à 75 % du RPV	159	-	653	(21)	812	(21)
- de 76 % à 90 % du RPV	589	(18)	506	(3)	1,095	(21)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 %	3,513	(88)	4,644	(15)	8,157	(103)
	4,261	(106)	5,846	(39)	10,107	(145)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- de 76 % à 90 % du RPV	133	-	-	-	133	-
- de 91 % à 100 % du RPV	168	(4)	-	-	168	(4)
	301	(4)	-	-	301	(4)
	2,099,007	(246)	5,846	(39)	2,104,853	(285)

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	52,209	(5)	-	-	52,209	(5)
- de 51 % à 75 % du RPV	318,488	(18)	-	-	318,488	(18)
- de 76 % à 90 % du RPV	435,147	(24)	-	-	435,147	(24)
- de 91 % à 100 % du RPV	890,228	(52)	-	-	890,228	(52)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 %	114,762	(7)	-	-	114,762	(7)
	1,810,834	(106)	-	-	1,810,834	(106)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- de 51 % à 75 % du RPV	384	(6)	465	-	849	(6)
- de 76 % à 90 % du RPV	159	-	129	-	288	-
- de 91 % à 100 % du RPV	1,902	(48)	2,763	(7)	4,665	(55)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 %	524	(9)	520	(1)	1,044	(10)
	2,969	(63)	3,877	(8)	6,846	(71)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- de 76 % à 90 % du RPV	-	-	506	(7)	506	(7)
	-	-	506	(7)	506	(7)
	1,813,803	(169)	4,383	(15)	1,818,186	(184)

Le tableau suivant indique la valeur comptable brute (avant provisions pour pertes sur créances) des prêts et avances aux clients classés dans le portefeuille Belgian Mortgage selon le niveau de garantie exprimé par le rapport prêt-valeur (RPV). La garantie mesurée aux fins du tableau ci-dessous se compose de frais d'entrée fixes sur l'immobilier.

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	27,468	(20)	-	-	27,468	(20)
- de 51 % à 75 % du RPV	73,272	(67)	-	-	73,272	(67)
- de 76 % à 90 % du RPV	120,419	(130)	-	-	120,419	(130)
- de 91 % à 100 % du RPV	29,472	(32)	-	-	29,472	(32)
	250,631	(249)	-	-	250,631	(249)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	473	(4)	-	-	473	(4)
- de 51 % à 75 % du RPV	369	(3)	305	(3)	674	(6)
- de 76 % à 90 % du RPV	1,623	(19)	591	(8)	2,214	(27)
- de 91 % à 100 % du RPV	744	(9)	-	-	744	(9)
	3,209	(35)	896	(11)	4,105	(46)
Niveau 3						
a) Entièrement garantis						
- de 76 % à 90 % du RPV	369	(39)	185	(19)	554	(58)
	369	(39)	185	(19)	554	(58)
	254,209	(323)	1,081	(30)	255,290	(353)

	Expositions non renégociées		Expositions renégociées		Total	
	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances	Valeur brute comptable/ montant nominal	Provision pour pertes sur créances
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022						
Niveau 1						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	10,855	(7)	-	-	10,855	(7)
- de 51 % à 75 % du RPV	32,473	(26)	-	-	32,473	(26)
- de 76 % à 90 % du RPV	72,850	(67)	-	-	72,850	(67)
- de 91 % à 100 % du RPV	13,307	(13)	-	-	13,307	(13)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 %	857	(1)	-	-	857	(1)
	130,342	(114)	-	-	130,342	(114)
Niveau 2						
a) Entièrement garantis						
- Jusqu'à 50 % du RPV	152	(1)	-	-	152	(1)
- de 76 % à 90 % du RPV	978	-	164	(3)	1,142	(3)
- de 91 % à 100 % du RPV	-	(8)	188	(4)	188	(12)
b) Partiellement garantis						
- supérieur à 100 %	306	-	-	-	306	-
	1,436	(9)	352	(7)	1,788	(16)
	131,778	(123)	352	(7)	132,130	(130)

Au 31 décembre 2023, la Banque détenait des prêts seniors garantis d'emprunteurs internationaux du portefeuille International Corporate Lending qui s'élevaient à 0,2 milliard d'euros (2022 : 0,2 milliard d'euros). En ce qui concerne ces actifs financiers, la Banque a normalement un droit sur les actifs non grevés de l'emprunteur.

Toutes les expositions de la Banque classées dans le portefeuille Securities Investment au 31 décembre 2023 et 2022 ne sont pas garanties, à l'exception d'un sous-portefeuille d'obligations couvertes d'un montant de 320,6 millions d'euros (2022 : 285,0 millions d'euros), adossé à un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts. De même, toutes les expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment aux 31 décembre 2023 et 2022 sont également garanties par un groupe d'actifs distinct sous forme de prêts.

2.2.7 Conditions actuelles et informations prévisionnelles incluses dans le modèle des pertes de crédit attendues (ECL)

Méthodologie de modélisation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles et de façon prospective

La méthodologie de modélisation utilisée par la Banque pour évaluer les provisions pour pertes sur créances au titre des expositions de niveau 1 et de niveau 2 exploite les scénarios actuels et multiples des projections futures de données macroéconomiques au-delà de la date de clôture afin de déterminer les probabilités de défaut ponctuelles et d'intégrer des informations prospectives. Les modèles statistiques utilisés sont développés par un fournisseur externe.

Tel que la note 1.5 des états financiers l'explique plus en détail, pour les portefeuilles International Corporate Lending et Securities, les modèles utilisent une échelle de notation pour les matrices de probabilité de défaut TTC calibrées sur la base d'un ensemble de données sous-jacentes d'observations de marché afin de déterminer d'abord une probabilité de défaut TTC et, par conséquent, une notation implicite pour chaque emprunteur. La probabilité de défaut TTC/notation implicite est déterminée en étalonnant le profil financier et non financier des emprunteurs avec celui de leurs pairs notés observables. La notation implicite d'une exposition est ensuite convertie en probabilité de défaut ponctuelle inconditionnelle à l'aide d'une méthodologie qui utilise la capitalisation du marché/volatilité des actions et l'effet de levier de sociétés comparables, avec des chocs sur le cours de l'action d'une société se traduisant par des chocs correspondants sur la mesure du risque de crédit imputables à l'actif sous-jacent. Par conséquent, la performance des marchés d'actions est une variable clé pour intégrer les conditions actuelles dans la méthodologie de modélisation ECL de la Banque, en particulier dans la conversion des probabilités de défaut TTC en probabilités de défaut ponctuelles.

La méthodologie utilise ensuite des modèles de corrélation macroéconomique afin de déterminer la corrélation historique de la performance financière d'un emprunteur en tenant compte des conditions macroéconomiques nationales ou régionales, les facteurs de corrélation étant estimés principalement en référence à la taille de l'emprunteur ainsi qu'au secteur dans lesquels l'emprunteur exerce ses activités. Plusieurs prévisions macroéconomiques développées par un fournisseur externe sont ensuite appliquées aux probabilités de défaut ponctuelles pour produire des probabilités de défaut ponctuelles conditionnées prévisionnelles pondérées selon la probabilité, conformément aux exigences de la norme IFRS 9. Le conditionnement des probabilités de défaut en référence à de multiples scénarios macroéconomiques reflète les évolutions prévues d'un trimestre à l'autre des variables macroéconomiques (comme le PIB, le chômage et l'indice de prix des logements) sur la structure d'échéance des probabilités de défaut de l'exposition. La méthodologie de modélisation de la Banque estime donc une mesure ponctuelle et prospective du risque de défaut. La même méthodologie est également utilisée pour estimer les pertes en cas de défaut ponctuelles.

Pour les prêts hypothécaires résidentiels néerlandais, les probabilités de défaut ponctuelles et les pertes en cas de défaut (LGD) sont déterminées à l'aide de caractéristiques de prêt et d'emprunteur telles que le ratio prêt-valeur (LTV) et le ratio prêt-revenu (LTI), calibrées sur la base des données historiques des prêts NHG par procuration provenant des transactions RMBS qui sont ajustées pour intégrer des variables macroéconomiques actuelles et prospectives et des données telles que les taux de chômage, la croissance réelle du PIB et les indices de prix des logements.

Pour les hypothèques belges, les probabilités de défaut ponctuelles sont principalement basées sur les données NPL au niveau de l'industrie des hypothèques belges publiées par la Banque Nationale de Belgique ajustées pour intégrer des variables macroéconomiques prospectives, y compris les taux de chômage, la croissance réelle du PIB, l'indice des prix du logement, les créances sur le secteur privé et le revenu disponible des ménages.

En ce qui concerne les expositions en défaut/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Corporate Lending, la Banque utilise une méthodologie de flux de trésorerie actualisés développée en interne afin d'estimer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels dans plusieurs scénarios prévisionnels actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital (« WACC ») spécifique à l'emprunteur. À cet égard, les prévisions prospectives basées

sur l'impact de l'évolution des conditions macroéconomiques sur l'emprunteur sont reprises dans de multiples scénarios de flux de trésorerie opérationnels développés par la direction, qui sont actualisés et pondérés selon la probabilité conformément aux exigences de la norme IFRS 9.

Le modèle utilisé pour évaluer les provisions pour pertes sur créances en ce qui concerne toutes les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage estime les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut en référence aux informations historiques observées dans cette juridiction pour des actifs similaires ainsi que de multiples prévisions macroéconomiques prospectives pour l'économie concernée développées par le fournisseur externe.

Au 31 décembre 2023, un certain degré d'incertitude subsiste étant donné que l'économie devrait continuer à stagner en raison des taux d'intérêt élevés, du sentiment négatif, de la faiblesse des commandes manufacturières et d'une augmentation des tensions géopolitiques. À cet égard, l'aspect de la modélisation macroéconomique dans l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) et les prévisions concernant la situation économique sont toujours sujettes à un niveau de risque inhérent et hautement subjectives.

Cela a nécessité un niveau élevé d'examen et de jugement d'expert pour s'assurer que la méthodologie macroéconomique utilisée par la Banque, fourni par un tiers réputé, donne lieu à des scénarios plausibles qui capturent adéquatement les incertitudes mentionné précédemment. Cette méthodologie a également été comparée aux scénarios émis par les régulateurs, ceux utilisés par la Banque étant plus conservateurs.

Une évaluation est nécessaire pour déterminer les prévisions macroéconomiques traduisant les conditions économiques futures potentielles sous forme de différents scénarios et de leur impact sur les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut.

Prévisions des conditions économiques futures

La Banque applique cinq scénarios macroéconomiques provenant d'un fournisseur externe aux structurations selon les conditions des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut afin d'estimer les provisions pour pertes sur créances des expositions des niveaux 1 et 2 des portefeuilles International Corporate Lending, ainsi que de toutes les expositions des portefeuilles Dutch Mortgage, Belgian Mortgage, Securities Investment et Securitisation Investment. Les scénarios macroéconomiques représentent le point de vue de la Banque sur la gamme de résultats potentiels, et l'application de ces scénarios capture la non-linéarité des pertes de crédit attendues dans différents scénarios pour tous les portefeuilles.

La Banque a choisi trois scénarios macroéconomiques qui incluent un scénario central, ou de base de référence, et deux scénarios « alternatifs » pour refléter les scénarios à la hausse et à la baisse. Les scénarios sont construits par le fournisseur externe sur la base d'une gravité cible pour chacun des scénarios. Alors que le scénario de base se situe du fait de sa conception dans une position intermédiaire par rapport aux résultats économiques futurs possibles, les scénarios alternatifs saisissent d'autres conditions économiques qui sont à une distance égale de la référence en termes de gravité conformément aux suppositions du fournisseur externe. Une fois définis, les scénarios se voient attribuer des probabilités pondérées en fonction de la répartition de la gravité du fournisseur externe et de son degré d'approximation avec les évolutions économiques futures (simulées). Les scénarios sont générés/actualisés tous les trimestres.

Les scénarios macroéconomiques utilisés dans la modélisation des provisions pour pertes sur créances de la Banque reflètent les possibilités de trajectoires macroéconomiques en tenant compte d'une série d'impacts économiques potentiels entraînés par les tensions géopolitiques concernant la conflits entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas, des hypothèses sur les marchés de l'énergie, des hypothèses de politique monétaire dans la mesure où la BCE devrait commencer à réduire ses taux, ainsi que des hypothèses épidémiologiques concernant les futures vagues de

la pandémie. En outre, les perspectives sont que l'économie continuera à stagner principalement en raison des taux d'intérêt élevés et du sentiment négatif. Par conséquent, les prévisions économiques restent soumises à un degré élevé d'incertitude dans l'environnement actuel.

Dans le contexte des tensions géopolitiques actuelles, la Banque a procédé à un suivi plus rigoureux des prévisions macroéconomiques développées par le fournisseur externe afin de remettre en cause l'adéquation et le caractère raisonnable des scénarios développés. Sur ce point, les scénarios macroéconomiques ont été examinés sur une base trimestrielle, en tenant pleinement compte des orientations publiées par la BCE destinées aux institutions importantes le 1er avril 2020 (« la norme IFRS 9 dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19) »).

Les scénarios ont été comparés et évalués par rapport aux prévisions macroéconomiques pour la zone euro publiées par la BCE, conformément aux orientations de la BCE, la dernière publication disponible étant celle publiée en décembre 2023. Sur ce point, les scénarios macroéconomiques prévisionnels de la Banque sont réputés alignés sur les prévisions macroéconomiques de la BCE pour la zone euro.

Au 31 décembre 2023, la direction a choisi d'utiliser trois scénarios développés et recommandés par le fournisseur externe qui sont considérés comme étant principalement alignés sur les projections du personnel de la BCE en décembre 2023. Comme l'année précédente, la direction a sélectionné les scénarios Baseline (Base de référence), Upside (Hausse) et Downside (Baisse).

Les scénarios utilisés pour déterminer les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2023 sont décrits ci-dessous.

Référence

- Le conflit entre la Russie et l'Ukraine se poursuit mais ne s'étend pas au-delà de l'Ukraine
- Le conflit entre Israël et le Hamas ne dégénère pas en un conflit régional plus large
- Les prix mondiaux du pétrole restent aux niveaux actuels pendant plusieurs trimestres
- Les prix du gaz naturel restent proches des niveaux actuels et ne sont que légèrement supérieurs à ceux d'avant la pandémie
- Les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement continuent de se résorber
- Les infections dues aux nouvelles variantes de la COVID-19 n'entraînent que des restrictions minimales à la mobilité ou à la distanciation sociale volontaire, et ont par conséquent peu d'impact économique
- La BCE maintient les taux inchangés à 4 % pendant plusieurs trimestres. Elle commence à baisser ses taux à l'été 2024 et progresse relativement rapidement compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Le taux neutre est atteint en 2025

Hausse

- Fin du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ce qui réduit les tensions géopolitiques. Les approvisionnements en matières premières telles que le pétrole, le gaz et l'alimentation de la région augmentent
- Les vaccinations luttent avec succès contre les nouvelles variantes du virus et rendent inutiles les restrictions de mobilité
- Le côté offre de l'économie se développe fortement, encouragé par les gains de productivité, tandis que le fléchissement de l'économie s'avère plus important que prévu initialement. L'économie mondiale connaît une reprise solide, ce qui stimule la production manufacturière. Gains de productivité et expansion de l'offre
- Les prix mondiaux de l'énergie sont légèrement supérieurs à la valeur de référence, ce qui reflète une demande plus forte satisfaite par une offre solide
- La BCE se sent plus confiante et procède à la normalisation plus lentement que dans le scénario de référence. Elle commence à réduire les taux plus tard que dans le scénario de référence et atteint des valeurs neutres nettement plus tard que dans le scénario de référence

Baisse 2

- Le conflit entre la Russie et l'Ukraine s'intensifie régulièrement et les craintes que l'OTAN ne soit entraînée dans le conflit augmentent, ce qui entraîne une baisse encore plus marquée de la confiance
- Les craintes que le conflit entre Israël et le Hamas ne dégénère en un conflit régional plus large pèse sur les marchés financiers et la confiance plus largement
- Les tensions entre les États-Unis et la Chine persistent et s'intensifient, avec des obstacles au transport maritime le long du détroit de Taïwan
- On assiste à une vague modérée de la pandémie, la distanciation sociale augmente tout comme l'effet économique, mais l'impact est léger par rapport aux perturbations rencontrées en 2020-2022
- Les investissements des entreprises diminuent, tout comme la demande de main-d'œuvre
- Après une certaine hésitation, la BCE commence à baisser les taux, ramenant le taux des dépôts en dessous du niveau neutre mais au-dessus de zéro
- Afin de limiter le stress sur les marchés souverains et interbancaires, la BCE relance ses achats d'obligations d'État, fournit des orientations sur ses futures politiques et assouplit encore les critères d'éligibilité des garanties qu'elle accepte des banques

Les prévisions sur un an de 2023 à 2026 pour les variables macroéconomiques essentielles (VME) dans chacun des scénarios décrits ci-dessus ainsi que les VME pour les scénarios de hausse et de baisse importantes sont indiquées ci-dessous.

L'approche de la Banque en matière d'allocation des pondérations est que les pondérations représentent la part des résultats la mieux estimée par un scénario (et non la probabilité qu'un scénario spécifique se produise). La Banque a attribué des pondérations de probabilité à chaque scénario en utilisant l'approche du point médian par laquelle la pondération de probabilité attribuée à chaque scénario dépendrait des points médians entre les percentiles (représentant la gravité du scénario) que chaque scénario représente le long de la courbe de distribution. La direction a choisi cette approche du point médian car il s'agit d'une approche recommandée par le fournisseur externe et les scénarios et la pondération de probabilité choisis sont considérés comme étant pour les plus alignés sur les projections du personnel de la BCE de décembre 2023.

Les scénarios sélectionnés ainsi que les pondérations de probabilité relatives concernant la distribution de gravité fournie par le fournisseur externe pour chaque scénario sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Scénarios de fournisseurs externes	Hausse importante	Hausse	Référence	Baisse 1	Baisse 2	Baisse importante
Gravité fournisseur externe	96%	90%	50%	25%	10%	4%
Pondération de probabilité		30%	40%		30%	

Les tableaux suivants présentent les taux de croissance d'une année sur l'autre pour les variables macroéconomiques essentielles fournies par le fournisseur externe en vertu du scénario de base de référence et des cinq scénarios alternatifs mentionnés ci-dessus pour la mesure des pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les portefeuilles aux 31 décembre 2023 et 2022.

Pour les portefeuilles International Corporate Lending et Securities, les VME sont déterminées pour chaque pays, les données VME prévisionnelles relatives aux pays auxquels la Banque est principalement exposée étant présentées dans les tableaux ci-dessous. Dans certains cas, les VME de la zone euro sont utilisées plutôt que les VME au niveau des pays, car les premières sont censées avoir une corrélation plus élevée avec les actifs du portefeuille spécifique au pays. Les principales VME utilisées pour l'estimation des ECL pour les expositions classées dans les portefeuilles

Corporate et Securities comprennent la croissance réelle du PIB, la performance des indices boursiers et les taux de chômage.

En ce qui concerne le portefeuille Dutch Mortgage, la Banque utilise des VME au niveau régional ainsi qu'au niveau national, le cas échéant, afin de capturer les particularités au niveau régional. Les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) en ce qui concerne les expositions classées dans le portefeuille Dutch Mortgage comprennent l'indice des prix des logements, les taux de chômage et les taux de trésorerie à 10 ans, les prévisions nationales utilisées dans le calcul des pertes de crédit attendues (ECL) étant indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour le portefeuille Belgian Residential Mortgages, les principales VME utilisées pour l'estimation des pertes de crédit attendues sont les niveaux nationaux de l'indice des prix des logements, le taux de chômage, la croissance réelle du PIB et le revenu disponible des ménages.

Le modèle des pertes de crédit attendues (ECL) pour évaluer les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans le portefeuille Securitisation Investment utilise les taux Euribor et Libor GBP à 3 mois et à 1 mois ainsi que les mêmes VME utilisées dans le cadre du portefeuille International Corporate Lending, car la réserve d'actifs sous-jacents garantissant l'investissement de la Banque dans des tranches structurées d'obligations structurées adossées à des emprunts (CLO) est similaire aux expositions classées dans le portefeuille International Corporate Lending.

Scénarios économiques : Prévisions annuelles (2023 - 2026) pour les principales VME

		International Lending and Securities												Dutch Mortgages				Belgian Mortgages			
		Royaume-Uni				États-Unis				Zone euro				Pays-Bas				Belgium			
Facteurs clés	Scénario ECL	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB réel - croissance en %	Hausse importante	0.6%	5.4%	2.0%	1.1%	2.6%	6.1%	2.6%	2.8%	0.3%	4.4%	1.9%	1.6%	-0.6%	4.9%	2.6%	1.3%	1.5%	4.2%	4.3%	1.9%
	Hausse	0.6%	3.9%	1.2%	1.3%	2.6%	3.5%	2.3%	2.5%	0.3%	3.5%	1.5%	1.6%	-0.6%	3.6%	2.0%	1.3%	1.5%	3.2%	3.3%	1.9%
	Référence	0.6%	0.4%	1.0%	1.3%	2.6%	1.3%	1.9%	2.4%	0.3%	1.2%	1.7%	1.8%	-0.6%	0.9%	2.0%	1.6%	1.5%	1.7%	1.9%	1.9%
	Baisse 1	0.6%	-3.3%	2.5%	1.5%	2.6%	-0.7%	2.9%	2.7%	0.3%	-1.0%	2.6%	1.9%	-0.6%	-0.8%	2.2%	2.0%	1.5%	0.3%	2.5%	2.0%
	Baisse 2	0.6%	-5.6%	1.3%	2.6%	2.6%	-2.3%	1.6%	3.3%	0.3%	-5.0%	2.2%	3.1%	-0.6%	-5.4%	2.3%	3.8%	1.5%	-4.7%	2.6%	3.2%
	Baisse importante	0.6%	-7.1%	-0.2%	4.2%	2.6%	-4.1%	0.3%	3.4%	0.3%	-7.1%	0.2%	4.5%	-0.6%	-7.3%	0.3%	4.7%	1.5%	-7.1%	0.3%	4.7%
Taux de chômage - moyen en %	Hausse importante	4.2%	3.8%	3.5%	3.5%	3.6%	2.8%	2.9%	3.1%	6.5%	6.3%	6.0%	6.1%	3.6%	3.6%	3.0%	3.4%	5.6%	6.8%	7.1%	7.0%
	Hausse	4.2%	4.1%	3.9%	3.9%	3.6%	3.1%	3.3%	3.4%	6.5%	6.5%	6.3%	6.4%	3.6%	3.6%	3.4%	3.7%	5.6%	6.8%	7.1%	7.0%
	Référence	4.2%	4.5%	4.7%	4.7%	3.6%	4.0%	4.1%	4.0%	6.5%	6.7%	6.7%	6.7%	3.6%	3.9%	4.0%	4.1%	5.6%	6.9%	7.1%	7.0%
	Baisse 1	4.2%	4.9%	5.0%	4.9%	3.6%	5.7%	5.3%	4.0%	6.5%	7.0%	7.3%	7.1%	3.6%	4.0%	4.6%	4.4%	5.6%	7.0%	7.2%	7.1%
	Baisse 2	4.2%	5.6%	7.3%	7.5%	3.6%	6.7%	7.4%	6.1%	6.5%	7.7%	8.8%	8.3%	3.6%	4.4%	5.9%	5.5%	5.6%	7.2%	8.0%	8.0%
	Baisse importante	4.2%	6.3%	8.5%	8.4%	3.6%	7.2%	8.7%	8.3%	6.5%	8.0%	9.8%	9.6%	3.6%	4.5%	6.6%	6.6%	5.6%	7.3%	8.5%	8.7%
Indice boursier - croissance en %	Hausse importante	3.0%	23.3%	-0.3%	2.4%	13.3%	18.1%	2.6%	4.9%	14.0%	20.7%	3.8%	4.5%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Hausse	3.0%	18.7%	1.2%	2.0%	13.3%	12.9%	2.3%	4.1%	14.0%	16.5%	4.3%	4.6%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Référence	3.0%	7.8%	3.9%	4.8%	13.3%	6.5%	2.8%	5.3%	14.0%	6.1%	4.6%	6.2%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse 1	3.0%	4.5%	2.5%	5.7%	13.3%	-19.1%	14.3%	14.0%	14.0%	-3.8%	6.9%	8.5%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse 2	3.0%	-13.2%	12.9%	11.1%	13.3%	-33.8%	11.3%	22.4%	14.0%	-28.2%	26.6%	17.5%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse importante	3.0%	-27.5%	8.8%	17.4%	13.3%	-42.9%	4.8%	16.3%	14.0%	-41.5%	20.6%	33.1%	-	-	-	-	-	-	-	-
Es taux de trésorerie à 10 ans %	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	2.7%	2.8%	3.1%	-	-	-	-
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	2.6%	2.7%	2.8%	-	-	-	-
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	2.6%	2.6%	2.6%	-	-	-	-
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	2.1%	2.2%	2.6%	-	-	-	-
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	1.7%	1.5%	1.7%	-	-	-	-
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.8%	1.2%	0.9%	1.0%	-	-	-	-
Indice des prix du logement en %	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.3%	2.4%	3.9%	3.6%	-1.6%	-0.5%	0.9%	2.2%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.3%	1.3%	2.7%	3.6%	-1.6%	-0.9%	0.7%	2.3%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.3%	-1.5%	2.8%	4.3%	-1.6%	-2.1%	1.0%	2.5%
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.3%	-3.9%	2.3%	5.0%	-1.6%	-3.1%	1.0%	2.3%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.3%	-10.1%	-2.0%	8.6%	-1.6%	-6.3%	0.3%	3.6%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.3%	-11.6%	-7.9%	7.7%	-1.6%	-6.3%	-2.5%	3.2%
Revenu disponible des ménages - croissance en %	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8%	2.5%	3.5%	2.3%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8%	2.0%	2.8%	2.1%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8%	1.4%	1.7%	1.8%
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8%	1.2%	1.6%	1.5%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8%	0.6%	0.9%	1.0%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8%	1.1%	0.3%	0.5%

Scénarios économiques : Prévisions annuelles (2022 - 2025) pour les principales VME

		International Lending and Securities								Dutch Mortgages				Belgian Mortgages							
		Royaume-Uni				États-Unis				Zone euro				Belgium							
Facteurs clés	Scénario ECL	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB réel - croissance en %	Hausse importante	0.3%	31%	1.8%	10%	0.4%	6.2%	3.2%	2.9%	1.2%	4.5%	2.7%	2.0%	21%	5.4%	2.7%	11%	0.9%	6.2%	1.5%	1.1%
	Hausse	0.3%	1.9%	1.2%	1.1%	0.4%	3.5%	2.5%	2.3%	1.2%	3.5%	2.3%	2.0%	2.1%	4.1%	2.1%	1.2%	0.9%	4.8%	1.0%	1.2%
	Référence	0.3%	-0.8%	1.2%	1.4%	0.4%	1.0%	2.6%	2.8%	1.2%	1.2%	2.6%	2.2%	2.1%	1.4%	2.1%	1.4%	0.9%	2.1%	1.3%	1.3%
	Baisse 1	0.3%	-4.4%	2.7%	1.6%	0.4%	-1.3%	3.1%	3.4%	1.2%	-1.0%	3.4%	2.3%	2.1%	-0.3%	2.3%	1.8%	0.9%	0.7%	1.9%	1.4%
	Baisse 2	0.3%	-6.9%	1.3%	2.5%	0.4%	-2.3%	1.7%	3.8%	1.2%	-5.0%	3.2%	3.5%	2.1%	-5.0%	2.4%	3.6%	0.9%	-4.3%	2.0%	2.6%
	Baisse importante	0.3%	-8.3%	-0.3%	3.5%	0.4%	-4.1%	0.9%	3.9%	1.2%	-7.1%	1.0%	4.9%	2.1%	-6.9%	0.4%	4.6%	0.9%	-6.7%	-0.3%	4.1%
Taux de chômage - moyen en %	Hausse importante	3.7%	3.5%	3.2%	3.3%	3.7%	3.1%	3.1%	3.0%	6.7%	6.7%	6.3%	6.4%	3.5%	3.2%	2.6%	3.0%	5.5%	4.7%	4.5%	5.3%
	Hausse	3.7%	3.8%	3.7%	3.7%	3.7%	3.5%	3.4%	3.4%	6.7%	6.8%	6.6%	6.6%	3.5%	3.3%	2.9%	3.3%	5.5%	4.7%	4.7%	5.5%
	Référence	3.7%	4.2%	4.4%	4.5%	3.7%	4.0%	4.1%	3.8%	6.7%	7.1%	7.1%	7.0%	3.5%	3.5%	3.6%	3.7%	5.5%	5.0%	5.0%	5.5%
	Baisse 1	3.7%	4.6%	4.8%	4.7%	3.7%	5.7%	5.4%	3.9%	6.7%	7.4%	7.8%	7.6%	3.5%	3.7%	4.1%	4.0%	5.5%	5.2%	5.5%	5.8%
	Baisse 2	3.7%	5.3%	7.0%	7.3%	3.7%	6.8%	7.4%	5.9%	6.7%	8.3%	9.5%	8.9%	3.5%	4.0%	5.5%	5.1%	5.5%	5.8%	7.7%	8.5%
	Baisse importante	3.7%	6.0%	8.3%	8.2%	3.7%	7.4%	8.9%	8.4%	6.7%	8.6%	10.6%	10.5%	3.5%	4.1%	6.2%	6.2%	5.5%	6.1%	9.1%	11.0%
Indice boursier - croissance en %	Hausse importante	-1.3%	20.3%	-1.3%	4.1%	-17.6%	19.6%	0.1%	6.0%	-12.5%	20.0%	0.9%	3.7%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Hausse	-1.3%	15.8%	0.2%	3.8%	-17.6%	14.3%	-0.2%	5.2%	-12.5%	15.9%	1.3%	3.7%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Référence	-1.3%	5.1%	2.9%	6.6%	-17.6%	7.9%	0.3%	6.5%	-12.5%	5.7%	1.5%	5.5%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse 1	-1.3%	2.0%	1.5%	7.5%	-17.6%	-20.8%	12.0%	16.4%	-12.5%	-4.5%	3.7%	8.0%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse 2	-1.3%	-15.3%	11.8%	13.0%	-17.6%	-34.7%	7.3%	24.2%	-12.5%	-29.0%	22.8%	16.6%	-	-	-	-	-	-	-	-
	Baisse importante	-1.3%	-29.3%	7.8%	19.4%	-17.6%	-41.6%	0.5%	17.6%	-12.5%	-42.1%	16.1%	32.1%	-	-	-	-	-	-	-	-
Es taux de trésorerie à 10 ans %	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4%	2.5%	2.7%	2.8%	-	-	-	-
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4%	2.5%	2.6%	2.6%	-	-	-	-
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4%	2.4%	2.5%	2.3%	-	-	-	-
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4%	1.9%	2.1%	2.2%	-	-	-	-
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4%	1.6%	1.4%	1.3%	-	-	-	-
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4%	1.3%	1.0%	0.8%	-	-	-	-
Indice des prix du logement en %	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1.7%	-1.3%	4.6%	2.8%	1.5%	2.1%	6.1%	4.1%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1.7%	-4.0%	1.9%	2.1%	1.5%	0.6%	5.0%	3.7%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1.7%	-5.7%	-0.7%	1.8%	1.5%	-1.0%	3.5%	3.6%
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1.7%	-6.1%	-1.5%	1.6%	1.5%	-0.5%	3.1%	2.8%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1.7%	-9.4%	-6.7%	1.0%	1.5%	-4.7%	1.5%	2.2%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1.7%	-7.3%	-13.7%	-3.6%	1.5%	-3.6%	1.6%	0.7%
Revenu disponible des ménages - croissance en %	Hausse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5%	6.3%	5.6%	1.5%
	Hausse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5%	4.8%	5.0%	1.7%
	Référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5%	3.0%	3.7%	2.2%
	Baisse 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5%	3.5%	3.7%	1.5%
	Baisse 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5%	2.5%	1.6%	0.9%
	Baisse importante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.5%	3.9%	-0.2%	-0.7%

Ajustements du modèle et couches de gestion supplémentaires

Les orientations de la BCE indiquent que des données subjectives des modèles et les ajustements (couches supplémentaires) après les modèles essentiels peuvent être utilisées compte tenu du niveau actuel des incertitudes. Celles-ci doivent être cohérentes en termes de direction avec des preuves objectives et vérifiables telles que des variables macroéconomiques observables et des prévisions prospectives. Les couches supplémentaires doivent être étayées par des processus correctement documentés et soumises à une supervision stricte de la gouvernance.

Afin de s'assurer que la Banque saisit de manière adéquate le niveau de risque de crédit dans son portefeuille International Corporate Lending, une évaluation a été effectuée et la Banque a introduit des plafonds pour les notations internes implicites aux emprunteurs qui ont subi une restructuration en difficulté et, si nécessaire, ont appliqué des rétrogradations par cran aux expositions classées comme « sous surveillance » par le biais de facteurs qualitatifs non pris en compte par les modèles pour refléter l'augmentation du risque de crédit depuis l'origine.

Compte tenu de la sensibilité des modèles utilisés par la Banque aux valeurs des actions d'entreprises comparables pour déterminer les probabilités de défaut ponctuelles, le mouvement des prix des actions en 2023 peut être considéré comme la principale variable de l'évolution des probabilités de défaut ponctuelles au sein du modèle ECL de la Banque pour les entreprises.

La direction est convaincue que les scénarios macroéconomiques modélisés par le fournisseur externe incluent des hypothèses de risque épidémiologique, économique et géopolitique raisonnables et que les résultats du modèle reflètent de manière appropriée les conditions actuelles du marché.

Analyse de sensibilité aux pertes de crédit attendues (ECL) selon les scénarios macroéconomiques

Nonobstant le nombre significatif d'hypothèses et les différents aspects entrant en jeu dans la méthodologie de la Banque pour modéliser les provisions pour pertes sur créances des expositions classées dans les portefeuilles d'instruments financiers de la Banque, l'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) est considérée comme la plus sensible au niveau inhérent d'incertitude d'estimation en ce qui concerne la modélisation des prévisions macroéconomiques.

La Banque présente l'analyse de sensibilité en ce qui concerne les provisions pour pertes sur créances imputables aux expositions des niveaux 1 et 2 classées dans le portefeuille International Corporate Lending aux 31 décembre 2023 et 2022, estimées en déterminant la fourchette des provisions pour pertes sur créances qui auraient été évaluées à chaque date en attribuant une pondération de 100 % à chacun des scénarios macroéconomiques élaborés par le fournisseur externe, tel que cela est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sensibilité du scénario	Hausse importante	Hausse	Référence	Baisse 1	Baisse 2	Baisse importante
2023						
Pondération de la probabilité 2023	-	30%	40%	-	30%	-
ECL au 31 décembre 2023	-	639,329	1,282,553	-	3,975,952	-
2022						
Pondération de la probabilité 2022	-	30%	40%	-	30%	-
ECL au 31 décembre 2022	-	1,257,165	2,162,056	-	6,121,588	-

Il convient de noter que les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées ne peuvent pas être rapprochées en appliquant les pondérations de probabilité relatives aux résultats des pertes de crédit attendues (ECL) dans chaque scénario, car le niveau peut changer d'un scénario à l'autre, lorsque l'on utilise une pondération de 100 % (par exemple, une exposition peut être classée en niveau 2 dans l'un des cinq scénarios individuels et en niveau 1 dans les scénarios moyens pondérés).

Les pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées estimées pour chaque scénario au 31 décembre 2023, présentées dans le tableau ci-dessus, ne sont pas directement comparables aux pertes de crédit attendues (ECL) moyennes pondérées estimées pour chaque scénario au 31 décembre 2022, puisque la taille du portefeuille International Corporate Lending a diminué de manière significative par rapport à l'exercice financier précédent.

Bien qu'il ait été correctement pris en compte, l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'évaluation des provisions pour pertes sur créances des expositions dépréciées/de niveau 3 classées dans le portefeuille International Corporate Lending est moins prononcé que d'autres facteurs spécifiques aux emprunteurs utilisés pour prévoir les flux de trésorerie opérationnels selon les différents scénarios. Par conséquent, l'impact de la sensibilité n'a pas été considéré comme significatif.

L'impact de la sensibilité des scénarios macroéconomiques sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) mesuré pour les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, Securities Investment et Securitisation Investment n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau de provisions pour pertes sur créances estimé aux 31 décembre 2023 et 2022.

La Banque a intégré les critères ESG, en tenant compte des facteurs de risque climatique et environnemental dans ses processus de risque de crédit existants.

La Banque applique des scénarios ajustés au climat provenant d'un fournisseur externe et utilise un modèle statistique développé par le fournisseur externe pour l'estimation des provisions pour pertes sur créances ajustées au climat de ses expositions classées dans les portefeuilles International Corporate Lending, Dutch Mortgages et Buy-to-Let.

La Banque applique des contraintes sur les garanties données en garantie pour l'estimation de la perte de crédit ajustée au climat provisions de ses expositions classées au sein du portefeuille Belgian Mortgage.

Au 31 décembre 2023, l'augmentation des pertes de crédit attendues comptabilisées en lien avec le risque climatique n'était pas considérée comme significative pour justifier d'autres informations.

2.2.8 Concentration des expositions au risque de crédit

2.2.8.1 Concentration des titres de placement

Portefeuille Securities Investment

Au 31 décembre 2023, la Banque n'avait aucune exposition aux obligations souveraines de la zone euro, tandis que l'exposition de la Banque aux obligations d'État de la zone euro au 31 décembre 2022 représentait 7,7 % du total des titres de placement du portefeuille Securities Investment.

Les provisions pour pertes sur créance s'élevant à 2 400 euros ont été comptabilisées au titre de ces expositions au 31 décembre 2022.

La Banque surveille les concentrations de titres de placement en ce qui concerne le risque de crédit par type d'exposition. Une analyse des concentrations de risque de crédit à la date de clôture pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 et l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous.

	Évalué au coût amorti	
	2023	2022
	K €	K €
Concentration par type		
Au 31 décembre :		
Valeur comptable :		
Obligations garanties	320,103	285,286
Titres de gouvernements nationaux	102,813	74,064
Organismes supranationaux et agences	-	30,129
Total	422,916	389,479

Portefeuille Securitisation Investment

Le portefeuille Securitisation Investment de la Banque comprend l'investissement dans des opérations CLO gérées par des entités tierces, pour un montant de 445,9 millions d'euros (2022 : 415,0 millions d'euros). L'investissement de la Banque dans des opérations CLO gérées par des entités tierces comprend des positions dans la tranche la plus élevée de 20 CLO différents (2022 : 18), qui sont également garanties par un pool de prêts à effet de levier.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour pertes sur créances au titre des expositions classées dans ce portefeuille et mesurées au coût amorti s'élevaient à 44 600 euros (2022 : 41 500 euros).

2.2.8.2 Concentration des crédits et avances aux clients

Une analyse de la concentration des crédits et avances à la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre 2023, les expositions aux contreparties britanniques classées dans le portefeuille International Corporate Lending et classées « Autres pays européens » dans les tableaux ci-dessous s'élevaient à 41,0 millions d'euros (2022 : 53,9 millions d'euros).

Les expositions classées dans les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage sont classées comme des expositions de l'UE dans les tableaux suivants tandis que le portefeuille Dutch et Belgian retail mortgage est classé dans le secteur « Ménages et particuliers ».

	Valeur comptable brute				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Niveau 1								
À la date du 31 décembre 2023								
Activités de service administratif et d'assistance	7,476	-	-	7,476	(169)	-	-	(169)
Construction	7,924	-	-	7,924	(62)	-	-	(62)
Activités financières et d'assurance	43,838	23,351	14,785	81,974	(379)	(194)	(91)	(664)
Ménages et particuliers	2,345,076	-	-	2,345,076	(385)	-	-	(385)
Information et communication	10,001	-	-	10,001	(101)	-	-	(101)
Fabrication	9,967	-	-	9,967	(71)	-	-	(71)
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	9,989	2,878	-	12,867	(91)	(14)	-	(105)
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et motos	11,838	3,880	7,981	23,699	(104)	(30)	(124)	(258)
	2,446,109	30,109	22,766	2,498,984	(1,362)	(238)	(215)	(1,815)

Niveau 2**À la date du 31 décembre 2023**

Activités d'hébergement et restauration	-	11,487	-	11,487	-	(384)	-	(384)
Ménages et particuliers	14,212	-	-	14,212	(191)	-	-	(191)
	14,212	11,487	-	25,699	(191)	(384)	-	(575)

Niveau 3**À la date du 31 décembre 2023**

Activités financières et d'assurance	-	-	2,845	2,845	-	-	(282)	(282)
Ménages et particuliers	855	-	-	855	(62)	-	-	(62)
	855	-	2,845	3,700	(62)	-	(282)	(344)

	Montant nominal				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Engagements d'achat d'actifs financiers, engagements d'extension de crédit et autres engagements								
À la date du 31 décembre 2023								
Activités d'hébergement et restauration	-	160	-	160	-	(1)	-	(1)
Activités financières et d'assurance	22,000	-	8,007	30,007	-	-	(62)	(62)
Ménages et particuliers	123,225	-	-	123,225	(17)	-	-	(17)
	145,225	160	8,007	153,392	(17)	(1)	(62)	(80)

	Valeur comptable brute				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Niveau 1								
À la date du 31 décembre 2022								
Activités de service administratif et d'assistance	7,451	-	-	7,451	(121)	-	-	(121)
Construction	7,894	-	-	7,894	(152)	-	-	(152)
Activités financières et d'assurance	57,122	23,684	16,994	97,800	(647)	(313)	(175)	(1,135)
Ménages et particuliers	1,941,176	-	-	1,941,176	(220)	-	-	(220)
Information et communication	10,001	-	-	10,001	(232)	-	-	(232)
Fabrication	9,958	-	-	9,958	(94)	-	-	(94)
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	9,988	13,269	-	23,257	(91)	(68)	-	(159)
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et motos	11,888	-	7,976	19,864	(220)	-	(67)	(287)
	2,055,478	36,953	24,970	2,117,401	(1,777)	(381)	(242)	(2,400)

Niveau 2**À la date du 31 décembre 2022**

Activités d'hébergement et restauration	-	9,693	-	9,693	-	(700)	-	(700)
Activités financières et d'assurance	1,905	7,302	-	9,207	(19)	(47)	-	(66)
Ménages et particuliers	8,634	-	-	8,634	(87)	-	-	(87)
	10,539	16,995	-	27,534	(106)	(747)	-	(853)

Niveau 3**À la date du 31 décembre 2022**

Ménages et particuliers	506	-	-	506	(7)	-	-	(7)
	506	-	-	506	(7)	-	-	(7)

	Montant nominal				Provisions pour pertes sur créances			
	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total	Pays de l'UE	Autre pays d'Europe	Amérique du Nord	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Engagements d'achat d'actifs financiers, engagements d'extension de crédit et autres engagements								
À la date du 31 décembre 2022								
Activités d'hébergement et restauration	-	1,721	-	1,721	-	(12)	-	(12)
Activités financières et d'assurance	63,347	-	9,152	72,499	(18)	-	(84)	(102)
Ménages et particuliers	162,228	-	-	162,228	(38)	-	-	(38)
	225,575	1,721	9,152	236,448	(56)	(12)	(84)	(152)

2.2.9 Compensation des actifs et passifs financiers

La Banque est habilitée à présenter certains actifs et passifs financiers sur une base nette dans l'état de la situation financière conformément à la politique de la Banque décrite à la note annexe 1.6 « Compensation des instruments financiers ».

Les tableaux suivants présentent :

- l'impact de la compensation des actifs et passifs financiers sur l'état consolidé de la situation financière ;
- l'impact financier de la compensation pour les instruments faisant l'objet d'un contrat-cadre exécutoire de compensation ou d'un accord similaire ; et
- la garantie financière disponible reçue ou mise en gage par rapport aux montants totaux des actifs et passifs qui n'ont pas été compensés.

La Banque conclut des opérations sur instruments dérivés dans le cadre de contrats-cadres de compensation de l'International Swap and Derivatives Association (ISDA). En règle générale, en vertu de ces contrats, les montants dus par chaque contrepartie un jour donné au titre de toutes les transactions en cours dans la même devise sont regroupés en un montant net unique qui est payable par une partie à l'autre. Dans certaines circonstances, par exemple en cas de défaut, toutes les transactions en cours en vertu du contrat sont résiliées et réglées en un seul montant net par devise.

Les contrats ISDA ne répondent pas aux critères de compensation des valeurs positives et négatives dans l'état de la situation financière. Ceci est imputable au fait que la Banque et ses contreparties n'ont pas de droit juridiquement exécutoire de régler sur une base nette ou de vendre les actifs et régler les passifs de façon simultanée parce que le droit de compensation n'est exécutoire que lors de la survenance d'événements de crédit futurs.

La Banque met également en gage et reçoit des garanties sous forme d'espèces et de titres négociables principalement à des fins de vente et de mise en pension et à des fins de marge sur des transactions sur instruments dérivés de gré à gré. Les gages sont généralement réalisés dans des conditions habituelles et normales pour les contrats et transactions standard de cette nature. Les droits de compensation relatifs à cette garantie sont conditionnés par le défaut de la contrepartie. Les instruments financiers faisant l'objet de tels contrats de garantie sont repris dans le tableau ci-dessous sous « Garanties financières mises en gage/(reçues) ».

Le montant net des instruments financiers qui ne répondent pas aux critères de compensation d'inscription au bilan, y compris les garanties mises en gage et reçues, présenté dans les tableaux suivants est égal au montant présenté dans l'état de la situation financière de cet instrument.

Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les instruments financiers faisant l'objet de contrats-cadres exécutoires de compensation et d'accords similaires.

	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière					Montant net
	Montants bruts des instruments financiers reconnus	Montants bruts des instruments financiers reconnus compensés dans l'état de la situation financière	Montants bruts des instruments financiers reconnus présentés dans l'état de la situation financière	Montants faisant l'objet de contrats-cadres de compensation globaux	Financiers financière engagée/(reçue) (y compris les liquidités)	
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	207,438	-	207,438	648	-	208,086
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	306,542	-	(25,296)	281,246
Investissements – Portefeuille Securities	422,916	-	422,916	-	(87,367)	335,549
Investissements – Portefeuille Securitisation	445,932	-	445,932	-	(114,995)	330,937
	1,382,828	-	1,382,828	648	(227,658)	1,155,818
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(24,648)	-	(24,648)	(648)	25,296	-
Montants dus à des institutions financières	(278,184)	-	(278,184)	-	202,362	(75,822)
	(302,832)	-	(302,832)	(648)	227,658	(75,822)

	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière					Montant net
	Montants bruts des instruments financiers reconnus	Montants bruts des instruments financiers reconnus compensés dans l'état de la situation financière	Montants bruts des instruments financiers reconnus présentés dans l'état de la situation financière	Montants faisant l'objet de contrats-cadres de compensation globaux	Financiers financière engagée/(reçue) (y compris les liquidités)	
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022						
Actifs financiers						
Instruments financiers dérivés	355,337	-	355,337	(753)	-	354,584
Prêts et avances à des institutions financières	393,212	(80,061)	313,151	-	(4,553)	308,598
Investissements – Portefeuille Securities	389,479	-	390,298	-	(66,594)	323,704
Investissements – Portefeuille Securitisation	415,036	-	415,036	-	(33,442)	381,594
	1,553,064	(80,061)	1,473,822	(753)	(104,589)	1,368,480
Passifs financiers						
Instruments financiers dérivés	(85,367)	80,061	(5,306)	753	4,553	-
Montants dus à des institutions financières	(265,410)	-	(265,410)	-	100,036	(165,374)
	(350,777)	80,061	(270,716)	753	104,589	(165,374)

Les passifs financiers dérivés et les prêts et avances aux établissements financiers sont compensés lorsqu'un accord de compensation est en place avec la contrepartie afin de compenser les passifs avec les actifs reçus. Il existe un droit légal de régler ou d'éliminer le montant dû en appliquant le montant à recevoir de la même contrepartie à son encontre.

Au 31 décembre 2023, les passifs financiers dérivés de la Banque faisant l'objet de contrats-cadres de compensation ont une juste valeur de 0,6 million d'euros (2022 : 0,8 million d'euros). Dans le tableau ci-dessus, ceux-ci ont été plafonnés à la juste valeur des actifs dérivés de la Banque à hauteur de 0,6 million d'euros (2022 : 0,8 million d'euros).

2.3 Risque de liquidité

2.3.1 Gestion du risque de liquidité

Conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la Banque, la gestion de la position de liquidité de la Banque relève de la responsabilité de son équipe Treasury (trésorerie) et ALM, sous la supervision du comité actifs-passifs (« ALCO »), du comité de gestion des risques (« MRC ») et du comité des risques et de la conformité du Conseil (« BRCC »). Les fonctions Treasury et ALM ont la principale responsabilité de la gestion et du reporting de la position de liquidité prévisionnelle de la Banque (le « cas de référence »).

L'équipe Risk de la Banque veille à ce que tous les risques de liquidité soient identifiés, mesurés, supervisés et signalés de manière appropriée. En particulier, l'équipe Risk a la responsabilité principale de contrôler le risque de liquidité, y compris de définir des scénarios de liquidité défavorables potentiels (« cas critiques ») qui sont pris en compte pour évaluer l'exposition de la Banque à ces scénarios et afin d'évaluer l'efficacité des mesures de financement du plan d'urgence.

Les risques de liquidité de la Banque sont principalement liés à ses activités bancaires et le Conseil d'administration de la Banque fixe, approuve et supervise la mise en œuvre des objectifs de gestion des liquidités de la Banque. L'analyse du risque de liquidité relève de la responsabilité conjointe des fonctions Treasury, ALM et Risk de la Banque sous la supervision de l'ALCO et du BRCC.

Comité actifs-passifs de la direction

La Banque a mis en place un comité actifs-passifs (« ALCO ») pour s'assurer que la Banque a mis en place et utilise de manière efficace des stratégies et des politiques appropriées et solides pour gérer et optimiser le mix actifs-passifs de la Banque et superviser le capital, la liquidité, le financement, le risque de taux d'intérêt et la position de risque de change (« FX ») de la Banque. L'ALCO du Groupe transmet les stratégies du Groupe à tous les services et entités juridiques et pour tous les types de risques et produits. L'ALCO du Groupe supervise et, le cas échéant, approuve les politiques et objectifs du Groupe en matière de gestion des actifs et des passifs, de gestion et répartition du capital et du financement, de position en matière de risque de marché et d'activité de couverture, de suivi de la liquidité, d'utilisation et d'efficacité du capital, de tarification des produits, de tarification des transferts de fonds, des activités de négociation et d'échange conformément à la déclaration de propension au risque établie par le Conseil d'administration du Groupe. L'autorité de l'ALCO du Groupe couvre MeDirect Bank (Malta) plc et MDB Group Limited. L'autorité de l'ALCO Belgique couvre MeDirect Bank SA. L'ALCO du Groupe assure la supervision et veille à ce que les décisions prises au sein de l'ALCO Belgique soient alignées sur les intérêts du Groupe. L'ALCO du Groupe est un sous-comité de l'EXCO du Groupe.

Comité des risques et de la conformité

Le Conseil délègue au comité des risques et de la conformité du Conseil (« BRCC ») les responsabilités de supervision du service des risques. Par conséquent, le BRCC représente le principal acteur de la supervision du risque de liquidité et de financement de la Banque. En outre, il est chargé de recommander au Conseil une propension appropriée au risque de liquidité et de financement et d'approuver les politiques et recommandations liées au risque de liquidité. Le BRCC est également chargé de s'assurer que tous les contrôles des risques de liquidité sont

conformes aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques et de conseiller le Conseil sur la coordination et la définition de la priorité des questions de gestion des risques de liquidité dans l'ensemble de la Banque.

Le BRCC examine régulièrement les rapports sur la position de liquidité de la Banque, y compris l'examen des scénarios de simulation de crise afin d'évaluer la résilience de ses réserves de liquidité par rapport aux exigences réglementaires minimales comprenant le rapport de couverture de liquidité (« LCR ») et le rapport de financement stable net (« RFSN »). Il est immédiatement informé des nouveaux problèmes de liquidité émergents et veille à ce que la direction générale prenne les mesures correctives appropriées pour y remédier, y compris la viabilité des options de financement d'urgence.

Rôles et responsabilités

L'équipe Treasury, sous la direction du Chief Financial Officer (Directeur financier), a pour principale responsabilité la gestion et la communication de la position de liquidité prévisionnelle de la Banque (le « cas de référence »). À des fins de liquidité, le bilan de la Banque, comprenant à la fois les actifs et les passifs, est géré sur une base intrajournalière et journalière, et comprend le contrôle du respect des mesures de liquidité actuelles. Le service est également chargé de la prévision du profil de trésorerie futur de la Banque, ainsi que de l'analyse et de la gestion des activités de dépôts de la Banque. Celle-ci se fait sous la direction du responsable ALM.

L'équipe Risk de la Banque, sous la direction du Chief Risk Officer (« CRO » ou directeur du service de gestion des risques), est principalement chargée du suivi des performances de liquidité actuelles ainsi que de la définition de scénarios de liquidité défavorables potentiels qui devront être pris en compte et du signalement de l'exposition à ces scénarios (le « cas à la baisse »). Sous la direction du CRO, elle est chargée de s'assurer que tous les risques significatifs liés à la liquidité sont correctement identifiés et clairement intégrés dans le cadre de gestion des risques et de la communication de la Banque. Elle est également chargée de rédiger des rapports qui montrent et analysent la sensibilité de la Banque aux événements externes liés à la liquidité, y compris la définition d'événements graves mais plausibles qui pourraient constituer des scénarios de crise.

Stratégie de financement

Les banques jouent traditionnellement un rôle de transformation de la liquidité, qui leur permet de financer grâce à des passifs liquides à court et moyen terme des investissements dans des actifs à plus long terme et moins liquides. Ce décalage entre les passifs liquides et les actifs moins liquides est une caractéristique quasi-universelle des bilans bancaires et entraîne clairement un risque si les passifs ne peuvent pas être reportés à l'échéance (ce qui peut être tous les jours dans le cas d'argent détenu sur des comptes à vue ou d'épargne).

La stratégie de la Banque pour atténuer ce risque comporte quatre composantes principales :

- Diversifier son offre de produits de dépôt en tant que principal instrument de financement en se concentrant sur le marché du détail afin de maximiser la granularité ;
- Limiter son exposition au retrait massif pour financement en verrouillant le financement selon ses conditions plutôt qu'à court terme par rapport à des actifs illiquides (lorsque cette méthode est utilisée : les actifs illiquides sont principalement financés par des dépôts) et en diversifiant ses sources de financement en général ou en veillant à ne pas dépendre d'un financement à la discrétion des contreparties du marché ;
- Conserver une source de financement d'urgence en veillant à ce que la quasi-totalité de son portefeuille HQLA Securities Investment soit éligible au financement auprès de la BCE ou d'Eurex, et s'assurer que d'autres instruments de dette notés AAA répondent aux conditions d'utilisation en tant que garantie de plusieurs lignes de crédit REPO si d'autres sources ne sont pas disponibles ; et
- Détenir une proportion beaucoup plus élevée que la proportion typique d'actifs qui pourraient être liquidés au fil du temps ou contre lesquels un financement pourrait être obtenu sur le marché secondaire.

L'objectif de la Banque est de maintenir une structure de financement prudente grâce à diverses sources de financement à court, moyen et long terme.

Les sources de financement potentielles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Dépôts de clients privés et d'entreprises ;
- Émission d'obligations, soit garanties (par exemple par le biais de structures CLO ou par l'émission de titres RMBS, ces derniers représentant l'une des principales sources de financement du portefeuille Dutch Mortgage), seniors non garanties ou subordonnées ;
- Émission d'instruments de capitaux ; et
- Financement de la Banque Centrale (bien que la stratégie de la Banque ne soit pas de s'appuyer sur la Banque Centrale pour le financement dans le cours normal des événements, mais plutôt d'être utilisée uniquement comme source secondaire de financement).

Afin de s'assurer que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations à court terme, l'équipe Treasury conserve des réserves de liquidités importantes et fait une prévision de la position de liquidité attendue de la Banque pour chaque jour de la semaine suivante, ainsi que le solde de trésorerie « résiduel » qui considère les entrées et sorties connues (par exemple les règlements d'achats ou de ventes d'actifs) au-delà de cette période.

La Banque respecte le Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») en matière de liquidité à court terme et suit le Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») afin d'évaluer la liquidité à long terme :

- Le Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») : Le ratio vise à garantir que les établissements sont en mesure de résister à une période de stress de 30 jours grâce à la présence d'actifs liquides de haute qualité (« HQLA ») en nombre suffisant. Les HQLA se composent de liquidités ou d'actifs qui peuvent être convertis en espèces avec peu ou pas de perte de valeur sur les marchés. La mesure LCR est conçue pour promouvoir la résilience à court terme du profil de liquidité de la Banque.

Le tableau ci-dessous présente le LCR de la Banque aux 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023	2022
	%	%
LCR réel	177	163

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2023 et 2022, le LCR était à la fois dans les limites du minimum réglementaire et de la propension au risque fixées par la Banque. Aux 31 décembre 2023 et 2022, le LCR de la Banque était nettement supérieur à 100 % en permanence.

- Le Net Stable Funding Ratio (« NSFR ») : Ce ratio examine la relation entre les actifs à long terme et le financement à long terme. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un financement stable suffisant par rapport au financement stable requis et traduit le profil de financement à long terme d'une banque (financement d'une durée supérieure à un an). Il est conçu pour compléter le LCR et l'exigence NSFR est de 100 %.

Le tableau ci-dessous présente le NSFR de la Banque aux 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023	2022
	%	%
NSFR réel	126	126

Le NSFR de la Banque est resté supérieur à l'exigence légale minimale de 100 % en permanence au cours des exercices clôturés les 31 décembre 2023 et 2022.

2.3.2 Communication du risque de liquidité

Des rapports de gestion fiables fournissent au comité exécutif et au Conseil des informations opportunes et prospectives sur la position de liquidité de la Banque. La communication des mesures du risque est régulière et compare les expositions actuelles aux liquidités aux limites établies afin d'identifier toute pression émergente et toute violation des limites.

L'équipe Risk de la Banque effectue régulièrement des tests de résistance de son profil de liquidité, ainsi que de la disponibilité d'options de financement d'urgence par le biais de son rapport ILAAP et de son rapport mensuel Maximum Cumulative Outflow (« MCO »). Le MCO analyse les risques probables pour la position de liquidité de la Banque et quantifie sa capacité à résister aux chocs associés grâce au déploiement d'options de plan de financement d'urgence de gestion. Les résultats résumés de toutes les analyses sont utilisés comme données de base pour le MCO, les impacts de liquidité de différents niveaux de gravité des scénarios idiosyncratiques et de marché étant modélisés sur un horizon de prévision à 12 mois. En outre, le Liquidity Contingency Plan (« LCP ») de la Banque analyse la disponibilité et la faisabilité de ses mesures de financement d'urgence en ce qui concerne les scénarios de crise idiosyncratiques et à l'échelle du marché.

La communication du risque de liquidité de la Banque renforce sa surveillance de ce risque, non seulement en axant sa communication du risque sur l'état « actuel », mais en fournissant également une communication régulière et opportune du profil de liquidité potentiellement en « crise » de la Banque.

L'équipe Risk contrôle également l'échelle d'échéance du produit.

L'équipe Treasury et l'équipe ALM conservent des réserves de liquidités importantes et font une prévision de la position de liquidité attendue de la Banque pour chaque jour de la semaine suivante, ainsi que le solde de trésorerie « résiduel » qui prend en compte les entrées et sorties connues (par exemple les règlements d'achats ou de ventes d'actifs) au-delà de cette période.

2.3.3 Échelle d'échéance contractuelle

Voici une analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception de l'analyse des prêts et avances aux clients classés dans les portefeuilles International Corporate Lending, Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, des titres de créance en circulation et des créances subordonnées qui sont basés sur les échéances attendues en fonction de la date à laquelle les instruments doivent être entièrement remboursés, puisque c'est ainsi que la liquidité de la Banque est contrôlée régulièrement. Reportez-vous également à la note annexe 2.3.5 qui fournit une analyse des investissements grevés.

	Pas plus de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Non date d'échéance	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023							
Actifs							
Soldes auprès de banques centrales	154,767	-	-	-	-	21,887	176,654
Instruments financiers dérivés	198	-	1,102	27,958	178,180	-	207,438
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	-	-	-	-	-	306,542
Prêts et avances aux clients	15,437	30,561	175,935	863,404	1,440,312	(183,180)	2,342,469
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	35,327	130,817	-	-	166,144
- Portefeuille Dutch Mortgage	13,009	26,179	120,605	650,679	1,294,096	-	2,104,568
- Portefeuille Belgian Mortgage	2,428	4,382	20,003	81,908	146,216	-	254,937
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	-	-	-	-	-	(183,180)	(183,180)
Investissements	-	10,011	57,430	241,888	559,519	-	868,848
- Portefeuille Securities	-	10,011	57,430	241,888	113,587	-	422,916
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	445,932	-	445,932
Revenu accumulé	494	14,733	1,395	-	-	-	16,622
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	6,870	6,870
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	-	-	161	161
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	25,952	25,952
Total des actifs financiers	477,438	55,305	235,862	1,133,250	2,178,011	(128,310)	3,951,556
Passifs							
Instruments financiers dérivés	28	-	-	4,519	20,101	-	24,648
Montants dus à des institutions financières	278,184	-	-	-	-	-	278,184
Montants dus à des clients	2,165,968	8,062	191,463	143,664	10	-	2,509,167
Titres de créance en circulation	7,552	15,103	66,456	821,737	-	-	910,848
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	7,957	324	12,515	10,561	-	-	31,357
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	36	75	378	913	23	-	1,425
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	1,050	1,050
Total des passifs financiers	2,459,725	23,564	270,812	981,394	20,134	1,050	3,756,679
Écart de liquidité	(1,982,287)	31,741	(34,950)	151,856	2,157,877	-	-
Écart de liquidité cumulé	(1,982,287)	(1,950,546)	(1,985,496)	(1,833,640)	324,237	-	-

	Pas plus de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Non date d'échéance	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022							
Actifs							
Soldes auprès de banques centrales	87,555	-	-	-	-	19,928	107,483
Instruments financiers dérivés	433	320	-	73,031	281,553	-	355,337
Prêts et avances à des institutions financières	313,151	-	-	-	-	-	313,151
Prêts et avances aux clients	12,190	24,771	160,637	719,946	1,224,637	(271,273)	1,870,908
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	42,131	150,048	-	-	192,179
- Portefeuille Dutch Mortgage	10,914	22,251	106,749	523,659	1,154,429	-	1,818,002
- Portefeuille Belgian Mortgage	1,276	2,520	11,757	46,239	70,208	-	132,000
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	-	-	-	-	-	(271,273)	(271,273)
Investissements	-	14,723	87,571	272,464	429,757	819	805,334
- Portefeuille Securities	-	14,723	87,571	272,464	14,721	819	390,298
- Portefeuille Securitisation	-	-	-	-	415,036	-	415,036
Revenu accumulé	732	8,542	473	-	-	-	9,747
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	8,062	-	-	-	22,703	30,765
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	-	-	128	128
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	-	-	24,022	24,022
Total des actifs financiers	414,061	56,418	248,681	1,065,441	1,935,947	(203,673)	3,516,875
Passifs							
Instruments financiers dérivés	-	5,306	-	-	-	-	5,306
Montants dus à des institutions financières	265,410	-	-	-	-	-	265,410
Montants dus à des clients	1,591,802	21,196	293,973	173,558	-	-	2,080,529
Titres de créance en circulation	7,802	15,812	72,771	873,184	-	-	969,569
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	5,157	225	3,824	-	-	-	9,206
Passifs locatifs (inclus sous autres passifs)	79	161	539	1,457	136	-	2,372
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	-	-	-	-	-	522	522
Total des passifs financiers	1,870,250	42,700	371,107	1,048,199	136	522	3,332,914
Écart de liquidité	(1,456,189)	13,718	(122,426)	17,242	1,935,811	-	-
Écart de liquidité cumulé	(1,456,189)	(1,442,471)	(1,564,897)	(1,547,655)	388,156	-	-

Les comptes à vue et les dépôts d'épargne payables à vue ou à court terme auprès de la Banque s'élèvent à 2 milliards d'euros (2022 : 1,6 milliard d'euros) au 31 décembre 2023. Ce montant est communiqué dans le cadre du groupement d'échéances « Pas plus de 1 mois ». Au 31 décembre 2023, les dépôts d'épargne avec préavis d'un mois s'élèvent à 181 000 euros (2022 : 5,4 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 3 mois ». En outre, au 31 décembre 2023, les dépôts d'épargne avec un préavis de retrait de trois à six mois s'élevant à 133 millions d'euros (2022 : 437 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 3 mois et 1 an ». Par ailleurs, au 31 décembre 2023, les dépôts d'épargne avec délai de préavis d'un an pour la Banque s'élevant à 69 millions d'euros (2022 : 108 millions d'euros) sont déclarés au sein du groupement d'échéances « Entre 1 et 5 ans ». Toutefois, dans la pratique, ces dépôts sont conservés plus longtemps auprès de la Banque, d'où une date de remboursement effective postérieure à la date contractuelle.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers non grevés classés en investissements dans des titres évalués au coût amorti d'une valeur comptable de 335,5 millions d'euros (2022 : 322,1 millions d'euros) font partie du portefeuille d'actifs liquides de haute qualité aux fins du LCR. Par conséquent, ils peuvent être liquidés dans un délai d'un mois.

Les liquidités de la Banque provenant des soldes de marge s'élevant à 45,7 millions d'euros (2022 : 51,3 millions d'euros) peuvent être disponibles à l'échéance du contrat, en raison de l'évolution favorable de la valeur de marché/de l'évolution des taux de change ou de la réduction des marges initiales.

2.3.4 Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Ci-après figure une analyse des flux de trésorerie non actualisés payables au titre des principaux passifs financiers non dérivés par les échéances contractuelles restantes à la date de clôture, à l'exception des titres de créance en circulation et des créances subordonnées pour lesquels les flux de trésorerie non actualisés payables sont présentés en fonction des échéances attendues conformément à l'échelle des échéances contractuelles présentée à la note annexe 2.3.3.

	Valeur comptable	Total sorties	Moins de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2023							
Passifs non dérivés							
Montants dus à des institutions financières							
- Dues aux chambres de compensation	180,731	180,732	180,732	-	-	-	-
- Dus à d'autres banques	97,453	97,683	97,683	-	-	-	-
Montants dus à des clients	2,509,167	2,513,673	2,165,973	8,083	192,402	147,205	10
Titres de créance en circulation	910,848	985,350	8,169	16,339	71,892	888,950	-
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	1,425	1,769	110	88	470	997	104
	3,699,624	3,779,207	2,452,667	24,510	264,764	1,037,152	114

	Valeur comptable	Total sorties	Moins de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2022							
Passifs non dérivés							
Montants dus à des institutions financières							
- Dus à d'autres banques	265,410	265,410	265,410	-	-	-	-
Montants dus à des clients	2,080,529	2,084,899	1,591,802	21,197	294,446	177,454	-
Titres de créance en circulation	969,569	995,254	6,916	16,698	72,771	411,799	487,070
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	2,372	3,071	163	217	761	1,667	263
	3,317,880	3,348,634	1,864,291	38,112	367,978	590,920	487,333

Voici une analyse des flux de trésorerie non actualisés liés aux principaux instruments financiers dérivés de la Banque par échéances contractuelles restantes à la date de clôture :

	Valeur comptable	Entrées/ (sorties)	Moins de 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
31 décembre 2023							
Actifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	207,240	242,439	3,493	6,528	26,213	85,793	120,412
- Swaps de change	198	(210)	(210)	-	-	-	-
Entrées		18,412	18,412	-	-	-	-
Sorties		(18,622)	(18,622)	-	-	-	-
	207,438	242,229	3,283	6,528	26,213	85,793	120,412
Passifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	24,620	(28,830)	38	1,611	2,041	(21,313)	(11,207)
- Swaps de change	28	28	28	-	-	-	-
Entrées		5,810	5,810	-	-	-	-
Sorties		(5,782)	(5,782)	-	-	-	-
	24,648	(28,802)	66	1,611	2,041	(21,313)	(11,207)
31 décembre 2022							
Actifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	354,580	322,986	242	3,645	25,780	129,613	163,706
- Swaps de change	757	(778)	(445)	(333)	-	-	-
Entrées		37,175	21,952	15,223	-	-	-
Sorties		(37,953)	(22,397)	(15,556)	-	-	-
	355,337	322,208	(203)	3,312	25,780	129,613	163,706
Passifs dérivés							
Instruments financiers dérivés							
- Swaps de taux d'intérêt	5,306	6,112	976	-	5,136	-	-
- Swaps de change	-	(1)	(1)	-	-	-	-
Entrées		47	47	-	-	-	-
Sorties		(48)	(48)	-	-	-	-
	5,306	6,111	975	-	5,136	-	-

2.3.5 Actifs grevés

Les tableaux suivants présentent la disponibilité des actifs financiers de la Banque pour assurer les financements futurs. Les portefeuilles Mortgage excluent tout ajustement IFRS.

	Grevés		Non grevés		Total
	Donnés en garantie	Autres*	Donnés en garantie	Autres*	
	K €	K €	K €	K €	
31 décembre 2023					
Soldes auprès de banques centrales (note 4)	-	21,887	154,767	-	176,654
Instruments financiers dérivés	-	-	-	207,438	207,438
Prêts et avances à des institutions financières (note 6)	291,898	-	-	14,644	306,542
Prêts et avances aux clients	-	-	-	2,342,469	2,342,469
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	-	166,144	166,144
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	1,921,388	1,921,388
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	-	254,937	254,937
Investissements (note 8)	202,363	-	666,485	-	868,848
- Portefeuille Securities	87,368	-	335,548	-	422,916
- Portefeuille Securitisation	114,995	-	330,937	-	445,932
Revenu accumulé	-	-	-	16,622	16,622
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	6,870	6,870
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	161	161
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	25,952	25,952
	494,261	21,887	821,252	2,614,156	3,951,556

* Représente des actifs qui ne sont pas mis en gage à des fins de financement, mais qui, selon la Banque, ne peuvent pas être utilisés à des fins de financement sécurisé, pour des raisons légales ou autres.

** Représente des actifs qui ne sont pas limités à une utilisation comme garantie, mais que la Banque ne considérera pas comme facilement disponibles pour garantir un financement dans le cadre des activités habituelles.

	Grevés		Non grevés		Total
	Donnés en garantie	Autres*	Donnés en garantie	Autres*	
	K €	K €	K €	K €	
31 décembre 2022					
Soldes auprès de banques centrales (note 4)	-	19,928	87,555	-	107,483
Instruments financiers dérivés	-	-	-	355,337	355,337
Prêts et avances à des institutions financières (note 6)	270,991	-	-	42,160	313,151
Prêts et avances aux clients	-	-	-	1,870,908	1,870,908
- Portefeuille International Corporate Lending	-	-	-	192,179	192,179
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	-	1,546,729	1,546,729
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	-	132,000	132,000
Investissements (note 8)	104,949	-	699,566	819	805,334
- Portefeuille Securities	68,203	-	321,276	819	390,298
- Portefeuille Securitisation	36,746	-	378,290	-	415,036
Revenu accumulé	-	-	-	9,747	9,747
Prêts et avances à des parties liées (inclus dans autres actifs)	-	-	-	30,765	30,765
Autres créances (incluses dans autres actifs)	-	-	-	128	128
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	-	-	-	24,022	24,022
	375,940	19,928	787,121	2,333,886	3,516,875

* Représente des actifs qui ne sont pas mis en gage à des fins de financement, mais qui, selon la Banque, ne peuvent pas être utilisés à des fins de financement sécurisé, pour des raisons légales ou autres.

** Représente des actifs qui ne sont pas limités à une utilisation comme garantie, mais que la Banque ne considérera pas comme facilement disponibles pour garantir un financement dans le cadre des activités habituelles.

2.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les spreads de crédit (non liées à l'évolution de la solvabilité du débiteur/de l'émetteur) affectent les revenus de la Banque ou la valeur de ses avoirs en instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

2.4.1 Gestion des risques de marché

La gestion du risque de marché relève de la responsabilité de l'équipe Treasury de la Banque et est supervisée par l'équipe Risk de la Banque, sous la supervision de l'ALCO de la Banque et du comité des risques et de la conformité du Conseil, tel que cela est défini dans la politique de risque de change (« FX ») et la politique de Interest Rate Risk and Credit Spread Risk in the Banking Book (« IRRBB & CSRBB »).

2.4.2 Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des positions de la Banque varie en raison des fluctuations des taux de change sous-jacents. La Banque cherche à réduire le risque de change et couvre ainsi toutes les expositions majeures en fonction de sa propension au risque. La Banque est principalement exposée au risque de change sur les variations de change liées au dollar américain et à la livre sterling, provenant des activités bancaires pour les entreprises de la Banque. Dans la majorité des cas, la Banque couvre ce risque en s'assurant que ses passifs libellés en devises étrangères sont équivalents aux actifs correspondants dans la même devise. Les décalages constatés sont surveillés de près. L'équipe Treasury de la Banque est autorisée à utiliser des opérations au comptant (spots) et à terme (forwards) et des swaps afin de couvrir le risque de change de la Banque.

Le tableau suivant présente une analyse des principaux actifs et passifs financiers de la Banque dans des groupes de devises pertinents.

	Devise EUR	Devise GBP	Devise USD	Autre	Total
	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023					
Actifs financiers					
Soldes auprès de banques centrales	176,654	-	-	-	176,654
Instruments financiers dérivés	207,244	194	-	-	207,438
Prêts et avances à des institutions financières	304,223	664	631	1,024	306,542
Prêts et avances aux clients	2,317,740	24,729	-	-	2,342,469
- Portefeuille International Corporate Lending	141,415	24,729	-	-	166,144
- Portefeuille Dutch Mortgage	1,921,388	-	-	-	1,921,388
- Portefeuille Belgian Mortgage	254,937	-	-	-	254,937
Investissements	868,848	-	-	-	868,848
- Portefeuille Securities	422,916	-	-	-	422,916
- Portefeuille Securitisation	445,932	-	-	-	445,932
Revenu accumulé	16,396	191	35	-	16,622
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	5,104	599	551	616	6,870
Autres créances (incluses dans autres actifs)	161	-	-	-	161
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	25,952	-	-	-	25,952
	3,922,322	26,377	1,217	1,640	3,951,556
Passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	24,620	-	28	-	24,648
Montants dus à des institutions financières	278,184	-	-	-	278,184
Montants dus à des clients	2,499,177	1,855	6,600	1,535	2,509,167
Titres de créance en circulation	910,848	-	-	-	910,848
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	31,350	4	3	-	31,357
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	1,425	-	-	-	1,425
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	562	66	422	-	1,050
	3,746,166	1,925	7,053	1,535	3,756,679
Situation financière nette au bilan		24,452	(5,836)	105	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(24,263)	5,851	-	
Exposition résiduelle		189	15	105	

	Devise EUR	Devise GBP	Devise USD	Autre	Total
	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022					
Actifs financiers					
Soldes auprès de banques centrales	107,483	-	-	-	107,483
Instruments financiers dérivés	354,470	724	31	112	355,337
Prêts et avances à des institutions financières	313,810	(1,696)	542	495	313,151
Prêts et avances aux clients	1,834,018	36,890	-	-	1,870,908
- Portefeuille International Corporate Lending	155,289	36,890	-	-	192,179
- Portefeuille Dutch Mortgage	1,546,729	-	-	-	1,546,729
- Portefeuille Belgian Mortgage	132,000	-	-	-	132,000
Investissements	804,515	819	-	-	805,334
- Portefeuille Securities	389,479	819	-	-	390,298
- Portefeuille Securitisation	415,036	-	-	-	415,036
Revenu accumulé	9,494	253	-	-	9,747
Prêts à des parties liées (inclus dans autres actifs)	25,787	3,731	362	885	30,765
Autres créances (incluses dans autres actifs)	95	33	-	-	128
Autres actifs (inclus dans autres actifs)	24,022	-	-	-	24,022
	3,449,672	40,754	935	1,492	3,492,853
Passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	5,305	-	1	-	5,306
Montants dus à des institutions financières	265,410	-	-	-	265,410
Montants dus à des clients	2,069,028	2,199	8,009	1,293	2,080,529
Titres de créance en circulation	969,569	-	-	-	969,569
Cumul des frais d'intérêts (inclus sous comptes de régularisation)	9,195	5	6	-	9,206
Passifs de location (inclus dans autres passifs)	2,372	-	-	-	2,372
Dettes envers des parties liées (incluses sous autres passifs)	16	65	437	4	522
	3,320,895	2,269	8,453	1,297	3,332,914
Situation financière nette au bilan		38,485	(7,518)	195	
Notionnel d'instruments financiers dérivés		(37,172)	7,558	(7,000)	
Exposition résiduelle		1,313	40	(6,805)	

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les variations des taux de change en concluant des contrats dérivés sur des montants notionnels qui traduisent sensiblement l'exposition nette dans chaque devise. Par conséquent, la Banque n'est pas fortement exposée aux variations des taux de change, comme le montrent les tableaux ci-dessus, reflétant la politique visant à éliminer autant que possible le risque de change.

Compte tenu de la politique de la Banque en matière de gestion du risque de change, le Conseil d'administration ne juge pas nécessaire de présenter une analyse de sensibilité indiquant comment le bénéfice ou la perte et les capitaux propres auraient été affectés par les variations des taux de change raisonnablement possibles à la fin de l'exercice examiné.

2.4.3 Risque de taux d'intérêt

La position de la Banque selon l'Interest Rate Risk in Banking Book (IRRBB) est gérée par les trois lignes de défense : la première ligne de défense comprend le processus de gestion des actifs et des passifs gérés par l'équipe Treasury de la Banque, la deuxième ligne de défense étant l'équipe Risk et la troisième ligne de défense étant l'audit interne. Elle est gérée conformément à la politique IRRBB de la Banque, les limites étant définies par l'équipe Risk et contrôlées par les première et deuxième lignes de défense.

L'activité de suivi/communication est examinée et gérée de manière indépendante par l'ALCO de la Banque pour la première ligne de défense, par le comité des risques pour la deuxième ligne de défense et par le comité d'audit pour la troisième ligne de défense.

Le risque de taux d'intérêt est géré en comparant le profil de risque de taux d'intérêt des actifs au profil des passifs et en couvrant le risque de taux d'intérêt non compensé apparaissant au bilan par l'achat de dérivés de taux d'intérêt, principalement des swaps de taux d'intérêt.

Communication et analyse du risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses missions de suivi, l'équipe Risk de la Banque prépare et rend compte mensuellement de la position du risque de taux d'intérêt de la Banque. Les résultats des rapports montrent les conséquences d'un certain nombre de chocs de taux d'intérêt internes et réglementaires sur :

- la projection et la sensibilité de la Banque du revenu net d'intérêts - ΔNII ;
- la projection de la banque et sensibilité de la valeur économique des capitaux propres - ΔEVE ; et
- la sensibilité temporelle de l'écart de taux d'intérêt – $PV01$.

La Banque mesure son exposition en adoptant à la fois des opinions contractuelles et comportementales (lorsque des éléments sans échéance déterminante se voient attribuer un certain degré de rétention). L'impact des options automatiques intégrées dans la structure du portefeuille d'investissement est évalué sous ΔNII , ΔEVE et $PV01$.

Le tableau ci-dessous indique l'inadéquation des dates auxquelles les taux d'intérêt sur les actifs et passifs financiers seront soit ramenés aux niveaux des taux du marché, ou à la date d'échéance des instruments. Les flux de trésorerie réels aux dates de réajustement peuvent différer des dates contractuelles en raison de l'exercice éventuel d'options comportementales telles que les paiements anticipés. En outre, les termes contractuels peuvent ne pas être représentatifs du comportement des actifs et passifs financiers.

Réévaluation de :

	Valeur comptable	Pas plus de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2023						
Soldes auprès de banques centrales	176,654	176,654	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	306,542	306,542	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	2,342,469	182,537	170,213	375,285	357,302	1,257,132
- Portefeuille International Corporate Lending	166,144	136,539	29,605	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	2,104,568	39,188	120,605	330,681	319,998	1,294,096
- Portefeuille Belgian Mortgage	254,937	6,810	20,003	44,604	37,304	146,216
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(183,180)	-	-	-	-	(183,180)
Investissements	868,848	626,225	242,623	-	-	-
- Portefeuille Securities	422,916	180,293	242,623	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	445,932	445,932	-	-	-	-
	3,694,513	1,291,958	412,836	375,285	357,302	1,257,132
Dettes envers des institutions financières :	278,184	278,184	-	-	-	-
- Dues aux chambres de compensation	180,731	180,731	-	-	-	-
- Dus à d'autres banques	97,453	97,453	-	-	-	-
Montants dus à des clients	2,509,167	2,174,031	191,463	127,957	15,706	10
Titres de créance en circulation	910,848	22,655	66,456	235,035	586,702	-
	3,698,199	2,474,870	257,919	362,992	602,408	10
Écart de réévaluation du taux d'intérêt		(1,182,912)	154,917	12,293	(245,106)	1,257,122
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt - montants notionnels	182,620	1,125,450	(715,000)	214,367	(58,990)	(565,827)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt		(57,462)	(560,083)	226,660	(304,096)	691,295

	Réévaluation de :					
	Valeur comptable	Pas plus de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
À la date du 31 décembre 2022						
Soldes auprès de banques centrales	107,483	107,483	-	-	-	-
Prêts et avances à des institutions financières	313,151	313,151	-	-	-	-
Prêts et avances aux clients	1,870,908	212,276	135,370	341,938	227,960	953,364
- Portefeuille International Corporate Lending	192,179	175,315	16,864	-	-	-
- Portefeuille Dutch Mortgage	1,818,002	33,165	106,749	314,195	209,464	1,154,429
- Portefeuille Belgian Mortgage	132,000	3,796	11,757	27,743	18,496	70,208
- Ajustement sur une base IFRS : Portefeuille Mortgage	(271,273)	-	-	-	-	(271,273)
Investissements	804,515	575,949	228,566	-	-	-
- Portefeuille Securities	389,479	160,913	228,566	-	-	-
- Portefeuille Securitisation	415,036	415,036	-	-	-	-
	3,096,057	1,208,859	363,936	341,938	227,960	953,364
Dettes envers des institutions financières :	265,410	265,410	-	-	-	-
- Dus à d'autres banques	265,410	265,410	-	-	-	-
Montants dus à des clients	2,080,529	1,612,998	293,973	156,102	17,456	-
Titres de créance en circulation	969,569	23,615	79,224	649,832	216,898	-
	3,315,508	1,902,023	373,197	805,934	234,354	-
Écart de réévaluation du taux d'intérêt		(693,164)	(9,261)	(463,996)	(6,394)	953,364
Impact de la couverture des produits dérivés sur taux d'intérêt - montants notionnels	354,580	1,379,250	-	(49,500)	(254,733)	(1,075,017)
Écart net de réévaluation des taux d'intérêt		686,086	(9,261)	(513,496)	(261,127)	(121,653)

L'écart net de retarification des taux d'intérêt est imputable aux différences entre la vision comportementale et la vision contractuelle du profil de retarification. La mesure du risque de taux d'intérêt, les limites et les décisions de couverture sont basées sur la vision comportementale du profil de repricing. Les écarts de taux d'intérêt selon la vision comportementale sont maintenus à de faibles niveaux, ce qui entraîne un risque de taux d'intérêt prudent pour la Banque.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle principalement de sa structure actif/passif, en particulier des non-correspondances entre la durée de réévaluation de ses portefeuilles International Corporate Lending et Mortgage Lending et la structure d'échéance des dépôts des clients, ainsi que des éventuels impacts sur la valeur Mark-to-Market (« MtM ») de ses instruments à taux fixe en cas de hausse des taux d'intérêt du marché.

Les actifs de la Banque comprennent principalement le portefeuille International Corporate Lending de la Banque, qui est réévalué régulièrement (généralement tous les trois mois) et a une durée relativement courte, et les portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, qui a une durée plus longue.

La présence de niveaux de taux d'intérêt intégrés dans la plupart du portefeuille International Corporate Lending permet à la Banque de réduire son risque de réévaluation de la structure actif/passif de la Banque, alors que la Banque couvre généralement le risque de réévaluation de ses actifs financiers, à savoir les titres de trésorerie, et le financement de rachat en gros.

Le risque de taux d'intérêt à long terme de la Banque est géré par une stratégie de couverture qui utilise une série de swaps de taux d'intérêt « plain vanilla » formant un profil de queue qui correspond au profil queue d'un portefeuille hypothécaire comportant des hypothèses comportementales de paiements anticipés.

Il existe un écart de sensibilité aux taux d'intérêt positif lorsque les réévaluations des actifs sont plus fréquentes que celle des passifs sur une période donnée. Bien qu'une position d'écart positive tende à bénéficier des produits d'intérêts nets dans un environnement de taux d'intérêt en hausse, la conséquence réelle dépendra de plusieurs facteurs, y compris de la mesure dans laquelle les remboursements sont effectués avant ou après la date contractuelle et des variations des taux d'intérêt pendant les périodes de recalcul et entre les devises. De même, un écart de sensibilité au taux d'intérêt négatif existe lorsque les réévaluations des passifs sont plus fréquentes que celles des actifs au cours d'une période donnée. Une position d'écart négative tend à bénéficier des produits d'intérêt nets dans un environnement de taux d'intérêt en baisse, mais la conséquence réelle dépendra des mêmes facteurs que pour les écarts de taux d'intérêt positifs.

La gestion du risque de taux d'intérêt imputable aux limites d'écart de réévaluation du taux d'intérêt est complétée par le suivi de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque à différents scénarios de taux d'intérêt dans le cadre de tests de stress, alors que l'ampleur de la différence entre les facteurs de risque côté actif et passif est contrôlée par l'analyse des écarts de réévaluation.

L'impact estimé sur la marge d'intérêt nette (« MIN ») de la Banque et sur la valeur économique des capitaux propres sur la base des scénarios et hypothèses prescrits par les lignes directrices de l'ABE sur la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des activités hors portefeuille de négociation (ABE/GL/2018/02) serait le suivant :

31 décembre 2023

- La MIN diminuerait de 5,3 millions d'euros dans un scénario de hausse parallèle et augmenterait de 2,7 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.
- La valeur économique des capitaux propres augmenterait de 2,9 millions d'euros dans un scénario de hausse parallèle et baisserait de 5,2 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.

31 décembre 2022

- La MIN augmenterait de 4,0 millions d'euros dans un scénario de hausse parallèle et diminuerait de 9,4 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.
- La valeur économique des capitaux propres baisserait de 3,3 millions d'euros dans un scénario de hausse parallèle et augmenterait de 4,2 millions d'euros dans un scénario de baisse parallèle.

Les principales hypothèses utilisées dans le modèle qui sert à mesurer les indices de référence susmentionnés sont :

- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue ou à leur profil de remboursement anticipé comportemental et ne sont pas remplacés aux fins de ΔEVE (hors bilan) ;
- Les actifs portant intérêt sont supposés arriver à échéance à leur échéance prévue et sont remplacés sur une base similaire aux fins de ΔNII (bilan constant) ;
- Les prêts hypothécaires Dutch NHG et Belgian Retail sont supposés suivre une courbe CPR supérieure au calendrier contractuel de paiement du principal ;
- En plus du plancher légal des comptes d'épargne réglementés de la Banque, il existe une option implicite plancher zéro sur les dépôts des clients particuliers car la Banque ne facturera pas de taux négatifs au segment de détail de sa clientèle ;
- Les indicateurs ΔNII et ΔEVE incluent la conséquence des variations de valeur des options automatiques contractuelles intégrées dans les actifs du portefeuille d'investissement ;
- Les dépôts des clients suivent leur programme comportemental ; et

- Les sensibilités aux hypothèses comportementales sont mesurées trimestriellement dans le cadre de l'ICAAP alors que la mesure IRRBB a été validée et adaptée pour tenir compte des nouvelles caractéristiques des nouvelles gammes de produits.

Les mouvements des taux d'intérêt affectent les capitaux propres déclarés de la manière suivante :

- les bénéfiques non distribués résultant d'augmentations ou de diminutions des produits d'intérêts nets après prise en compte de l'impact net des instruments de couverture des taux d'intérêt ; et
- les réserves à la juste valeur découlant d'augmentations ou de diminutions de la juste valeur des investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres.

2.4.4 Risque de spread de crédit

La Banque possède un portefeuille de titres du Trésor (principalement détenus en tant qu'actifs liquides de haute qualité – HQLA) et d'autres actifs à faible risque de crédit qui donnent lieu au risque de spread de crédit dans le portefeuille d'investissement (« CSRBB »). L'exposition aux fluctuations des prix des titres peut être décomposée en exposition aux taux d'intérêt et aux spreads qui, pour un même niveau de solvabilité, fluctuent quotidiennement en raison de l'évolution de la demande du marché et de la liquidité de certains titres.

La Banque a quantifié le spread de crédit par la différence entre le rendement du marché du titre à la date d'évaluation et le taux sans risque et renforce son évaluation du risque de valeur de marché, y compris les indicateurs liés à la sensibilité de la valeur de marché aux spreads. Pour les actifs détenus jusqu'à leur échéance, la Banque n'est pas directement exposée aux variations de leur valeur de marché. Néanmoins, le spread de crédit est une catégorie de risque de marché importante pour la Banque compte tenu de l'existence de titres du Trésor et hautement notés, détenus principalement à des fins de liquidité, qui pourraient potentiellement être utilisés comme actifs d'urgence en cas de fortes contraintes de liquidité. Ce risque est toutefois atténué par l'exigence de qualité de crédit élevée définie dans la politique du Trésor, la courte durée de spread de ces titres et la stratégie de maintien jusqu'à l'échéance de la Banque.

2.5 Risque opérationnel

En ligne avec le cadre de Bâle, le risque opérationnel est défini comme le risque potentiel de perte découlant des erreurs ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes. Les risques opérationnels peuvent provenir de toutes les activités et de toutes les opérations réalisées par la Banque. Le fait de ne pas gérer le risque opérationnel peut entraîner une perte financière directe ou indirecte, une atteinte à la réputation, des violations réglementaires ou même avoir un impact négatif sur la gestion d'autres risques tels que le risque de crédit, de liquidité ou de marché. Il existe différents sous-types de risques opérationnels, y compris, mais sans s'y limiter, la fraude (interne/externe), l'interruption des activités due à la réduction ou à la non-disponibilité des systèmes, des accords d'externalisation inadéquats, l'incapacité de la Banque à attirer, conserver, former les bonnes personnes et leur permettre de se perfectionner, les processus commerciaux défectueux ou inadéquats, le risque lié aux données et le risque lié à l'exécution du projet.

La direction du risque opérationnel (Operational Risk Management) veille à ce que la propension au risque opérationnel de la Banque soit traduite sous une forme qui puisse être mise en œuvre et gérée dans la pratique. Comme indiqué dans la déclaration de propension au risque, la Banque a une faible tolérance aux événements de risque opérationnel qui pourraient compromettre sa performance financière, les résultats de ses clients ou sa réputation. L'objectif de la Banque est de gérer le risque opérationnel afin de trouver un équilibre entre éviter des pertes financières et des dommages à la réputation de la Banque et à la rentabilité globale et éviter des procédures de contrôle qui limitent l'initiative et la créativité tout en maintenant la prise de risque dans une limite tolérable.

La gouvernance du risque opérationnel suit le modèle des trois lignes de défense de la Banque. La première ligne de défense est chargée de la gestion de ses propres risques, tandis que la gestion des risques opérationnels, qui fait partie

de la deuxième ligne de défense, supervise et remet en question les activités de prise de risque et veille à ce que les risques opérationnels soient identifiés et évalués, gérés de manière adéquate, suivis et signalés en conséquence. La troisième ligne de défense (audit interne) fournit une assurance indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle de la structure de contrôle.

La Banque a également mis en place un cadre de risque opérationnel pour s'assurer que son approche est cohérente et intégrée afin d'identifier et de gérer pleinement les risques opérationnels de manière efficace. Le cadre couvre les sections suivantes : politique de risque opérationnel, sensibilisation au risque opérationnel, risque opérationnel & auto-évaluation de contrôle (RCSA), tests de contrôle du risque opérationnel, communication au sujet du risque opérationnel et gestion des incidents & continuité de l'activité.

Le processus Risque opérationnel & auto-évaluation de contrôle, qui a lieu au minimum une fois par an, est utilisé pour identifier, documenter et évaluer les principaux risques et contrôles au sein de la Banque. Le processus RCSA fournit une approche ascendante de l'identification des risques au niveau granulaire. Les résultats du RCSA sont exploités pour créer des indicateurs de risque essentiels et rédiger des descriptifs pour l'analyse de scénario. Le processus d'identification des risques est également appuyé par l'utilisation des résultats d'audit et des données des pertes internes. La direction du risque opérationnel utilise un outil de gestion des risques opérationnels dédié pour gérer le processus RCSA et maintenir un référentiel des données des pertes qui capture et enregistre les événements de pertes opérationnelles et les incidents évités de justesse.

Le risque opérationnel est contrôlé par l'élaboration et l'évolution continue de la procédure de signalement grâce à l'indicateur clé du risque (Key Risk Indicator ou KRI). La direction du risque opérationnel vise à développer des KRI qui permettent de suivre les facteurs de contrôles internes associés à des risques significatifs. Le risque opérationnel est également contrôlé par : les porteurs du risque & du contrôle qui alertent la direction du risque opérationnel en cas de faiblesses du contrôle, la direction du risque opérationnel qui identifie les changements apportés aux profils de risque opérationnel et par l'audit interne par le biais de son évaluation de la direction du risque opérationnel et indirectement par le biais de son examen des domaines d'activité. Des tests de contrôle sont également réalisés en utilisant une approche basée sur les risques pour identifier les faiblesses dans l'environnement de contrôle.

La communication du risque opérationnel fournit à la direction un aperçu opportun du profil de risque opérationnel de la Banque et de toute violation de la déclaration de propension au risque. Les risques importants et les infractions sont communiqués aux organes de direction de la Banque, tels que le comité exécutif et le Conseil d'administration, qui servent de support pour s'assurer que des plans de mesures correctives sont mis en place pour atténuer les risques significatifs et éviter la répétition d'événements affectant les opérations de la Banque. Les risques opérationnels sont rapportés par le biais du rapport mensuel de gestion des risques, du rapport d'incidents, du rapport de contrôle interne et de l'ICAAP annuel.

La direction du risque opérationnel est également chargée de s'assurer que la Banque a des solutions d'urgence en cas d'interruption de l'activité. La Banque a mis en place un plan de poursuite de l'activité (Business Continuity Plan ou BCP) et un plan de reprise informatique après sinistre (IT Disaster Recovery Plan ou DRP), tous deux respectivement définis dans des documents distincts. Puisque le DRP se concentre sur la disponibilité des services informatiques/ technologiques, le document est conservé et testé par le service informatique. Le BCP est destiné à fournir à la Banque un plan de mesures nécessaires pour restaurer les opérations commerciales critiques et garantir la disponibilité des ressources quand et où cela est nécessaire et part de l'hypothèse que la technologie est disponible pour soutenir les efforts de continuité des activités. Le BCP est régulièrement testé pour s'assurer de l'adéquation des réactions en cas d'interruption de l'activité.

Une mesure financière de ce risque est calculée par la Banque aux fins de la répartition du capital-risque selon l'approche de l'indicateur de base prévue par le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du

26 juin 2013, également connu sous le nom de CRR. Les actifs pondérés au titre du risque opérationnel selon cette méthode au 31 décembre 2023 ont été calculés à 68,2 millions d'euros (2022 : 45,9 millions d'euros).

Sécurité TIC

Le risque TIC est le risque de perte en raison d'une violation de la confidentialité, d'une défaillance de l'intégrité des systèmes et des données, d'une inadéquation ou d'une indisponibilité des systèmes et des données ou d'une incapacité à modifier la technologie informatique dans un délai raisonnable et à des coûts raisonnables lorsque les exigences environnementales ou commerciales changent. Cela inclut les risques de sécurité résultant de processus internes inadéquats ou défaillants ou d'événements externes, y compris des cyberattaques ou une sécurité physique inadéquate.

La fonction Sécurité TIC, dirigée par le RSSI, gère le cadre de gestion des TIC et le risque lié à la sécurité de la Banque. Le cadre documente l'approche de la Banque en matière de gestion des risques liés aux TIC. Il est révisé et approuvé chaque année par le Conseil d'administration et a été documenté en tenant compte des exigences de supervision, à savoir les directives de l'ABE sur la gestion des risques liés aux TIC et à la sécurité (ABE/GL/2019/04).

Tous les collaborateurs de la Banque sont responsables de la gestion et de l'atténuation des risques TIC et les collaborateurs suivent les politiques et les procédures de sécurité de l'information de la Banque.

Les risques résiduels liés à la sécurité des TIC sont gérés dans le cadre de la déclaration de propension au risque de la Banque. Les limites critiques et non critiques de propension au risque en matière de sécurité TIC ont été définies par la Banque. Les violations à différents niveaux déclencheront un plan de mesures : les violations de la propension au risque et les seuils de notification sont communiqués au Conseil sur une base mensuelle.

La stratégie de sécurité TIC sur trois ans de la Banque est intégrée dans la stratégie TIC globale et alignée sur la stratégie commerciale globale de la Banque.

Identification des risques TIC et atténuation des risques TIC :

- **Identification des risques TIC** : la Banque adopte plusieurs techniques pour identifier les risques TIC. Les sources de risque incluent les évaluations des risques de sécurité liés aux TIC, les évaluations de sécurité externes, les contrôles ponctuels de la politique de sécurité des TIC, les audits de sécurité des TIC, les exemptions de la politique de sécurité des TIC, les RCSA, les risques évalués dans le cadre de la diligence raisonnable des tiers, les risques identifiés par la surveillance continue de l'infrastructure des TIC et les risques identifiés par la surveillance du paysage des menaces de cybersécurité.
- **Atténuation des risques liés aux TIC** : les risques sont documentés dans le registre des risques liés aux TIC et font l'objet d'un suivi par la fonction Sécurité informatique. Un plan de traitement des risques est documenté pour chaque risque. Un détenteur de contrôle est défini et un calendrier de mise en œuvre pour chaque contrôle est documenté. La mise en œuvre des contrôles est suivie par la fonction Sécurité informatique avec le(s) détenteur(s) de contrôle concerné(s).

Les contrôles de sécurité TIC mis en œuvre par la Banque dans le cadre de la stratégie de sécurité informatique sont regroupés dans les catégories suivantes :

- a) Sécurité physique ;
- b) Sécurité logique ;
- c) Sécurité des opérations de TIC ;
- d) Surveillance de la sécurité ; et
- e) Examens, évaluations et formations en matière de sécurité de l'information.

Les risques liés aux TIC font l'objet d'un rapport à l'ExCo de la Banque tous les six mois. En outre, chaque mois, le RSSI fournit au Conseil une mise à jour de l'état du programme de sécurité informatique. Cela inclut la couverture des risques informatiques sélectionnés, des limites de propension au risque informatique et des principaux indicateurs de risque (Key Risk Indicators ou « KRI »).

Les questions de cybersécurité intéressantes sont également signalées au Conseil d'administration. Cela inclut les mises à jour sur le paysage de la cybersécurité, les menaces nouvelles et existantes et la manière dont la Banque réagit à ces menaces ainsi que les résultats des tests de sécurité externes.

Les rapports de risque, les résultats des tests de contrôle de la sécurité et les résultats des campagnes de sensibilisation au phishing sont présentés au comité de gestion des risques (« MRC ») et au comité des opérations.

ICT Change Management

L'identification et la gestion des exigences en matière de sécurité de l'information et des processus associés sont intégrées aux premières étapes des projets liés aux TIC. Une évaluation des risques de sécurité informatique est réalisée pour les projets majeurs afin d'identifier tout risque de sécurité et de remettre en question la conception du projet.

Un responsable technique du produit doit contacter la sécurité informatique pour s'assurer que toutes les exigences de sécurité sont incluses dans le document de spécifications du produit (PSD). Les exigences de sécurité doivent être examinées par le RSSI ou un délégué. Les fonctions Sécurité informatique et Risque opérationnel vérifient que la solution inclut les contrôles nécessaires. Lorsque le produit examiné traite des informations personnelles identifiables (IPI), le délégué à la protection des données effectue une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD).

2.6 Risque environnemental, social et de gouvernance (« ESG »)

Au cours de l'année 2023, le Groupe a continué à intégrer la durabilité dans sa structure organisationnelle interne dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda ESG.

Le Conseil d'administration est en dernier ressort chargé d'approuver et de superviser la mise en œuvre des objectifs stratégiques, des principales politiques et procédures du Groupe, y compris sa stratégie ESG et les risques liés au climat/à l'environnement (RCE)/ESG ainsi que les procédures et les engagements qui sont intégrés dans le cadre de gestion des risques plus large du Groupe. En outre, le Conseil examine et approuve le rapport non financier du Groupe ainsi que le rapport annuel et les états financiers du Groupe, en s'assurant que tous les sujets ESG importants sont couverts et divulgués.

La structure du Conseil d'administration permet au Groupe de coordonner ses politiques et procédures liées aux RCE/ESG afin d'assurer la cohérence sur les questions affectant toutes les entités du Groupe dans toutes les juridictions, y compris Malte, la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. En fixant l'agenda ESG au niveau de la société mère, le Conseil d'administration garantit un cadre stratégique ESG commun qui peut être déployé et mis en œuvre à l'échelle du Groupe, y compris au niveau des filiales. Cela permet de s'assurer qu'une priorité appropriée est donnée aux critères ESG dans l'agenda du Groupe et que les facteurs ESG sont intégrés dans les processus décisionnels à tous les niveaux de la structure du Groupe.

Le Conseil d'administration supervise les risques liés aux RCE/ESG par le biais de mises à jour régulières (au moins une fois par trimestre) qui sont données lors des réunions de routine du Conseil d'administration par le directeur du développement durable du Groupe.

Le Comité ESG a la responsabilité globale de superviser les risques et les initiatives RCE/ESG, y compris la stratégie ESG de MeDirect et la mise en œuvre de l'agenda, tout en fournissant des conseils et un soutien au Conseil d'administration sur les questions liées aux RCE/ESG. Le comité se compose de la direction des principales fonctions, y compris,

la finance (directeur financier du Groupe, directeur financier de la Belgique et directeur des achats), le risque (directeur de la gestion des risques du groupe et directeur de la gestion des risques pour la Belgique), la conformité et les autres fonctions commerciales. Le directeur financier du Groupe préside le comité et le directeur de la gestion des risques pour la Belgique est co-président.

En outre, le Groupe a intégré les risques liés au climat et à l'environnement dans les trois lignes de défense en mettant à jour les procédures et politiques commerciales, le cadre de gestion des risques, la propension au risque, la résistance à la pression, les plans de contrôle de la conformité et le plan d'audit interne. L'activité de première ligne est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques en matière de durabilité au sein de ses opérations spécifiques et de l'intégration de la gestion de ces risques aux différentes étapes de ses processus commerciaux, y compris, entre autres, le processus de crédit. Les fonctions commerciales doivent suivre l'ensemble de la réglementation interne relative aux critères ESG/RCE dans leurs opérations commerciales quotidiennes. La fonction de gestion des risques est responsable de l'élaboration et du suivi d'un tableau de bord des indicateurs des risques liés aux RCE/ESG pertinents, des tests de résistance à la pression et des limites dans les cadres de reporting des risques existants du Groupe, avec une amélioration continue au fil du temps. La fonction de gestion des risques a intégré les risques liés aux RCE et ESG (financiers et non financiers) dans leur processus d'identification et de gestion des risques en analysant de manière exhaustive les manières dont les risques liés aux RCE et ESG peuvent affecter différents domaines du Groupe. Les fonctions de conformité sont responsables de l'élaboration de plans de conformité qui tiennent compte du risque lié aux RCE/ESG. La fonction Conformité opère indépendamment des unités commerciales, mais conseille et assiste les unités commerciales et d'autres fonctions internes pour s'assurer que les opérations sont conformes aux politiques, aux procédures et à la réglementation. La FAI (troisième ligne de défense) est responsable de l'exécution d'un plan d'audit pluriannuel à l'échelle du Groupe et fournit, sur une base périodique, une assurance (globale ou ciblée) sur l'intégration et la mise en œuvre appropriée des risques liés aux RCE/ESG dans les processus de gouvernance, de contrôle interne, opérationnels et commerciaux du Groupe. La fonction Affaires Réglementaires surveille tous les changements réglementaires et législatifs entrants (y compris la législation spécifique liée aux RCE/ESG) et s'assure que le Groupe a été tenu au courant de tous ces changements.

Tous les objectifs stratégiques et les engagements liés aux RCE/ESG ont été intégrés dans la stratégie ESG 2022-2024/25 « Sur la voie du développement durable pour 2022-2024/25 ». Au cours des deux dernières années, le Groupe a intégré des critères liés aux RCE/ESG dans un certain nombre de politiques et de procédures, y compris le cadre de gestion des risques, les déclarations de propension au risque, le cadre de tests de résistance, le risque de durabilité, la planification et la budgétisation, l'amortissement et la comptabilité, les politiques d'approvisionnement et de rémunération.

La politique de durabilité de MeDirect décrit l'approche du Groupe en matière d'intégration et de gestion des risques en matière de durabilité dans les principaux processus du Groupe, y compris les processus de crédit, de patrimoine, d'approvisionnement, de rémunération et de gouvernance.

Au cours de l'année 2023, les fonctions Risk et Business appropriées ont adopté des limites (dures) de propension au risque dans leurs déclarations de propension au risque pour tous les portefeuilles de prêts liés aux risques climatiques physiques et/ou de transition, tels que le risque élevé d'inondation et les régions à haut risque d'élévation du niveau de la mer, le mauvais score EPC (efficacité énergétique annuelle) des biens hypothéqués, les secteurs qui contribuent fortement au changement climatique et les listes sectorielles d'exclusion. Le Groupe surveillera ces limites et appliquera une procédure d'escalade, conformément au cadre de propension au risque en cas de violation des limites.

Le Groupe a également intégré dans son cadre opérationnel le risque d'impact des risques liés aux RCE sur ses centres opérationnels et sa réputation. La politique de risque opérationnel inclut le scénario de catastrophe naturelle extrême qui endommage l'exploitation de Malte (non accessible pour 3D) et le capital d'impact. Le plan de poursuite de l'activité (Business Continuity Plan ou « BCP ») comprend des scénarios liés aux risques naturels (par ex. tempête, tremblement

de terre, inondation) et aux pannes de courant, entre autres. La procédure de gestion des incidents comprend des scénarios liés aux risques physiques dus à l'incapacité d'opérer à partir des bureaux/succursales (par ex. tremblement de terre et autres catastrophes naturelles) avec l'escalade et les scénarios liés à la réputation des contreparties affectées par le risque ESG. La déclaration de propension au risque opérationnel et de réputation inclut l'impact des risques liés aux RCE des contreparties du Groupe et la politique de gestion du risque de réputation inclut le risque ESG affectant la réputation. En outre, la politique de planification et de budgétisation et la politique d'amortissement et de comptabilité ont été mis à jour pour inclure les risques liés aux RCE dans le processus budgétaire et le calcul de la dépréciation, le cas échéant.

La fonction Risque examine et met à jour chaque année l'évaluation de l'importance relative des risques liés aux RCE du Groupe qui analyse la sensibilité des activités du Groupe aux risques physiques et de transition en utilisant une approche prospective. En 2023, le Groupe a procédé à une première évaluation des principaux risques liés aux RCE afin d'analyser les principaux risques liés aux RCE susceptibles d'avoir un impact sur la stratégie de MeDirect, le modèle commercial, les portefeuilles d'actifs, les sources de financement, la trésorerie et la couverture, les services de gestion de patrimoine, ainsi que les centres d'exploitation dans lesquels il opère. L'évaluation a été présentée au Comité ESG et validée par le Conseil d'administration du Groupe.

L'évaluation comprenait tous les éléments du bilan et hors bilan, couvrant les risques physiques (inondations/cours d'eau, risque lié au niveau de la mer, sécheresse/ chaleur, incendie/feu de forêt, perte de biodiversité, stress hydrique) et les risques de transition (politique/réglementation, risque d'échouage, sentiment du marché, changement technologique), y compris les horizons d'impact de haut niveau (court, moyen et long). Le groupe a utilisé la typologie européenne des risques climatiques, les cartes de l'Agence européenne pour l'environnement et l'analyse Moody's Investor Services, y compris des heatmaps sectorielles, tout en analysant les risques physiques individuels. Pour analyser le risque de transition, le groupe a utilisé les recherches de Moody's Analytics et le rapport de l'institut de recherche Grantham sur le changement climatique et l'environnement qui sont disponibles publiquement. L'évaluation a été réalisée sur la base d'une approche proportionnelle et fondée sur le risque, en utilisant les sources et les données actuellement disponibles. L'évaluation de l'importance relative a été réalisée par les fonctions de risque avec le soutien des fonctions commerciales pertinentes.

L'évaluation de l'importance relative a conclu que l'exposition globale du Groupe stratégique aux risques liés aux RCE est limitée compte tenu du profil d'activité du Groupe et de sa stratégie. L'impact direct de l'exploitation de MeDirect n'est pas significatif car le Groupe opère principalement dans les canaux numériques et ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation de ressources sont limitées. L'impact est principalement indirect par le financement de clients issus des secteurs contribuant fortement au changement climatique ou par le biais d'un financement vert. L'évaluation a indiqué que les actifs pouvaient être affectés par les risques liés au climat et à l'environnement principalement par le biais du risque de crédit (dégradation de la valorisation des garanties et détérioration de la solvabilité de l'emprunteur), le financement de détail principalement par le biais du risque de réputation (sorties de dépôts), le financement de gros principalement par le biais du risque de contrepartie/pays et la détérioration de la valorisation des garanties de titres, les services de gestion de patrimoine par le biais du sentiment du marché (catégories de fonds) et les centres opérationnels par le biais du risque opérationnel (besoins énergétiques plus élevés, risque physique de destruction ou de défaillance).

L'évaluation du Groupe a révélé un risque de transition plus élevé lié à ses portefeuilles d'hypothèques résidentielles aux Pays-Bas, en Belgique et à Malte, en raison du risque lié aux actifs immobiliers échoués et des services de gestion de patrimoine liés au sentiment du marché. Les portefeuilles immobiliers de Belgique et des Pays-Bas sont les plus exposés à ces risques à long terme en raison de leur emplacement géographique. L'évaluation a été menée conformément à l'approche adoptée dans le cadre de l'essai de résistance climatique 2022 de la BCE, en utilisant une approche régionale basée sur la nomenclature des unités territoriales pour la statistique (« NUTS ») d'Eurostat pour les pays de l'UE et la typologie européenne des risques climatiques « ECRT » en utilisant des scénarios CER. L'exposition du

Groupe à ces portefeuilles représente près de 2,4 milliards d'euros (48 % de l'actif du Groupe en 2023) tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

	Exposition au bilan (en millions d'euros)	% de l'actif du Groupe
	K €	%
Exposition du portefeuille hypothécaire NHG aux Pays-Bas	2,019	41%
Exposition du portefeuille hypothécaire buy-to-let aux Pays-Bas	86	2%
Exposition du portefeuille hypothécaire belge	255	5%

Une proportion relativement faible du portefeuille hypothécaire néerlandais du Groupe est exposée à un risque d'inondation plus élevé (3,5 %) et une proportion nulle du portefeuille belge, tandis que 17,9 % du portefeuille hypothécaire néerlandais du Groupe et 22,9 % du portefeuille hypothécaire belge sont exposés à une zone à risque maritime plus élevé.

	2023	2022
	%	%
% d'exposition du portefeuille d'hypothèques NHG aux Pays-Bas dans les zones à haut risque d'inondation	3.5%	3.5%
% d'exposition du portefeuille d'hypothèques NHG aux Pays-Bas dans les zones à risque maritime élevé	17.9%	17.7%
% d'exposition du portefeuille d'hypothèques buy-to-let aux Pays-Bas dans les zones à haut risque d'inondation	4.4%	N/A
% d'exposition du portefeuille d'hypothèques buy-to-let aux Pays-Bas dans les zones à risque maritime élevé	3.1%	N/A
% d'exposition du portefeuille hypothécaire belge dans les zones à haut risque d'inondation	-	-
% d'exposition du portefeuille hypothécaire belge dans les zones à risque maritime élevé	22.9%	24.8%

Le risque physique dans les biens immobiliers du portefeuille hypothécaire néerlandais est atténué par l'assurance immobilière ou la protection de la garantie nationale des hypothèques néerlandaise (Nationaal Hypotheek Garantie ou NHG). En Belgique, le Groupe a mis en place une obligation contractuelle pour les clients d'acheter une assurance biens qui couvre automatiquement le risque d'inondation. La plupart des hypothèques belges du Groupe sont déjà couvertes par une assurance biens.

En outre, le Groupe a mis en œuvre des limites du portefeuille liées au risque d'inondation élevé dans la déclaration néerlandaise et belge sur la propension au risque.

Le risque de transition lié au risque d'élévation du niveau de la mer dans les portefeuilles hypothécaires néerlandais et belge est un risque à long terme. Le Groupe surveille l'exposition à ce risque dans le rapport trimestriel sur le risque et dans la déclaration néerlandaise et belge sur la propension au risque, les limites du portefeuille liées au risque côtier élevé (au niveau de la mer).

Malgré ces risques, le Groupe a évalué son risque résiduel comme faible, notamment à court et moyen terme. L'évaluation indique que, sur la base de son profil de risque lié aux RCE/ESG actuel, aucun capital ou tampon de liquidité supplémentaire n'est requis pour couvrir l'impact potentiel du risque lié aux RCE.

En outre, le RCE a également été évalué à la fois du point de vue normatif et économique du processus interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux (ICAAP), qui évalue son impact sur le compte de résultat, les exigences en capital et la solvabilité (PD, LGD). Le Groupe a intégré des scénarios liés au climat dans ses processus d'essais de résistance, qui englobent à la fois les risques physiques et les risques de transition sur un horizon temporel de 3 ans. Les tests de résistance à la pression des capitaux mis à jour en 2023 incluent des scénarios liés aux opérations de MeDirect (risque lié à des conditions météorologiques importantes impactant les opérations à Malte) et aux portefeuilles de crédit (NGSF Scénario combiné, net zéro 2050 et le risque de transition relatif aux nouvelles réglementations des risques liés aux RCE imposant aux propriétaires de maisons présentant des propriétés inefficaces sur le plan énergétique de rénover leurs maisons) avec l'impact sur les ratios de capital. L'impact du scénario de transition des risques liés aux RCE sur capital est 14,3 millions d'euros et 28,5 millions d'euros de dépréciation en plus du montant d'amortissement budgétisé. L'impact du scénario de risques liés aux RCE physiques sur le capital est 15 millions d'euros de perte opérationnelle. Le Groupe continue à faire évoluer ses processus d'essais de résistance et à améliorer les processus existants afin de pouvoir mener des essais de résistance aux risques climatiques adéquats et plausibles pour prendre des décisions éclairées.

Au cours des deux dernières années, le Groupe a participé aux tests de résistance climatique de la BCE et à l'examen thématique du climat de la BCE. En outre, le Groupe participe également au processus unique de collecte de données Climate Fit-for-55 de la BCE.

2.7 Gestion du capital : capital réglementaire

Le régulateur de la Banque, la Joint Supervisory Team (« JST ») de la BCE, fixe et surveille les exigences de fonds propres pour la Banque sur la base des exigences de fonds propres prescrites par le CRR II et la directive relative aux exigences de fonds propres (« CRD V »).

En conséquence, la Banque est tenue de maintenir un ratio prescrit entre le capital total et le total des actifs pondérés. La Banque ne participe pas à des négociations et est dispensée de disposer d'un portefeuille de négociations. Les actifs pondérés en fonction du risque figurant dans le portefeuille de négociations sont déterminés en fonction d'exigences spécifiques visant à refléter les différents niveaux de risque liés aux actifs, y compris les soldes avec des contreparties et d'autres actifs illiquides.#

La Banque respecte les dispositions du CRR (règlement relatif aux exigences de fonds propres) en matière de capital réglementaire et applique l'approche standardisée du risque de crédit. À des fins réglementaires, la base de capital de la Banque est divisée en deux catégories principales, à savoir le capital-actions ordinaires de catégorie 1 et le capital-actions ordinaires de catégorie 2.

- Le capital-actions ordinaires de catégorie 1 comprend le capital en actions ordinaires, les bénéfices non distribués, la réserve à la juste valeur et d'autres ajustements réglementaires relatifs à des éléments inclus dans les capitaux propres mais traités différemment à des fins d'adéquation des fonds propres, y compris les déductions relatives à ma réserve au titre du régime d'indemnisation des déposants (« Autres réserves ») et à certains autres éléments réglementaires ; et
- Le capital de catégorie 2 comprend les plus-values latentes incluses dans la réserve à la juste valeur.

	2023	2022
	%	%
Ratio CET 1	22.1	22.3
Ratio de capital total	22.1	22.3

La politique de la Banque consiste à conserver une bonne base de capital afin de garder la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. L'impact du niveau de capital sur le rendement des actionnaires est également enregistré et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements plus élevés qui pourraient être obtenus avec un effet de levier plus important et les avantages et la sécurité offerts par une position saine en matière de capital.

À cet égard, la Banque s'est conformée à toutes les exigences de capital imposées en externe tout au long de l'année.

MDB Group Limited publie les informations du Pilier 3 dans un document séparé. Le rapport annuel conformément au Pilier 3 du Groupe relatif aux communications fournit des informations sur la gestion des risques financiers de MeDirect.

Les informations de MeDirect Belgium sont préparées conformément aux exigences de l'article 433b de la partie huit du règlement UE 876/2019 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) no 575/2013 (règlement relatif aux exigences de fonds propres 2 - « CRR 2 »). Étant donné que la Banque est une « petite institution non complexe », elle est tenue de publier les communications conformément à l'article 433b du CRR sur une base annuelle.

2.8 Évaluation à la juste valeur

La « juste valeur » est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre participants au marché à la date d'évaluation du principal ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Lorsqu'elle est disponible, la Banque évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les transactions pour l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix sur une base continue. Le jugement permettant de définir si un marché est actif peut inclure, sans toutefois s'y limiter, la prise en compte de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence de l'activité de négociation, la disponibilité des prix et la taille des écarts entre les offres et les demandes.

Si aucune cotation n'existe sur un marché actif, la Banque utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en compte pour évaluer une transaction.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est normalement le prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si la Banque détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est démontrée ni par le cours coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni par une technique d'évaluation qui n'utilise que des données provenant de marchés observables, l'instrument financier est évalué initialement à la juste valeur, ajustée pour tenir compte de la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence n'est comptabilisée dans le compte de résultat que dans la mesure où elle résulte du changement d'un facteur (y compris le temps) que les acteurs du marché envisageraient de prendre en compte pour fixer un prix.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un prix d'offre et un prix de demande, la Banque mesure les actifs et les positions longues selon le prix de l'offre et les passifs et les positions courtes selon le prix de la demande.

2.8.1 Hiérarchie de la juste valeur

La Banque évalue les justes valeurs en utilisant la hiérarchie de la juste valeur suivante qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- Niveau 1 : données qui correspondent à des cotations du marché (non ajustées) sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cotations du marché incluses dans le niveau 1 observables soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués en utilisant : les cotations sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; les cotations pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché. Les instruments financiers qui sont généralement inclus dans cette catégorie comprennent certains prêts et avances aux clients et des dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est basée sur des données observables.
- Niveau 3 : données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données non fondées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie inclut les instruments qui sont évalués sur la base des cotations pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont requis pour refléter les différences entre les instruments.

2.8.2 Utilisation des techniques d'évaluation

Dans le cas où le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est utilisée. Les techniques d'évaluation peuvent intégrer des hypothèses sur des facteurs que d'autres acteurs du marché utiliseraient dans leurs évaluations, notamment :

- la probabilité et le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'instrument ;
- la sélection d'un taux d'actualisation approprié pour l'instrument ; et
- le jugement déterminant le modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les domaines où le choix du modèle d'évaluation est particulièrement subjectif.

Différentes techniques d'évaluation sont utilisées, en fonction du type d'instrument et des données de marché disponibles. La plupart des techniques d'évaluation sont basées sur des analyses des flux de trésorerie actualisés, dans lesquelles les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés et actualisés selon la valeur actuelle à l'aide d'une courbe d'actualisation. Avant de tenir compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus peuvent être connus, comme ce serait le cas pour la partie fixe d'un swap de taux d'intérêt, ou peuvent être incertains et nécessiter une projection, comme ce serait le cas pour la partie flottante d'un swap de taux d'intérêt. La projection utilise des courbes de marché à terme, le cas échéant.

Les hypothèses et données utilisées dans les techniques d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et de référence, les spreads de crédit et autres primes utilisées pour estimer les taux d'actualisation, les taux de change des obligations et des devises étrangères ainsi que les volatilités et corrélations de prix attendues.

L'objectif des techniques d'évaluation est d'obtenir une évaluation de la juste valeur qui reflète le prix qui serait reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans une transaction ordonnée entre les participants au marché à la date d'évaluation.

La Banque utilise des modèles d'évaluation largement reconnus pour déterminer la juste valeur d'instruments financiers courants et simples, tels que les swaps de taux d'intérêt et de devises, qui utilisent uniquement des données de marché observables et nécessitent un jugement et une estimation minimales de la part de la direction.

Les justes valeurs des titres de placement sur les marchés inactifs sont basées sur :

- des cotations d'instruments similaires, exécutant des procédures numériques telles que l'interpolation lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de négociation de marché les plus actifs ; ou
- des cotations de prix pour des transactions ordonnées entre participants au marché fournies par des courtiers réputés.

Des données observables sur les prix et les modèles sont généralement disponibles sur le marché pour les titres de créance et d'actions cotés, les dérivés négociés en bourse et les dérivés simples négociés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêt. La disponibilité de prix de marché observables et de données de modèle réduit le besoin de jugement et d'estimation de la direction, ainsi que l'incertitude associée à la détermination des justes valeurs. La disponibilité de prix de marché observables et de données varie en fonction des produits et des marchés et est sujette à des modifications en fonction d'événements spécifiques et de conditions générales sur les marchés financiers.

2.8.3 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de l'exercice examiné, en termes de niveaux respectifs dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Les montants de la juste valeur sont basés sur les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière.

	À la date du 31 décembre 2023				À la date du 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Actifs								
Instruments obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
- Instruments financiers dérivés	-	207,438	-	207,438	-	275,276	80,061	355,337
- Portefeuille Securities Investment – Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	819	819
Total des actifs financiers	-	207,438	-	207,438	-	275,276	80,880	356,156
Passifs								
Instruments financiers dérivés	-	24,648	-	24,648	-	5,306	-	5,306

Les actifs de niveau 2 comprennent principalement des dérivés détenus à des fins de gestion des risques qui sont évalués à la juste valeur sur la base de modèles d'évaluation, la méthodologie clé utilisée comprenant le calcul de la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des différentes conditions de chaque contrat/instrument spécifique (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles se basent sur des paramètres de marché indépendants, y compris, par exemple, des courbes de taux d'intérêt. Les paramètres de marché sont soit directement observables, soit implicites par rapport aux prix observables des instruments. Le modèle peut appliquer des procédures numériques en ce qui concerne les prix, telles que l'interpolation, lorsque les valeurs saisies ne correspondent pas directement aux paramètres de transaction de marché les plus actifs.

Les actifs de niveau 3 sont les suivants :

- MeDirect avait conclu des swaps de taux d'intérêt structurés adossés qui réinternalisaient le risque de taux d'intérêt des créances hypothécaires titrisées. L'évaluation de ces instruments dérivés au 31 décembre 2022 a été réalisée sur la base des flux de trésorerie attendus sur la transaction de swap mesurée jusqu'à la première date de remboursement facultative de ces opérations de titrisations liées. L'évaluation comprenait à la fois des

données observables par le marché (courbes de taux d'intérêt) et des estimations de remboursement anticipé de prêts hypothécaires cohérentes avec les hypothèses IRRBB de MeDirect.

- Dans le cadre d'une décomptabilisation de prêts et d'avances à une société européenne à la suite de procédures de restructuration intervenues en 2021, la Banque a obtenu des instruments de capitaux propres dans le cadre de cette procédure de restructuration qu'elle détenait initialement à une valeur nulle en raison de la faible probabilité du scénario de récupération de toute valeur des capitaux propres à ce moment-là. En 2022, la Banque a été informée d'un accord de vente de la société sur laquelle la Banque recevrait des produits pour les positions en actions qu'elle détenait. À la suite de la clôture de cette transaction en 2023, la Banque a reçu 0,8 million d'euros.

Le tableau suivant montre un rapprochement des évaluations de la juste valeur au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

	Portefeuille Securitisation Investment Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Portefeuille Securities Investment Évalué à la juste valeur par le biais le compte de résultat		Instruments financiers dérivés Évalué à la juste valeur par le biais le compte de résultat	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre						
Au début de l'année	-	347,972	819	-	80,061	5,051
Amortissement de prime/réduction	-	3	-	-	-	-
Variations de la juste valeur	-	96	-	819	(80,061)	75,010
Réalisé	-	-	(819)	-	-	-
Transfert vers catégorie coût amorti	-	(348,071)	-	-	-	-
En fin d'exercice	-	-	-	819	-	80,061

Comme indiqué précédemment, l'exposition principale de la Banque aux actifs de niveau 3 consiste en des actifs dérivés dans le cadre de swaps d'intérêts structurés adossés. Il a été déterminé que toute modification des intrants non observables des modèles sous-jacents entraînera une modification de la valeur des swaps d'intérêts structurés adossés, mais cela entraînera une modification correspondante de l'évaluation des passifs dérivés compensée avec les prêts et avances aux établissements financiers, comme indiqué plus en détail à la note 2.2.9.

En conséquence, une analyse de sensibilité de l'évaluation de la juste valeur aux variations des données observables n'est pas jugée pertinente.

2.8.3.1 Transferts entre niveaux

La Banque comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la fin de l'exercice examiné au cours duquel le transfert a eu lieu.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices financiers clôturés les 31 décembre 2023 et 2022.

2.8.4 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers non évalués à la juste valeur et les analyse en termes de niveau respectif dans la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle l'évaluation de la juste valeur respective est catégorisée. Ce tableau ne comprend que les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est estimée comme étant sensiblement différente des valeurs comptables.

À la date du 31 décembre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total justes valeurs	Valeur comptable totale
	K €	K €	K €	K €	K €
Actifs					
Prêts et avances aux clients	-	25,351	2,114,039	2,139,390	2,384,733
- Portefeuille International Corporate Lending	-	25,351	-	25,351	25,228
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	1,875,134	1,875,134	2,104,568*
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	238,905	238,905	254,937*
Investissements	409,007	-	438,753	847,760	868,848
- Portefeuille Securities	409,007	-	-	409,007	422,916
- Portefeuille Securitisation	-	-	438,753	438,753	445,932
Total des actifs financiers	409,007	25,351	2,552,792	2,987,150	3,253,581
Passifs					
Titres de créance en circulation	-	-	914,409	914,409	910,848
Total des passifs financiers	-	-	914,409	914,409	910,848

À la date du 31 décembre 2022

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total justes valeurs	Valeur comptable totale
	K €	K €	K €	K €	K €
Actifs					
Prêts et avances aux clients	-	21,470	1,654,518	1,675,988	2,012,163
- Portefeuille International Corporate Lending	-	21,470	35,733	57,203	62,161
- Portefeuille Dutch Mortgage	-	-	1,486,918	1,486,918	1,818,002*
- Portefeuille Belgian Mortgage	-	-	131,867	131,867	132,000*
Investissements	365,729	-	398,544	764,273	804,515
- Portefeuille Securities	365,729	-	-	365,729	389,479
- Portefeuille Securitisation	-	-	398,544	398,544	415,036
Total des actifs financiers	365,729	21,470	2,053,062	2,440,261	2,816,678
Passifs					
Titres de créance en circulation	-	-	971,209	971,209	969,569
Total des passifs financiers	-	-	971,209	971,209	969,569

* Les portefeuilles mortgage de la Banque présentés dans les tableaux précédents sont présentés hors ajustement IFRS d'un montant de 183,2 millions d'euros (2022 : 271,3 millions d'euros).

Les justes valeurs de niveau 1 indiquées dans les tableaux ci-dessus se composent du cours acheteur de clôture coté sur un marché actif en ce qui concerne les titres de créance classés dans le portefeuille Securities Investment.

Les informations relatives aux justes valeurs de niveau 2 et de niveau 3 du portefeuille International Corporate Lending comprennent principalement des cotations de prix provenant d'une plateforme en ligne concernant des prêts et avances négociés à l'international, consistant en un portefeuille de prêts internationaux de la Banque auprès d'entreprises étrangères. Les prêts et avances aux clients faisant partie du portefeuille International Corporate Lending de la Banque pour un montant de 140,9 millions d'euros (2022 : 130,1 millions d'euros), nets des pertes de crédit attendues, n'ont pas été repris dans le tableau précédent étant donné qu'il n'y avait pas de prix observables sur le marché ou d'informations publiques disponibles, mais que les conditions contractuelles de ces instruments, qui sont principalement réévalués dans les trois mois, et la nature des emprunteurs, sont similaires à ceux des instruments du tableau précédent et, par conséquent, leurs caractéristiques d'évaluation de la juste valeur ne différeraient pas significativement de celles des instruments repris dans le tableau précédent.

Les actifs de Niveau 3 comprennent également:

- Les investissements de la Banque en tranches de structures de titrisations pour un montant de 445,9 millions d'euros (2022: 415,0 millions d'euros) qui sont principalement notés AAA, et dont la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation tiers pour estimer la valeur actuelle nette d'une série de flux de trésorerie attendus, en tenant compte des conditions contractuelles spécifiques aux instruments (approche des flux de trésorerie actualisés). Ces modèles prennent notamment en compte les caractéristiques du portefeuille sous-jacent d'actifs (y compris la qualité des actifs sous-jacents), la performance historique du portefeuille et la structure du passif de la transaction sur des obligations structurées adossées à des emprunts (CLO). Ces modèles utilisent également des paramètres de marché provenant de sources indépendantes, y compris, par exemple, les courbes de taux d'intérêt.
- Prêts hypothécaires néerlandais pour 2 104,5 millions d'euros (2022: 1 808,0 millions d'euros) et des prêts hypothécaires belges s'élevant à 254,9 millions d'euros (2022: 132,0 millions d'euros) compris dans les Prêts et avances aux clients. Afin d'en déduire leur juste valeur aux 31 décembre 2023 et 2022, la banque utilise la méthode de bootstrap et fait la moyenne des trois cotations de taux d'intérêt les plus élevées proposées par les prêteurs de prêts hypothécaires garantis par l'État néerlandais aux Pays-Bas et les prêteurs de prêts hypothécaires belges en Belgique, respectivement, pour chaque durée de taux fixe hypothécaire afin de créer une courbe d'actualisation zéro coupon et applique cette courbe pour actualiser les flux de trésorerie futurs projetés. En outre, pour estimer les flux de trésorerie futurs, la Banque prend en compte à la fois les conditions contractuelles spécifiques à l'instrument et les taux de remboursement anticipé conditionnel estimés.

Les instruments financiers de la Banque non évalués à la juste valeur comprennent également les soldes auprès des banques centrales, les prêts et les avances à des institutions financières et les dettes envers les institutions financières et les clients. Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers ne sont pas divulguées étant donné que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur parce qu'ils sont soit réévalués aux taux actuels du marché fréquemment, soit à court terme.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des expositions de la Banque classées en prêts et avances aux établissements financiers pour un montant de 306,5 millions d'euros (2022 : 313,0 millions d'euros) et des soldes auprès des banques centrales à hauteur de 176,7 millions d'euros (2022 : 107,0 millions d'euros) sont réévalués ou à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, leur juste valeur n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture.

Les justes valeurs auxquelles il est fait référence ci-dessus sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux du marché. Ces estimations sont considérées comme des estimations de juste valeur de niveau 3.

La majorité des « Dettes envers des institutions financières » de la Banque au 31 décembre 2023 s'élève à 278,2 millions d'euros (2022 : 265,0 millions d'euros) et les « Montants dus aux clients » de la Banque pour 2,5 milliards d'euros (2022 : 2,1 milliards d'euros), provenant du marché belge, sont réévalués ou arriveront à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, leur juste valeur n'est pas considérée comme sensiblement différente de leur valeur comptable à la date de clôture. Les justes valeurs de ces passifs sont estimées en utilisant les flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux courants proposés pour les dépôts restants ayant des échéances similaires. Celles-ci sont considérées comme des estimations de juste valeur de niveau 3. La juste valeur d'un dépôt à la demande n'est pas inférieure au montant payable à la demande, actualisé à partir de la première date à laquelle le montant payable doit être payé.

3. Estimations et jugements comptables

3.1 Estimations et jugements comptables essentiels à l'application des méthodes comptables de la Banque

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et se basent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables vu les circonstances.

La Banque fait des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent sont, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants. Ces estimations et hypothèses présentent un risque d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier. La direction de la Banque prend également des décisions, en dehors de celles impliquant des estimations, sur le processus d'application des méthodes comptables de l'entité qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions des estimations sont enregistrées de façon prospective.

Les informations relatives aux hypothèses, estimations et incertitudes qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement important au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 sont présentées ci-dessous pour les flux de trésorerie estimés aux fins de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif et de l'amortissement des instruments financiers.

3.2 Pertes de crédit attendues sur prêts et avances aux clients

La dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti est évaluée sur la base de la description donnée à la note annexe 1.5 de la politique comptable. Les pertes de crédit attendues (« ECL ») sur les prêts et avances représentent la meilleure estimation par la direction des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles de prêts soumis aux exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 à la fin de la période examinée. À cet égard, la direction est tenue d'exercer son jugement en définissant ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit ou une probabilité de non-paiement, en déterminant la durée de vie prévue et le point de comptabilisation initiale des instruments financiers, et en faisant des hypothèses et des estimations pour intégrer des informations pertinentes sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques lors du calcul des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des prêts et avances aux clients conformément aux principes de la norme IFRS 9 nécessite des analyses statistiques complexes et des hypothèses de modélisation, les modèles ECL étant construits et calibrés principalement en référence à des informations historiques relatives aux niveaux de défaut et aux degrés de gravité des pertes. Toutefois, en raison du niveau inhérent d'incertitude d'estimation dans la modélisation de ces aspects du calcul des pertes de crédit attendues (ECL), une part importante de jugement spécialisé est nécessaire pour garantir que les paramètres du modèle produisent des pertes de crédit attendues (ECL) raisonnables et appropriées compte tenu des conditions existantes.

Pour les prêts au sein du portefeuille International Corporate Lending de la Banque, le jugement est d'abord requis pour déterminer s'il existe des preuves objectives qu'une exposition est dépréciée. Lors de la réalisation de cette évaluation, la direction applique un niveau de jugement important dans l'évaluation de toutes les informations pertinentes sur les indicateurs de probabilité de non-paiement, y compris la prise en compte des facteurs qui indiquent immédiatement une détérioration de la situation financière des emprunteurs, mais aussi des facteurs qui ont un impact sur les perspectives des emprunteurs affectant leur capacité de paiement, tel que cela est décrit à la note annexe 1.5. Un niveau de jugement plus élevé est requis pour les prêts aux emprunteurs présentant des signes continus de difficulté financière similaires à ceux rencontrés au cours de l'exercice précédent, et pour les emprunteurs qui affichent de meilleures performances par rapport à l'exercice précédent afin de comprendre si les améliorations sont durables à l'avenir. Ces jugements sont reflétés dans les prévisions de flux de trésorerie prévues dans différents scénarios pour les emprunteurs de niveau 2, en particulier lors de l'évaluation de leur probabilité de non-paiement.

L'évaluation des provisions pour pertes sur créances au titre des expositions faisant l'objet d'un défaut est effectuée par le biais d'un modèle développé en interne basé sur la meilleure estimation par la direction de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus selon plusieurs scénarios prévisionnels. Comme décrit à la note 2.2.1, la Banque utilise une approche DCF. Lors de l'estimation des flux de trésorerie pour les expositions en défaut au sein du portefeuille International Corporate Lending, la direction formule des jugements sur la situation financière d'un débiteur et les perspectives de remboursement futures, en tenant compte des plans de la direction pour atteindre la croissance dans l'environnement actuel. À cet égard, le jugement est appliqué pour estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque emprunteur selon les différents scénarios, attribuer des probabilités à ces scénarios et déterminer des taux d'actualisation appropriés reflétant les caractéristiques spécifiques de l'emprunteur. La détermination des flux de trésorerie opérationnels dans plusieurs scénarios nécessite un niveau de jugement important afin de saisir de manière adéquate les conditions économiques actuelles.

Les estimations des flux de trésorerie recouvrables pour chaque emprunteur défaillant sont examinées de façon indépendante et contestées par la fonction de risque de crédit de la Banque, et approuvées par le comité de gestion des crédits de la Banque.

En 2023 et en 2022, la Banque a étendu les mesures de renégociation de crédit aux emprunteurs rencontrant des difficultés financières en acceptant de modifier les conditions de paiement contractuelles des crédits afin d'améliorer les possibilités d'encaissement ou d'éviter un défaut. Lorsque des activités de renégociation sont présentes, des niveaux plus élevés de jugement et d'incertitude d'estimation sont impliqués dans la détermination de leurs conséquences sur les provisions pour pertes sur créances. Un jugement important a été requis pour déterminer si les conditions contractuelles ont été modifiées de façon importante, ce qui a nécessité la décomptabilisation du ou des instruments financiers liquidés et la comptabilisation du ou des nouveaux instruments financiers. En outre, si une telle restructuration conduit à la comptabilisation de nouveaux instruments financiers ou à la comptabilisation continue de la dette préalablement restructurée, la détermination des niveaux relatifs de la dette post-restructuration et l'évaluation des provisions pour pertes sur créances associées sont également considérées comme hautement discrétionnaires.

Pour les expositions classées en niveau 1 et en niveau 2 du portefeuille International Corporate Lending et toutes les expositions au sein des portefeuilles Dutch Mortgage et Belgian Mortgage, la Banque mesure les provisions pour pertes sur créances sur la base de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes. En particulier, concernant le portefeuille International Corporate Lending, le niveau d'incertitude de l'estimation est exacerbé en ce qui concerne :

- (i) la modélisation des probabilités de défaut ponctuelles et des pertes en cas de défaut ;
- (ii) la prévision de scénarios macroéconomiques aux fins de l'estimation des provisions pour pertes sur créances pondérées en fonction de la probabilité ;
- (iii) la détermination des échéances attendues des facilités, en particulier dans le cas des entreprises internationales classées en niveau 2 ; et

(iv) l'évaluation d'une éventuelle augmentation significative du risque de crédit, qui comprend une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, tels que cela est décrit à la note annexe 1.5.

Les modèles Probabilités de défaut (PD), Pertes en cas de défaut (LGD) et Expositions en cas de défaut (EAD) utilisés pour la mesure des provisions pour pertes sur créances des portefeuilles International Corporate Lending et Dutch Mortgage sont développés par un fournisseur externe, ce qui permet d'estimer ces trois paramètres de risque clés au niveau de la facilité à l'aide de modèles statistiques, principalement en comparant les caractéristiques spécifiques de l'exposition par rapport à un ensemble de données sous-jacent. En particulier, les probabilités de défaut (PD) et les pertes en cas de défaut (LGD) sont développées sur la base de leur nom en référence à l'historique des défauts et des pertes d'emprunteurs comparables ayant des caractéristiques similaires en termes de taille, de secteur et de pays d'exercice.

À cet égard, la méthodologie ainsi que les hypothèses et le paramétrage utilisés pour le calibrage du modèle sont revus régulièrement par la direction afin de s'assurer que le résultat du modèle reste approprié compte tenu du défaut observé de la Banque et de l'historique des pertes de crédit. Un niveau important de jugement est nécessaire pour évaluer le caractère approprié et raisonnable continu des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ponctuelles déterminées par les modèles statistiques. À cet égard, il convient de mentionner que le modèle IFRS 9 de la Banque pour la détermination des probabilités de défaut ponctuelles est particulièrement sensible aux données du marché des actions. Par conséquent, étant donné que les cours des actions sont influencés par des facteurs non liés à la solvabilité, un niveau significatif de jugement d'expert est nécessaire pour déterminer le caractère raisonnable des résultats du modèle ECL. Tel que cela est décrit plus en détail dans la note annexe 2.2.7 des états financiers, au 31 décembre 2023, la Banque n'a pas eu recours à l'application des couches supplémentaires.

De même, un jugement important a également été nécessaire pour la modélisation et la sélection des prévisions macroéconomiques, ainsi que pour le calibrage des gravités et des pondérations de probabilité respectives des scénarios macroéconomiques utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues (ECL). À cet égard, le jugement a été renforcé par le niveau accru d'incertitude déclenché par les conditions économiques et socio-politiques sans précédent actuellement rencontrées dans tous les pays et secteurs. À cet égard, un certain nombre d'hypothèses de modélisation sont nécessaires, sur la base d'un jugement d'expert, afin de se forger une opinion sur l'horizon temporel attendu pour que l'économie mondiale revienne aux niveaux d'avant la COVID-19 et sur l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine et entre Israël et le Hamas sur les variables macroéconomiques dans des pays et des industries spécifiques.

Ainsi, au 31 décembre 2023, l'évolution de plusieurs scénarios macroéconomiques prévisionnels prenant en compte l'ensemble de ces variables constitue un élément clé de l'incertitude d'estimation pour mesurer les provisions pour pertes sur créances. En outre, comme décrit dans la note annexe 2.2.7 des états financiers, la Banque garantit que les prévisions macroéconomiques modélisées des fournisseurs externes de la Banque de scénarios modélisés applicables macroéconomiques aux fins de la modélisation ECL sont alignées sur les projections macroéconomiques du personnel de la BCE publiées en décembre 2023.

Compte tenu de la forte subjectivité des scénarios de prévision et de la sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux principales modifications du nombre, de la sélection et des pondérations de probabilité applicables aux différents scénarios, la Banque a recalculé les pertes de crédit attendues (ECL) dans les différents scénarios en appliquant une pondération de 100 % à chaque scénario, ainsi qu'en réévaluant les pondérations de probabilité aux sévérités de scénario déterminées par le fournisseur externe au cours de l'année précédente, c'est-à-dire avant tout ajustement post-modèle. La conséquence de cette incertitude sur le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est indiquée dans l'analyse de sensibilité des provisions pour pertes sur créances mesurées aux 31 décembre 2023 et 2022 présentée à la note annexe 2.2.7 des états financiers.

La détermination des échéances attendues, particulièrement pertinentes pour les expositions en niveau 2, au sein du portefeuille International Corporate Lending, est basée sur l'échéance comportementale, reflétant les attentes de la direction quant à l'exercice d'options de remboursement anticipé, en fonction de la capacité des emprunteurs à refinancer leur dette sur le marché libre. Le niveau de subjectivité dans la détermination des échéances attendues augmente considérablement lorsque le risque de crédit augmente chez ces emprunteurs, car il réduit leurs capacités de refinancement à plus court terme. Dans ce contexte, la direction continue de surveiller les échéances attendues des emprunteurs au niveau 2 en se référant aux informations spécifiques des emprunteurs ainsi qu'en comparant le calendrier attendu des recouvrements futurs aux résultats réels pour s'assurer qu'ils restent appropriés.

L'identification des événements SICR, en particulier en ce qui concerne le portefeuille International Corporate Lending, nécessite un jugement important afin d'évaluer la gravité de l'impact d'événements significatifs sur la performance financière et la condition financière de ces emprunteurs. À cet égard, en 2023 et en 2022, la Banque a continué de s'appuyer sur ses critères qualitatifs d'échelonnement, en particulier par l'introduction de plafonnements des notations implicites et de rétrogradations par crans pour s'assurer que les risques spécifiques de l'emprunteur à la fin de la période de reporting financier sont pris en compte aussi rapidement que possible.

3.3 Évaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le niveau de jugement de la direction requis pour l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés est limité pour les instruments évalués à l'aide de modèles d'évaluation qui sont normalisés dans l'ensemble du secteur et où toutes les données de paramètres sont cotées sur des marchés actifs.

Le niveau de subjectivité et le degré de jugement de la direction requis sont plus importants pour les instruments financiers dérivés évalués à l'aide de modèles spécialisés et sophistiqués et lorsque certaines ou toutes les données de paramètres sont moins liquides ou moins observables. Le jugement de la direction est requis lors de la sélection et de l'application de paramètres, d'hypothèses et de techniques de modélisation appropriés. Lorsque aucune donnée de marché n'est disponible pour un instrument particulier, les intrants de valorisation sont déterminés en évaluant d'autres sources d'informations pertinentes telles que les données historiques et en procédant à un ajustement approprié pour refléter l'instrument réel évalué et les conditions actuelles du marché. En outre, certains ajustements de valorisation peuvent nécessiter l'exercice d'un jugement de la direction pour atteindre la juste valeur.

De plus, le traitement comptable de la relation de couverture et le test d'efficacité sont basés sur un certain nombre d'hypothèses qui incluent, entre autres, les futurs rachats anticipés et renégociations prévus des portefeuilles Mortgage.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être présentés selon la méthode d'évaluation des intrants utilisée pour déterminer leur juste valeur. Concrètement, une segmentation est requise entre ceux évalués à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables (niveau 2) et de techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables significatifs (niveau 3). Un jugement de la direction est requis pour déterminer la catégorie à laquelle certains instruments doivent être affectés. Cela se produit spécifiquement lorsque l'évaluation est déterminée par un certain nombre de paramètres, dont certains sont observables et d'autres non.

4. Soldes auprès de banques centrales

	2023	2022
	K €	K €
Au coût amorti :		
Soldes auprès de banques centrales	176,654	107,483

Au 31 décembre 2023, les soldes détenus auprès des banques centrales comprennent des dépôts de réserves d'un montant de 21,9 millions d'euros (2022 : 19,9 millions d'euros) liés à l'Obligation de constitution de réserves minimales en vertu du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE portant un intérêt de 0 % par an. Les autres soldes auprès des banques centrales détenus par la Banque auprès de la Banque Nationale de Belgique s'élèvent à 154,7 millions d'euros (2022 : 104,3 millions d'euros) et sont soumis à un taux d'intérêt positif de 4 % (2022 : taux d'intérêt positif de 2 %) par an.

Les soldes auprès des banques centrales figurant dans le tableau précédent s'entendent nets de provisions pour pertes sur créances d'un millier d'euros aux 31 décembre 2023 et 2022.

5. Instruments financiers dérivés

La Banque a établi des lignes dérivées avec des contreparties pour acheter des swaps de change, des swaps de taux d'intérêt et d'autres instruments appropriés approuvés pour couvrir les risques.

La Banque utilise des swaps de change de gré à gré pour couvrir son exposition aux variations des taux de change. Tous les swaps de change arrivent à échéance dans le mois (2022 : 2 mois) à compter de la date de clôture.

La Banque utilise aussi des swaps de taux d'intérêt de gré à gré pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt émanant d'un portefeuille d'hypothèques à taux fixe (voir note ci-dessous : couverture macroéconomique à la juste valeur selon la version dite « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE). Les pertes sur les instruments de couverture associés au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 étaient de 86,4 millions d'euros (2022 : bénéfices de 238,2 millions d'euros). Les bénéfices sur les éléments couverts survenant au cours de l'exercice imputables au risque couvert s'élevaient à 85,1 millions d'euros (2022 : pertes de 235,5 millions d'euros).

Les swaps de change et de taux d'intérêt sont des engagements à échanger un ensemble de flux de trésorerie contre un autre, ce qui entraîne un échange économique de devises ou de taux d'intérêt (par exemple, un taux fixe pour un taux variable).

	2023	2022
	K €	K €
Actifs financiers dérivés – juste valeur	207,438	355,337
Passifs financiers dérivés – juste valeur	(24,648)	(5,306)

La Banque applique une comptabilité de couverture de la juste valeur au niveau macroéconomique, permettant qu'un portefeuille d'éléments soit couvert par plusieurs instruments de couverture. Pour les opérations de « macrocouverture » du risque de taux d'intérêt, la Banque applique la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE. Les règles de « carve-out » de l'UE en matière de macro-couverture permettent de visualiser un groupe de dérivés (ou proportions) en combinaison et conjointement désignés comme instrument de couverture et de supprimer certaines des limites de la comptabilité de couverture à la juste valeur relatives aux positions nettes des prêts, aux dépôts à vue et aux stratégies de sous-couverture. Ainsi, les couvertures naturelles de taux d'intérêt sont utilisées en premier lieu, c'est-à-dire le risque de taux d'intérêt associé aux passifs (Exemples : financement de détail, financement de gros), pour déterminer l'exposition nette. L'exposition restante est couverte dans une couverture de portefeuille, en utilisant la version « carve-out » de l'IAS 39 adoptée par l'UE, dans laquelle une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de détail est désignée comme un élément couvert à des fins de comptabilité de couverture.

La Banque applique les types de comptabilité de couverture suivants :

Couvertures à la juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt relatif aux prêts et avances aux clients (macro-couverture)

Le portefeuille couvert comprend des hypothèques à taux fixe de MeDirect Belgium (voir note annexe 7). Il s'agit de créances hypothécaires dont la période d'intérêt à taux fixe est supérieure à 240 mois. Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt dans la procédure de gestion de l'actif et du passif (« ALM »). Le risque couvert est le risque de variation de la juste valeur du portefeuille imputable aux variations des taux d'intérêt du marché. Les évaluations de l'efficacité sont effectuées sur une base rétrospective et prospective, en utilisant la méthode de compensation du dollar.

L'inefficacité de la couverture peut trouver son origine dans :

- Différences dans le calendrier des flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture ;
- Différentes courbes de taux d'intérêt et l'évolution intra-périodique de ces courbes appliquées aux prévisions et décotes des flux de trésorerie de l'élément couvert et des instruments de couverture ; et
- Disparité entre les acomptes attendus et les acomptes réels (risque de prépaiement).

Les justes valeurs des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures à la juste valeur, ainsi que les montants notionnels y afférents, en faisant la distinction entre les micro-couvertures et les macro-couvertures aux fins de la comptabilité de couverture, sont les suivantes :

	Notionnel 2023	Juste valeur 2023	Notionnel 2022	Juste valeur 2022
	K €	K €	K €	K €
Dérivés détenus à des fins de transaction - Actifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de change	18,412	198	37,196	757
- Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	80,061
		198		80,818
Dérivés détenus à des fins de transaction - Passifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de change	5,782	(28)	47	-
		(28)		-
Dérivés nets détenus à des fins de transaction				
		170		80,818
Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture en couvertures de juste valeur – Actifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans plus d'un an et moins de cinq ans				
- Macro-couvertures	1,080,923	29,060	304,233	28,546
Plus de cinq ans				
- Macro-couvertures	1,031,277	178,180	1,075,017	245,973
		207,240		274,519
Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture en couverture de juste valeur – Passifs				
Type d'instrument :				
- Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance dans plus d'un an et moins de cinq ans				
- Macro-couvertures	553,900	(4,519)	200,000	(5,306)
Plus de cinq ans				
- Macro-couvertures	432,850	(20,101)	-	-
		(24,620)		(5,306)
Dérivés nets désignés comme instruments de couverture à la juste valeur				
		182,620		269,213

MeDirect avait conclu des swaps de taux d'intérêt structurés adossés qui réinternalisaient le risque de taux d'intérêt des créances hypothécaires titrisées. Au 31 décembre 2022, l'actif dérivé inclus ci-dessus dans les actifs dérivés détenus à des fins de négociation de la Banque s'élevait à 80,1 millions d'euros. Tel que cela est décrit dans la note annexe 2.2.9, les passifs financiers dérivés respectifs au 31 décembre 2022 ont été compensés par les prêts et avances aux institutions financières, étant donné qu'un accord de compensation était en place avec la contrepartie.

Les valeurs comptables et l'ajustement de base cumulé pour les hypothèques à taux fixe sont inclus dans l'état de la situation financière dans Prêts et avances aux clients et sont présentés dans la note 7.

L'ajustement de base négatif cumulé au sein des prêts et avances aux clients s'élevait à 183,2 millions d'euros (2022 : ajustement de base négatif s'élevait à 271,3 millions d'euros) comprend également les ajustements de couverture de juste valeur non amortis cumulés de 1,2 million d'euros (2022 : 3,7 millions d'euros) portant sur des couvertures qui ont été interrompues et sont maintenant amorties.

6. Prêts et avances à des institutions financières

	2023	2022
	K €	K €
Au coût amorti :		
Remboursables sur demande et à court terme	262,643	149,735
Emprunts à terme et avances	43,899	163,416
	306,542	313,151

Au 31 décembre 2023, les prêts et avances de la Banque à des institutions financières incluent des soldes donnés en garantie, dont la plupart concernaient le financement de l'achat d'hypothèques néerlandaises s'élevant à 182,9 millions d'euros (2022 : 9,9 millions d'euros) et concernaient le financement de l'achat d'hypothèques belges pour un montant de 22,2 millions d'euros (2022 : 36,5 millions d'euros).

Outre ce qui précède, la Banque a des montants de 40,1 millions d'euros (2022 : 161,6 millions d'euros) qui sont détenus à des fins d'exigences de marge sur les instruments de couverture imputables à l'activité de prêts hypothécaires néerlandais et qui sont donc considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2023, 46,0 millions d'euros (2022 : 72,9 millions d'euros) ont été grevés, la majorité ayant été mis en gage en faveur d'Eurex Clearing AG dans le cadre de la compensation d'instruments financiers dérivés. Par ailleurs, 1,0 million d'euros (2022 : 1,0 million d'euros) sous forme de liquidités a également été versé par la Banque à un fonds de compensation des dérivés détenu par Eurex Clearing AG, dont la Banque est membre. Le fonds de compensation protège les membres contre les pertes jusqu'à ce qu'ils quittent le fonds de compensation.

Les prêts et avances à des institutions financières aux 31 décembre 2023 et 2022 n'étaient ni en souffrance ni dépréciés et aucune mesure de renégociation n'était appliquée par la Banque à cet égard. En outre, aucune perte de crédit attendue n'est imputable à des prêts et avances à des institutions financières.

7. Prêts et avances aux clients

	2023	2022
	K €	K €
Portefeuille International Corporate Lending		
- Emprunts à terme et avances : entreprises	168,240	195,125
Portefeuille Dutch Mortgage		
- Emprunts à terme et avances : détail	2,104,853	1,818,186
Portefeuille Belgian Mortgage		
- Emprunts à terme et avances : détail	255,290	132,130
Ajustement sur une base IFRS – Portefeuille Mortgage	(183,180)	(271,273)
Prêts et avances bruts aux clients	2,345,203	1,874,168
Moins : provisions pour pertes sur créances	(2,734)	(3,260)
	2,342,469	1,870,908

	Provisions comptabilisées							
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Provisions pour pertes sur créances :								
- Portefeuille International Corporate Lending	(1,430)	(2,180)	(384)	(766)	(282)	-	(2,096)	(2,946)
- Portefeuille Dutch Mortgage	(136)	(106)	(145)	(71)	(4)	(7)	(285)	(184)
- Portefeuille Belgian Mortgage	(249)	(114)	(46)	(16)	(58)	-	(353)	(130)
	(1,815)	(2,400)	(575)	(853)	(344)	(7)	(2,734)	(3,260)

L'ajustement de juste valeur/base négatif s'élevant à 183,2 millions d'euros (2022 : ajustement de juste valeur/base négatif s'élevant à 271,3 millions d'euros) est imputable aux swaps de taux d'intérêt conclus dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le processus ALM pour couvrir le risque de variation de la juste valeur du portefeuille attribuable aux mouvements des taux d'intérêt du marché (voir note annexe 5). Le mouvement a entraîné des bénéfices sur éléments couverts imputables au risque couvert s'élevant à 85,1 millions d'euros (2022 : pertes de 235,5 millions d'euros), comme indiqué à la note annexe 21 des présents états financiers.

Comme indiqué plus en détail dans la note annexe 17, au 31 décembre 2023, les hypothèques de détail néerlandaises s'élevaient à 1 153,3 millions d'euros (2022 : 1 219,7 millions d'euros) et ont été titrisées par le biais de trois (2022 : trois) transactions de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (Residential Mortgage Backed Security « RMBS »). Étant donné que les risques et avantages étaient réputés avoir été conservés par la Banque, ceux-ci ont été comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Banque aux 31 décembre 2023 et 2022.

Le portefeuille Dutch Mortgage de la Banque dans le tableau précédent se compose principalement d'hypothèques résidentielles de détail néerlandaises, à l'exception des hypothèques buy-to-let d'un montant de 85,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 15,9 millions d'euros). Cette activité a été lancée en octobre 2022.

Aucune restructuration du portefeuille international de prêts aux entreprises de la Banque n'a eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

8. Portefeuilles Securities Investment et Securitisation Investment

Portefeuille Securities Investment

	2023	2022		
	K €	K €		
Investissements évalués au coût amorti, y compris l'ajustement de base imputable au risque couvert				
- Dettes et autres titres à revenu fixe	422,948	389,537		
- Moins : provisions pour pertes sur créances	(32)	(58)		
Investissements évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
- Instruments de capitaux propres	-	819		
	422,916	390,298		
Provisions pour pertes sur créances :				
- Sur les investissements évalués au coût amorti	(32)	(58)		
	Évalué au coût amorti	Évalué à la juste valeur par le biais		
	2023	2022	2023	2022
	K €	K €	K €	K €
Titres de créance et autres titres à revenu fixe				
Émis par des organismes publics				
- gouvernements nationaux et régionaux étrangers	102,813	74,066	-	-
- supranationaux	-	30,128	-	-
Émis par d'autres organismes				
- banques étrangères	320,103	285,285	-	-
	422,916	389,479	-	-
Instruments de capitaux propres				
Émis par des organismes publics				
- entreprises	-	-	-	819
	-	-	-	819
Statut de cotation				
- cotés sur des bourses étrangères reconnues	422,916	389,479	-	-
- non cotés	-	-	-	819
	422,916	389,479	-	819

	Évalué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Évalué à la juste valeur par le biais	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre						
Au début de l'année	389,479	55,669	-	436,524	819	-
Ajouts	136,600	147,219	-	-	-	-
Rachats	(101,200)	(25,000)	-	(220,653)	(819)	-
Amortissement de prime/ réduction	(1,989)	932	-	(6,156)	-	-
Variations de la juste valeur	-	-	-	895	-	819
Variation des provisions pour pertes sur créances	26	49	-	-	-	-
Reclassement en catégorie de coût amorti	-	210,610	-	(210,610)	-	-
En fin d'exercice	422,916	389,479	-	-	-	819

Les titres de placement d'une valeur nominale de 336,0 millions d'euros sont mis en gage en garantie auprès d'Eurex contre une offre de facilités d'emprunt (2022 : 277,3 millions d'euros). Celles-ci comprennent les titres de placement détenus au bilan d'une valeur comptable de 335,5 millions d'euros (2022 : 277,5 millions d'euros).

La valeur en liquidités des facilités d'emprunt non utilisées (marge) au 31 décembre 2023 qui sont garanties par des titres de placement s'élevait à 319,8 millions d'euros (2022 : 254,1 millions d'euros).

Des titres de placement d'une valeur nominale de 87,0 millions d'euros (2022 : 110,5 millions d'euros) et une valeur comptable de 87,0 millions d'euros (2022 : 112,0 millions d'euros) sont également engagés dans le cadre de la coopération avec Blauwtrust Groep pour accéder à leur plateforme multi-investisseurs afin d'acheter des hypothèques néerlandaises d'origine nouvelle.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Banque n'avait aucun engagement à acheter d'autres titres de placement.

Comme indiqué dans la note annexe 2.8.3, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Banque a comptabilisé des investissements en capitaux propres de 0,8 million d'euros, acquis dans le cadre d'une restructuration d'une société européenne qui s'est produite en 2021, et qui étaient auparavant détenus à une valeur nulle. Ceux-ci ont été échangés en 2023.

Portefeuille Securitisation Investment

	2023	2022
	K €	K €
Investissements évalués au coût amorti		
- Dettes et autres titres à revenu fixe	445,977	415,078
- Moins : provisions pour pertes sur créances	(45)	(42)
	445,932	415,036

	Évalué au coût amorti		Évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	2023	2022	2023	2022
	K €	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre				
Au début de l'année	415,036	-	-	347,972
Ajouts	31,250	67,000	-	-
Rachats	(169)	-	-	-
Amortissement de prime/réduction	(182)	7	-	3
Variations de la juste valeur	-	-	-	96
Variation des provisions pour pertes sur créances	(3)	(42)	-	-
Reclassement en catégorie de coût amorti	-	348,071	-	(348,071)
En fin d'exercice	445,932	415,036	-	-

La Banque avait engagé 115,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 81,9 millions d'euros) du portefeuille Securitisation Investment au profit de tiers pour la fourniture de facilités d'emprunt.

La Banque a acquis des parts dans des opérations de CLO gérées par des entités tierces correspondant à des tranches bénéficiant de la notation de crédit la plus élevée dans ces structures de CLO. Ces parts acquises dans des opérations de CLO sont cotées sur des bourses reconnues mais ne sont pas négociées de manière centralisée. Les actifs sous-jacents à ces opérations de CLO sont des prêts à effet de levier, principalement des prêts prioritaires à effet de levier garantis, et des obligations d'entreprises à haut rendement. Au 31 décembre 2023, les positions d'une valeur nominale de 445,9 millions d'euros (2022 : 425,0 millions d'euros) sont détenues selon un modèle économique de « détention pour la collecte » et évaluées au coût amorti.

Reclassement des investissements

En juin 2022, la Banque a modifié le modèle économique de gestion des investissements dans les portefeuilles Securities investment et Securitisation investment qui étaient initialement considérés comme « Hold to collect and sell » (ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels) et ont donc été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du revenu global.

Ce changement de modèle économique s'explique par le fait que le premier semestre 2022 représentait la fin d'une procédure de préparation de MeDirect pour l'avenir car grâce au lancement de l'activité hypothécaire belge, la Banque a achevé son plan de diversification saine dans différentes classes d'actifs.

La stratégie de diversification de la Banque qui a démarré en 2019 reposait principalement sur la réduction du portefeuille International Lending et le lancement de la ligne commerciale hypothécaire néerlandaise. Le lancement réussi de l'activité hypothécaire néerlandaise a également permis à la Banque d'émettre avec succès deux RMBS de l'activité hypothécaire néerlandaise au plus fort de la pandémie de COVID-19.

En décembre 2021, la Banque a cessé les accords de financement intrabancaires avec MeDirect Malta par l'intermédiaire de Grand Harbour I. Cela a abouti à une gestion nettement meilleure de la liquidité de la Banque.

La Banque a également augmenté et diversifié les sources de financement au fur et à mesure qu'elle a augmenté les canaux des contrats de mise en pension et finance son portefeuille Mortgage par le biais de son programme de titrisation hypothécaire Bastion. Par conséquent, grâce à ces sources de financement, la Banque est en mesure de répondre à ses besoins de liquidité et détiendra ces investissements jusqu'à l'échéance.

Les développements ci-dessus ont entraîné une modification du modèle économique des portefeuilles Securities investment et Securitisation investment. Ces investissements sont maintenant classés en tant que hold to collect et, par conséquent, le 1er juillet 2022, ces investissements ont été reclassés en dehors de la catégorie d'évaluation de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et dans la catégorie d'évaluation au coût amorti.

	Valeur comptable avant reclassement	Valeur comptable après reclassement
	K €	K €
Actifs		
Investissements – Portefeuille Securities		
- évalué au coût amorti	201,686	547,480
- évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	336,724	-
Investissements – Portefeuille Securitisation		
- évalué au coût amorti	-	415,029
- évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	397,751	-
Actifs d'impôt différé	14,174	7,328
Total des actifs	3,197,535	3,230,730
Capitaux propres		
Autres réserves	(19,495)	224
Pertes cumulées	(40,188)	(43,406)
Total des capitaux propres	162,316	142,815

Au 31 décembre 2023, le portefeuille Investments – Securities et le portefeuille Investments – Securitisation comprenaient des investissements d'une valeur comptable de 146,5 millions d'euros et 415,1 millions d'euros respectivement (2022 : 213,1 millions d'euros et 398,6 millions d'euros) qui faisaient partie de ce reclassement intervenu le 1er juillet 2022. La juste valeur de ces investissements au 31 décembre 2023 dans le portefeuille Investments – Securities et le portefeuille Investments – Securitisation s'élevait respectivement à 137,6 millions d'euros et 407,6 millions d'euros respectivement (2022: 200,9 millions d'euros et 348,0 millions d'euros). Si ces investissements n'avaient pas été reclassés en dehors de la juste valeur par le biais d'une autre catégorie de résultat global afin d'être évalués au coût amorti, entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023, des pertes de juste valeur de 1,7 millions d'euros auraient été comptabilisées pour le portefeuille Securities dans autre résultat global (1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 : pertes de juste valeur de 4,3 millions d'euros) alors que des bénéfices de juste valeur de 9,8 millions d'euros auraient été comptabilisées pour le portefeuille Securitisation dans autres éléments du résultat global (1er juillet 2022 et 31 décembre 2022 : bénéfices de juste valeur de 0,75 million d'euros).

9. Immobilisations corporelles

	Améliorations des locaux	Matériel informatique	Autres équi- pements	Installa- tions	Véhicules à moteur	Actifs comptabi- lisés au titre du droit d'utilisation	Total
	K €	K €	K €	K €	K €	K €	K €
Au 1er janvier 2022							
Coût	53	240	60	273	142	3,084	3,852
Amortissements cumulés	(16)	(142)	(31)	(138)	(142)	(1,078)	(1,547)
Montant net comptable	37	98	29	135	-	2,006	2,305
Exercice clôturé le 31 décembre 2022							
Au début de l'année	37	98	29	135	-	2,006	2,305
Ajouts	-	6	8	-	-	73	87
Amortissements de l'exercice	(6)	(45)	(17)	(24)	-	(489)	(581)
En fin d'exercice	31	59	20	111	-	1,590	1,811
À la date du 31 décembre 2022							
Coût	53	246	68	273	142	3,157	3,939
Amortissements cumulés	(22)	(187)	(48)	(162)	(142)	(1,567)	(2,128)
Montant net comptable	31	59	20	111	-	1,590	1,811
Exercice clôturé le 31 décembre 2023							
Au début de l'année	31	59	20	111	-	1,590	1,811
Ajouts	-	3	1	-	-	-	4
Modification de la location	-	-	-	-	-	221	221
Amortissements de l'exercice	(6)	(37)	(8)	(24)	-	(514)	(589)
En fin d'exercice	25	25	13	87	-	1,297	1,447
À la date du 31 décembre 2023							
Coût	53	249	69	273	142	3,378	4,164
Amortissements cumulés	(28)	(224)	(56)	(186)	(142)	(2,081)	(2,717)
Montant net comptable	25	25	13	87	-	1,297	1,447

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Banque exploitait un bien immobilier détenu conformément à un contrat de location.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation présentés dans le tableau précédent reflètent les actifs suivants liés aux contrats de location :

	2023	2022
	K €	K €
Locaux	926	877
Matériel informatique	370	709
Autres équipements	1	4
	1,297	1,590

La variation de la valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation est analysée dans le tableau suivant :

	Locaux	Matériel équipements	Autre équipements	Total
	K €	K €	K €	K €
Au 1er janvier 2022				
Coût	1,465	1,600	19	3,084
Amortissements cumulés	(421)	(643)	(14)	(1,078)
Montant net comptable	1,044	957	5	2,006
Exercice clôturé le 31 décembre 2022				
Au début de l'année	1,044	957	5	2,006
Ajouts	-	73	-	73
Amortissements de l'exercice	(167)	(321)	(1)	(489)
En fin d'exercice	877	709	4	1,590
À la date du 31 décembre 2022				
Coût	1,465	1,673	19	3,157
Amortissements cumulés	(588)	(964)	(15)	(1,567)
Montant net comptable	877	709	4	1,590
Exercice clôturé le 31 décembre 2023				
Au début de l'année	877	709	4	1,590
Modification de la location	221	-	-	221
Amortissements de l'exercice	(172)	(339)	(3)	(514)
En fin d'exercice	926	370	1	1,297
À la date du 31 décembre 2023				
Coût	1,686	1,673	19	3,378
Amortissements cumulés	(760)	(1,303)	(18)	(2,081)
Montant net comptable	926	370	1	1,297

Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de biens et d'équipements au cours de l'exercice (2022 : néant).

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels informa- tiques	Actifs comptabilisés au titre du droit d'uti- lisation	Total
	K €	K €	K €
Au 1er janvier 2022			
Coût	2,219	6,627	8,846
Amortissements cumulés	(899)	(3,481)	(4,380)
Montant net comptable	1,320	3,146	4,466
Exercice clôturé le 31 décembre 2022			
Au début de l'année	1,320	3,146	4,466
Ajouts	314	588	902
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(439)	(1,161)	(1,600)
En fin d'exercice	1,195	2,573	3,768
À la date du 31 décembre 2022			
Coût	2,533	7,215	9,748
Amortissements cumulés	(1,338)	(4,642)	(5,980)
Montant net comptable	1,195	2,573	3,768
Exercice clôturé le 31 décembre 2023			
Au début de l'année	1,195	2,573	3,768
Ajouts	115	247	362
Modification de la location	-	(99)	(99)
Frais d'amortissement et de dépréciation de l'exercice	(465)	(1,216)	(1,681)
En fin d'exercice	845	1,505	2,350
À la date du 31 décembre 2023			
Coût	2,648	7,363	10,011
Amortissements cumulés	(1,803)	(5,858)	(7,661)
Montant net comptable	845	1,505	2,350

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation repris dans le tableau précédent concernent les logiciels informatiques loués. Les passifs de location correspondants sont présentés et analysés à la note annexe 20 de ces états financiers.

Il n'y a eu aucun coût d'emprunt immobilisé lié à l'acquisition de logiciels au cours de l'exercice (2022 : néant).

11. Actifs et passifs d'impôt différé

	2023	2022
	K €	K €
Actifs d'impôt différé	7,602	7,602

Les actifs et passifs d'impôt différé sont imputables aux éléments suivants :

	2023	2022
	K €	K €
Pertes fiscales non utilisées	7,184	7,544
Provisions pour pertes sur créances	729	882
Différence entre les normes comptables IFRS et BEGAAP :		
- Couverture	(271)	(1,893)
- Swaps de taux d'intérêt	4,655	4,799
- Résultats imputables aux entités de titrisation	(3,836)	(2,601)
- Autres	(859)	(1,129)
	7,602	7,602

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs d'impôt différé s'élèvent à 4,6 millions d'euros (2022 : 3,1 millions d'euros) et ont été compensés car il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs fiscaux exigibles par les passifs fiscaux exigibles et que les impôts sur le résultat différés dépendent de la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires selon la méthode du report variable et sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer à la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou au cours de laquelle le passif est réglé sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été substantiellement adoptés à la fin de la période examinée. Les principaux taux d'imposition utilisés sont de 25 % (2022 : 25 %) pour ce qui concerne l'administration fiscale belge.

Variations de l'impôt différé au cours de l'exercice :

	Au début de l'année	Comptabilisé en compte de résultat	En fin d'exercice
	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre 2023			
Pertes fiscales non utilisées	7,544	(360)	7,184
Provisions pour pertes sur créances	882	(153)	729
Différences entre les normes IFRS et BEGAAP :			
- Couverture	(1,893)	1,622	(271)
- Swaps de taux d'intérêt	4,799	(144)	4,655
- Résultats imputables aux entités de titrisation	(2,601)	(1,235)	(3,836)
- Autres	(1,129)	270	(859)
	7,602	-	7,602

	Au début de l'année	Comptabilisé en compte de résultat	Comptabilisé en autres éléments du résultat global	En fin d'exercice
	K €	K €	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre 2022				
Investissements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	274	-	(274)	-
Pertes fiscales non utilisées	8,395	(851)	-	7,544
Provisions pour pertes sur créances	707	175	-	882
Différences entre les normes IFRS et BEGAAP :				
- Couverture	-	(1,893)	-	(1,893)
- Swaps de taux d'intérêt	-	4,799	-	4,799
- Résultats imputables aux entités de titrisation	(1,500)	(1,101)	-	(2,601)
- Autres	-	(1,129)	-	(1,129)
	7,876	-	(274)	7,602

Au 31 décembre 2023, la Banque avait des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles la Banque a pris la décision de ne pas comptabiliser d'actifs d'impôt différé d'un montant de 6,3 millions d'euros (2022 : 6,6 millions d'euros). Bien que la Banque ait adopté une approche prudente pour ne pas comptabiliser certains actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales non utilisées, ces pertes fiscales non utilisées n'ont pas de date d'expiration et peuvent être reportées indéfiniment, même au-delà de la période d'évaluation utilisée pour déterminer les actifs d'impôt différé.

12. Comptes de régularisation

	2023	2022
	K €	K €
Acomptes	159	134
Revenu accumulé	16,622	9,747
	16,781	9,881

Au 31 décembre 2023, les produits à recevoir s'entendent nets de provisions pour pertes sur créances s'élevant à 22 000 euros (2022 : 18 000 euros).

13. Autres actifs

	2023	2022
	K €	K €
Créances de :		
- Société mère immédiate	6,722	30,765
- Autres sociétés du groupe	148	-
Coûts de contrats client différés	523	633
Autres créances	161	128
Autres actifs	25,952	24,022
	33,506	55,548

Au 31 décembre 2022, les créances à recevoir directement de la société mère comprennent une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 22,7 millions d'euros, dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable de 82,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'a été tiré sur la facilité RCF de 22,0 millions d'euros. Cette facilité de crédit était soumise à des intérêts annuels équivalant au cumul de l'Euribor à trois mois et à la marge de 2,80 % et étaient garanties par un pool de prêts internationaux aux entreprises détenus par MeDirect Malta d'une valeur nominale de 33,5 millions d'euros (2022: 164,3 millions d'euros).

Au 31 décembre 2023, les « autres actifs » de la Banque comprennent des soldes s'élevant à 19,5 millions d'euros (2022 : 16,2 millions d'euros) détenus auprès d'un créancier hypothécaire tiers aux Pays-Bas jusqu'à ce que les critères d'éligibilité NHG pertinents pour les demandes de prêt spécifiques relatives au portefeuille Dutch Mortgage soient remplis à l'avenir.

Au 31 décembre 2023, les « autres actifs » de la Banque comprennent des soldes s'élevant à 1,6 million d'euros (2022 : 6,9 millions d'euros) détenus auprès d'un créancier hypothécaire tiers en Belgique jusqu'à ce que les critères pertinents pour les demandes de prêt spécifiques relatives au portefeuille Belgian Mortgage soient remplis à l'avenir.

Aucun de ces actifs n'est réputé déprécié aux 31 décembre 2023 et 2022 et les pertes de crédit attendues par rapport à ces soldes étaient considérées comme insignifiantes.

14. Capital et réserves

	2023	2022
	Aucune	Aucune
Autorisé :		
Actions ordinaires de classe « A » de 1 € chacune	225,000	225,000
Émis et entièrement libéré :		
Actions ordinaires de classe « A » de 1 € chacune	225,000	225,000

Autres réserves

Au 31 décembre 2023, l'autre réserve de la Banque se compose d'une réserve légale de 0,7 million d'euros (2022 : 0,2 million d'euros) qui doit être maintenue par MeDirect Belgium conformément à l'article 7:211 du Code belge des sociétés, qui oblige MeDirect Belgium à affecter au moins 5 % de son bénéfice net à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale atteigne 10 % du capital social de MeDirect Belgium.

Toutes les réserves à la date de clôture, à l'exception des bénéfices non distribués par la Banque, sont non distribuables.

Dividendes

Les administrateurs de la Banque ne proposent pas de dividendes définitifs à distribuer.

15. Montants dus à des institutions financières

	2023	2022
	K €	K €
Dépôts à terme	278,184	265,410

16. Montants dus à des clients

	2023	2022
	K €	K €
Remboursables sur demande et à court terme	2,158,203	1,580,971
Dépôts à terme	350,964	499,558
	2,509,167	2,080,529

17. Titres de créance en circulation

	2023	2022
	K €	K €
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	969,569	658,293
Valeur nominale d'origine des billets émis	-	368,500
Frais d'émission	-	(2,063)
Amortissement de la prime comptabilisée en résultat	(1,028)	(1,303)
Amortissement des coûts d'émission comptabilisés en résultat	995	1,303
Rachats	(58,688)	(55,161)
En fin d'exercice	910,848	969,569
Au 31 décembre		
Valeur nominale d'origine des billets émis	910,766	969,454
Prime de billet non amorti	2,316	3,311
Frais d'émission de billets non amortis	(2,234)	(3,196)
Valeur comptable nette	910,848	969,569
Au 31 décembre		
Bastion 2020-1 NHG B.V.	271,555	295,053
Bastion 2021-1 NHG B.V.	297,822	307,416
Bastion 2022-1 NHG B.V.	341,471	367,100
Valeur comptable nette	910,848	969,569

Conformément au prospectus de base daté de mai 2020, MeDirect Belgium a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage de détail en collectant 350,0 millions d'euros par le biais d'une transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg. Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2020-1, un véhicule de titrisation à vocation spécifique basé aux Pays-Bas, qui est contrôlé par MeDirect Belgium.

Ce RMBS est soumis à des intérêts de 0,60 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts de 1,00 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en avril 2025, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en avril 2057. Toutefois, MeDirect Belgium se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis les billets de classe A du RMBS équivalant à 350,0 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais et, par conséquent, contrôle Bastion 2020-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2020-1 détenus par un investisseur institutionnel et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des billets de Bastion 2020-1 tombant les 23 janvier 2023, 24 avril 2023, 24 juillet 2023 et 23 octobre 2023, des montants de 6,4 millions d'euros, 5,6 millions d'euros, 5,1 millions d'euros et 6,7 millions d'euros de billets de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés, alors qu'à chacune des dates de paiement des billets du 24 janvier 2022, du 25 avril 2022, du 25 juillet 2022 et du 24 octobre 2022, des montants de 7,3 millions d'euros, 6,1 millions d'euros, 7,8 millions d'euros et 5,8 millions d'euros desdits billets de classe A ont été rachetés.

En janvier 2021, MeDirect Belgium a titrisé une partie supplémentaire de son portefeuille Dutch Mortgage de détail par le biais d'une transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg, par laquelle un montant principal de 414,0 millions d'euros a été vendu à une entité ad hoc de titrisation, appelée Bastion 2021-1 NHG B.V., établie aux Pays-Bas et contrôlée par MeDirect Belgium.

Ce RMBS est soumis à des intérêts de 0,70 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts de 1,05 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en août 2026, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en août 2058. Toutefois, MeDirect Belgium se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis les billets de classe A du RMBS équivalant à 350,0 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais et, par conséquent, contrôle Bastion 2021-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2021-1 détenus par un investisseur institutionnel et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des billets de Bastion 2021-1 tombant les 20 février 2023, 22 mai 2023, 21 août 2023 et 20 novembre 2023, des montants de 8,0 millions d'euros, 5,3 millions d'euros, 10,6 millions d'euros et 6,8 millions d'euros de billets de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés, alors qu'à chacune des dates de paiement des billets du 21 février 2022, du 20 mai 2022, du 22 août 2022 et du 21 novembre 2022, des montants de 7,9 millions d'euros, 9,2 millions d'euros, 5,8 millions d'euros et 7,3 millions d'euros desdits billets de classe A ont été rachetés.

Conformément au prospectus de base daté du 25 novembre 2022, MeDirect Belgium a titrisé avec succès une partie de son portefeuille Dutch Mortgage de détail en collectant 368,5 millions d'euros par le biais du placement de billets A1 de la transaction RMBS, cotée à la Bourse de Luxembourg, auprès d'investisseurs externes. Dans le cadre de la transaction, le portefeuille hypothécaire a été vendu à Bastion 2022-1, un véhicule de titrisation à vocation spécifique basé aux Pays-Bas, qui est contrôlé par MeDirect Belgium.

Ce RMBS est soumis à des intérêts de 0,60 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) jusqu'à la première date de remboursement facultative et à des intérêts de 1,20 % par an par rapport à l'Euribor à 3 mois (y compris le plancher à 0 %) à compter de la première date de remboursement facultative en mars 2028, payables trimestriellement. Toutes les obligations sont remboursables au pair et doivent être remboursées définitivement en

mai 2060. Toutefois, MeDirect Belgium se réserve le droit de rembourser l'obligation dans des circonstances particulières indiquées dans le prospectus de base.

Un investisseur institutionnel a acquis des billets de classe A du RMBS équivalant à 369,0 millions d'euros, classés au premier rang vis-à-vis de toutes les tranches juniors conservées par MeDirect Belgium. MeDirect conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés au portefeuille néerlandais sous-jacent titrisé garanti par l'État néerlandais et, par conséquent, contrôle Bastion 2022-1. Par conséquent, le portefeuille hypothécaire, les billets prioritaires de Bastion 2022-1 détenus par un investisseur institutionnel et les produits et dépenses y afférents sont repris dans les états financiers de la Banque.

À chacune des dates de paiement des billets de Bastion 2022-1 tombant les 20 février 2023, 22 mai 2023, 21 août 2023 et 20 novembre 2023, des montants de 5,7 millions d'euros, 5,9 millions d'euros, 7,2 millions d'euros et 7,2 millions d'euros de billets de classe A, se rapportant à la tranche senior, ont été rachetés.

18. Provisions pour créances et autres charges

	2023	2022
	K €	K €
Provisions pour pertes sur créances au titre des engagements de prêts		
Exercice clôturé le 31 décembre		
Au début de l'année	152	53
Variation des pertes de crédit attendues	(72)	99
En fin d'exercice	80	152

19. Comptes de régularisation

	2023	2022
	K €	K €
Frais d'intérêts courus	31,357	9,206
Autres charges à payer	2,376	3,208
Produits à reporter	455	722
	34,188	13,136

20. Autres engagements

	2023	2022
	K €	K €
Montants dus à la société mère immédiate	1,050	522
Impôts indirects à payer	480	650
Dettes locatives	1,425	2,372
Autres engagements	10,815	9,180
	13,770	12,724

Les sommes dues à la société mère immédiate ne sont pas garanties, sont sans intérêts et remboursables sur demande.

Autres engagements sont principalement constitués de comptes de règlement.

Les passifs locatifs associés au droit d'utilisation sont analysés ci-dessous.

	2023	2022
	K €	K €
Non courants		
Locaux	787	814
Matériel informatique	63	231
Autres équipements	1	1
Logiciels informatiques	143	581
	994	1,627
Courants		
Locaux	222	190
Matériel informatique	45	125
Autres équipements	1	1
Logiciels informatiques	163	429
	431	745
Total	1,425	2,372

Les options de prolongation des contrats de location, la dernière extension allant jusqu'en mars 2028, ont été incluses dans le passif locatif car la durée du contrat de location reflète l'exercice de ces options.

La Banque détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location si elle est raisonnablement certaine d'être exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, si elle est raisonnablement certaine de ne pas être exercée.

La Banque dispose de certains contrats de location qui incluent des options d'extension et de résiliation. La Banque applique son jugement en évaluant si elle est raisonnablement certaine d'exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation du contrat de location. En d'autres termes, elle tient compte de tous les facteurs pertinents qui l'encouragent économiquement à exercer son droit de renouvellement ou de résiliation. Après la date d'entrée en vigueur, la Banque réévalue la durée du bail en cas d'événement important ou de changement de circonstances sous son contrôle qui affecte sa capacité à exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le montant total des engagements au titre de la location de matériel informatique, d'autres équipements et de logiciels informatiques était imputable aux accords passés avec MeDirect Tech Limited, une partie liée.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés attribuables aux passifs de location sont analysés dans la note annexe 2.3.4.

L'évolution de la valeur comptable de ces passifs est analysée dans le tableau suivant :

	2023	2022
	K €	K €
Au début de l'année	2,372	3,186
Ajouts	247	731
Modification de la location	122	-
Palements	(1,421)	(1,687)
Frais d'intérêts	105	142
En fin d'exercice	1,425	2,372

Le compte de résultat reflète les montants suivants relatifs aux contrats de location :

	2023	2022
	K €	K €
Intérêts débiteurs (note annexe 21)	105	142

21. Produits d'intérêts nets

	2023	2022
	K €	K €
Produits d'intérêts		
Prêts et avances à des institutions financières	44,966	1,532
Prêts et avances aux clients		
- intérêts sur les prêts et avances aux clients	77,680	42,230
- (pertes)/bénéfices nettes représentant la part non effective des couvertures à la juste valeur	(1,300)	2,763
Titres de placement		
- intérêts sur titres de placement	5,870	4,645
- amortissement des primes nettes sur titres d'investissement	(2,171)	(5,214)
Total des produits d'intérêts	125,045	45,956
Charges d'intérêts		
Montants dus à des institutions financières	43,249	5,701
Montants dus à des clients	31,918	8,214
Dettes locatives	105	142
Total des charges d'intérêts	75,272	14,057
Produits d'intérêts nets	49,773	31,899

Pour les relations de macro-couverture comprenant des swaps de taux d'intérêt couvrant le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille des hypothèques à taux fixe de la Banque, des pertes à la juste valeur de 86,4 millions d'euros (2022 : bénéfices de 238,2 millions d'euros) découlant de dérivés désignés dans des relations de couverture bénéfiques à la juste valeur et de 85,1 millions d'euros (2022 : pertes de 235,5 millions d'euros) représentant une baisse nette (2022 : baisse) de la juste valeur des éléments couverts imputables au risque couvert sont incluses dans le résultat net d'intérêt de la Banque. Les bénéfices se traduisent dans les intérêts découlant des prêts et avances aux clients, où les intérêts sur les éléments couverts sont présentés.

Au sein des produits d'intérêts, la Banque comptabilise des montants de compensation de 5,7 millions d'euros (2022 : 3,0 millions d'euros) relatifs aux intérêts débiteurs sur swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir les portefeuilles Mortgage.

	2023	2022
	K €	K €
Macro-couverture :		
(Pertes)/bénéfices sur instruments de couverture	(86,400)	238,224
Bénéfices/(pertes) sur les éléments couverts imputables au risque couvert – ajustement de base du portefeuille Mortgage (voir la note annexe 7)	85,100	(235,461)
(Pertes)/bénéfices nets représentant la partie non effective des couvertures à la juste valeur	(1,300)	2,763

22. Revenus nets liés aux honoraires et commissions

	2023	2022
	K €	K €
Revenus liés aux honoraires et commissions		
Revenu des honoraires de prêt garanti d'entreprise	6	204
Produits des honoraires sur opérations bancaires	18	16
Honoraires de services d'investissement	4,252	4,052
Autres produits d'honoraires	349	145
Total des revenus liés aux honoraires et commissions	4,625	4,417
Frais d'honoraires et commissions		
Frais d'honoraires sur opérations bancaires	235	266
Honoraires de transaction et de garde des services d'investissement	1,207	1,238
Autres frais d'honoraires	73	65
Total des frais d'honoraires et de commissions	1,515	1,569
Revenus nets liés aux honoraires et commissions	3,110	2,848

23. Revenu/(pertes) net(tes) des opérations de négociation

	2023	2022
	K €	K €
Résultat net des activités de change	41	160
Pertes net provenant d'instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	(746)
	41	(586)

24. Frais de personnel

Les frais de personnel engagés sont analysés comme suit :

	2023	2022
	K €	K €
Frais de personnel		
- rémunération et avantages sociaux directs	9,271	9,261
- charges patronales sécurité sociale	1,042	1,073
- autres frais de personnel	313	330
- pensions de retraite et de réversion	195	215
	10,821	10,879

Le nombre moyen hebdomadaire de personnes employées au cours de l'exercice, y compris les administrateurs exécutifs, était le suivant :

	2023	2022
	Aucune	Aucune
Cadres dirigeants et cadres supérieurs	9	5
Autres dirigeants, superviseurs et employés	54	63
	63	68

Le nombre de personnes employées par la Banque à la date de clôture, y compris les administrateurs exécutifs, était de 62 (2022 : 59).

25. Autres frais administratifs

Les autres frais administratifs sont analysés comme suit :

	2023	2022
	K €	K €
Frais d'assistance informatique et de télécommunication	6,199	5,977
Frais juridiques, professionnels et marketing	10,367	9,946
Dépenses réglementaires	4,677	4,990
Fiscalité indirecte	2,750	3,082
Autres frais	6,604	4,343
	30,597	28,338

Sont compris dans les autres frais administratifs les honoraires prélevés par les commissaires aux comptes indépendants de la Banque au titre de l'exercice comme suit :

	2023	2022
	K €	K €
Services d'audit	377	222
Autres services d'assurance	28	-
Services fiscaux	104	29
Autres services non liés à l'audit	25	18

Les autres services non liés à l'audit sont compatibles avec les règles d'indépendance des auditeurs.

Des paiements fondés sur des actions, ne dépassant pas 0,1 million d'euros (2022 : 0,1 million d'euros) inclus dans les Autres dépenses ci-dessus, sont octroyés à certains administrateurs exécutifs dans le cadre d'un plan de prime à la performance. Dans le cadre de ce plan, les administrateurs exécutifs ont droit à des instruments liés à des actions dont la valeur est basée sur les variations de la juste valeur des actions ordinaires de MDB Group Limited, mais qui sont réglés en liquidités et qui, par conséquent, ne donnent pas droit aux employés à des actions ou à tout intérêt ou droit sur ces actions. Par conséquent, les instruments liés à des actions comprennent un certain nombre d'actions ordinaires notionnelles de MDB Group Limited déterminées à la date d'attribution par référence aux montants des primes correspondants en tenant compte de la juste valeur des actions à cette date.

Le plan prévoit des attributions initiales liées à des actions et des attributions différées liées à des actions qui sont soumises à une période de report d'au moins douze mois mais sans dépasser cinq ans. Les attributions différées liées à des actions attribuables à des primes de performance sont acquises immédiatement, mais sont également soumises à une période de report. Les montants de règlement sont déterminés sur la base de la juste valeur des actions ordinaires à la date de règlement, c'est-à-dire à la fin de la période de report.

Une évaluation de la performance sur la période concernée est utilisée pour déterminer le montant de la prime de performance différée à octroyer. Le paiement basé sur des actions est classé comme un règlement en liquidités car les transactions de paiement basées sur des actions avec les administrateurs sont réglées par un paiement en liquidités.

26. Variation des pertes de crédit attendues et autres frais sur dépréciation de crédit

	2023	2022
	K €	K €
Variation des pertes de crédit attendues		
Prêts et avances aux clients, y compris les engagements liés au crédit		
- Portefeuille International Corporate Lending (y compris le revenu cumulé)	897	(455)
- Portefeuille Dutch Mortgage	(100)	(37)
- Portefeuille Belgian Mortgage	(204)	(164)
Investissements évalués au coût amorti		
- Portefeuille Securities	26	(49)
- Portefeuille Securitisation	(3)	-
	616	(705)

27. Frais fiscaux

	2023	2022
	K €	K €
Frais fiscaux actuels		
- frais fiscaux de l'exercice en cours	2,014	169
Impôts sur le revenu	2,014	169

L'impôt comptabilisé dans le compte de résultat comme bénéfice/(perte) de la Banque avant impôt diffère du montant théorique qui découlerait de l'utilisation du taux d'imposition applicable en Belgique, pays de constitution de la Banque, comme suit :

	2023	2022
	K €	K €
Bénéfice/(perte) avant impôts	9,822	(5,446)
Impôt au taux applicable de 25 %	2,456	(1,362)
Conséquence fiscale de :		
- Frais non déductibles	634	34
- Mouvements fiscaux différés non comptabilisés (note annexe 11)	(291)	2,000
- Revenus non imposables	-	(532)
- Autre	(785)	29
Impôts sur le revenu	2,014	169

28. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état des flux de trésorerie sont analysés ci-dessous :

	2023	2022
	K €	K €
Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Dépôts à vue	14,626	42,052
Dépôts à vue Target 2	154,767	87,555
Dettes envers des institutions financières dont l'échéance initiale est inférieure à 3 mois	(278,184)	(265,410)
<i>Par état des flux de trésorerie</i>	(108,791)	(135,803)
Ajustements pour traduire :		
Autres soldes auprès de banques centrales	21,887	19,928
Dépôts dont l'échéance initiale est supérieure à 3 mois et dépôts grevés	291,916	271,099
<i>Par état de la situation financière</i>	205,012	155,224

		2023	2022
	Notes annexes	K €	K €
Analysés comme suit :			
Soldes auprès de banques centrales	4	176,654	107,483
Prêts et avances à des institutions financières	6	306,542	313,151
Montants dus à des institutions financières	15	(278,184)	(265,410)
		205,012	155,224

29. Engagements

Engagements de prêt

Les engagements de prêt représentent des facilités de prêt formelles non utilisées, des facilités de crédit et d'autres engagements similaires à prêter. Au 31 décembre 2023, la Banque avait des engagements non utilisés de 8,1 millions d'euros (2021: 96,0 millions d'euros) dans le cadre de facilités de crédit renouvelables internationales et 22,0 millions d'euros (2022 : 59,3 millions d'euros) d'engagements non utilisés au titre des facilités de crédit renouvelables auprès de la société mère de la Banque. En outre, les engagements de prêt relatifs au portefeuille Dutch Mortgage s'élevaient à 94,5 millions d'euros (2022: 98,4 millions d'euros) et le portefeuille Belgian Mortgage s'élève à 28,7 millions d'euros (2022: 63,8 millions d'euros).

30. Parties liées

Société mère immédiate et ultime

La société tête qui contrôle la Banque est AnaCap Financial Partners II L.P.

La société mère ultime de la Banque est Medifin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme constituée et enregistrée à Malte.

Les parties liées de la Banque comprennent la société tête contrôlante, la société mère ultime, la société mère intermédiaire, la société mère immédiate, les filiales, toutes les entités contrôlées par la société mère ultime, les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par le personnel de la direction principale ou les membres de leur famille proche.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les personnes ayant autorité et responsabilité dans la planification, la direction et le contrôle des activités de la Banque, à savoir les administrateurs de MDB Group Limited, MeDirect Malta et MeDirect Belgium.

La rémunération des principaux dirigeants constituée de la rémunération des administrateurs est indiquée à la note annexe 24. La Banque offre également des avantages non monétaires aux principaux dirigeants, notamment des primes d'assurance maladie et assurance vie et des pensions.

Soldes et transactions des parties liées

Dans le cadre de ses activités, la Banque a mené des activités selon des conditions commerciales avec des parties liées.

Le tableau suivant indique le montant total des transactions bancaires conclues et les soldes la Banque avec les parties liées de la Banque pour l'exercice financier concerné :

Partie liée	Exercice clôturé le 31 décembre 2023		À la date du 31 décembre 2023		Type de transaction/ solde
	Revenus des parties liées	Frais facturés par des parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées	
	K €	K €	K €	K €	
Société mère immédiate	140	-	-	-	- Produits d'intérêts
	217	-	-	-	- Produits d'honoraires d'engagement
	-	880	-	-	- Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité
	-	283	-	-	- Frais d'honoraires d'engagement
	-	-	6,722	-	- Autres actifs
	-	-	-	1,050	- Autres engagements
Autres sociétés du groupe	-	2,179	-	-	- IT et autres services d'assistance
Principaux dirigeants	-	-	-	8	- Montants dus à des clients

Partie liée	Exercice clôturé le 31 décembre 2022		À la date du 31 décembre 2022		Type de transaction/ solde
	Revenus des parties liées	Frais facturés par des parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées	
	K €	K €	K €	K €	
Société mère immédiate	744	-	-	-	- Produits d'intérêts
	349	-	-	-	- Produits d'honoraires d'engagement
	-	952	-	-	- Accord de niveau de service d'assistance informatique et de sécurité
	-	284	-	-	- Frais d'honoraires d'engagement
	-	-	30,765	-	- Autres actifs
	-	-	-	522	- Autres engagements
Autres sociétés du groupe	-	2,087	-	-	- IT et autres services d'assistance
Principaux dirigeants	-	-	-	6	- Montants dus à des clients

En 2023, il y a également des paiements à d'autres sociétés du groupe relatifs aux contrats de location traités conformément aux exigences de la norme IFRS 16 d'un montant de 1,4 million d'euros (2022 : 1,7 million d'euros). Conformément à la norme IFRS 16, la Banque a comptabilisé les passifs de location en vertu d'accords de location avec des parties liées (voir note annexe 20).

Tout au long de l'exercice financier, MeDirect Malta a refacturé à MeDirect Belgium une rémunération des salariés et des avantages sociaux de 5,0 millions d'euros (2022 : 4,5 millions d'euros).

31. Informations sectorielles

La Banque exerce une activité de prêt depuis la Belgique et qui se compose de prêts hypothécaires néerlandais et belges, prêts aux entreprises internationales ainsi que de l'investissement dans des instruments garantis de qualité de crédit supérieure tels que les obligations garanties, la dette bancaire de premier rang garantie, la dette souveraine associée et l'investissement dans des tranches AAA d'entités de titrisation à vocation spécifique. Les revenus garantis par les actifs susmentionnés sont complétés par les revenus générés par la Banque sur son activité patrimoniale. Les informations relatives aux produits et services et aux zones géographiques figurent dans les notes annexes 2, 7, 8, 21 et 22 des états financiers, qui fournissent des informations sur les risques financiers, les concentrations de crédit par secteur et par localisation, ainsi que les produits du segment à déclarer unique.

Conformément à l'article 89 de la CRD IV, la Banque doit communiquer les informations relatives au chiffre d'affaires, au nombre d'employés, au bénéfice avant impôts, aux subventions fiscales et publiques reçues par pays, en tenant compte de toutes les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. La Banque exerce en Belgique et ces informations sont communiquées dans les notes annexes aux états financiers. La Banque n'a reçu aucune subvention publique liée aux activités de la Banque en tant qu'établissement de crédit.

32. Actifs détenus sur la base d'un prête-nom

Dans le cadre de sa proposition de gestion de patrimoine, la Banque agit en qualité de prête-nom détenant des instruments financiers pour le compte de clients. Les actifs détenus sous un prête-nom ne sont pas des actifs de la Banque et ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière. Par conséquent, la Banque n'est exposée à aucun risque de crédit lié à ces placements car elle ne garantit pas ces investissements.

Au 31 décembre 2023, le total des actifs détenus par la Banque pour le compte de clients s'élevait à 920,9 millions d'euros (2022 : 814,8 millions d'euros).

33. Événements postérieurs à la date de communication

Aucun autre événement postérieur à la date de clôture qui aurait eu une conséquence importante sur les états financiers ne s'est produit.

34. Informations complémentaires

La communication du comité bancaire, financier et des assurances aux établissements de crédit de droit belge, datée du 19 août 2004, implique qu'une obligation de consolidation déclenche l'obligation de préparer des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont adoptées par l'UE. Ce cadre de communication déterminera le périmètre de consolidation et les règles selon lesquelles la consolidation sera mise en œuvre, c'est-à-dire quelles entités devront être incluses dans ces comptes consolidés et comment elles devront l'être.

En vertu de l'arrêté royal du 5 décembre 2004, les banques et autres établissements de crédit non cotés en Belgique ont été tenus d'utiliser les normes IFRS dans leurs états financiers consolidés conformément au règlement comptable de l'UE.

Par conséquent, les exigences applicables conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE (« IFRS adoptées ») sont le cadre d'information que MeDirect Belgium applique dans ces états financiers IFRS statutaires.

Ces informations financières ont été préparées sur la base des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS en question qui sont approuvées par l'UE et en vigueur (ou disponibles pour une adoption anticipée) au 31 décembre 2023.

Les états financiers aux normes IFRS de la Société sont publiés en français, en anglais et en néerlandais sur la page Internet suivante : <https://www.medirect.be/about-medirect/investor-relations/>. Les versions anglaise et néerlandaise sont des traductions de la version française originale et sont publiées avec l'aimable autorisation des parties prenantes. En cas de disparité entre ces versions, la version française prévaut. Ce rapport annuel est disponible au bureau de la Centrale des bilans de la BNB.

35. Informations légales

MeDirect Bank SA est une société anonyme constituée en Belgique.

La société tête qui contrôle la Banque est AnaCap Financial Partners II L.P., une société en commandite enregistrée à Guernesey, dont le siège social est sis au 2e NIVEAU, Windsor House, Lower Pollet, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WF.

La société mère ultime de la Banque est Medifin Investments Limited, une société sans compartiment constituée et enregistrée à Guernesey, dont le siège social est situé au 2e NIVEAU, Windsor House, Lower Pollet, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WF.

La société mère immédiate de la Banque est MeDirect Bank (Malta) plc, une société anonyme, constituée et enregistrée à Malte, dont le siège social est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 0001, Malte. MeDirect Bank (Malta) plc rédige les états financiers consolidés du groupe dont fait partie la Banque. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte.

MeDirect Bank (Malta) plc est une filiale détenue à 100 % de MDB Group Limited. MDB Group Limited rédige les états financiers consolidés du groupe dont MeDirect Bank (Malta) plc et la Banque font partie. Ces états financiers consolidés seront déposés et disponibles pour inspection publique auprès du Registre des sociétés de Malte et sur le site Internet du Groupe <https://www.medirect.com.mt/about-us/investor-relations>. Le siège social de MDB Group Limited est situé à The Centre, Tigné Point, Sliema, TPO 0001, Malte.

Independent Auditor's Report



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de MeDirect Bank sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société MeDirect Bank sa (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur état de la situation financière au 31 décembre 2023, état du résultat global, état des variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de MeDirect Bank sa, comprenant état de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que état du résultat global, état des variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 3.963.637 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 7.808 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, la valeur du portefeuille de prêts du MeDirect Bank sa représente € 2,345,203 milliers (brute, mesurée au coût amorti), soit 59% du total du bilan, et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 2,734 milliers (négatives). Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation de la banque des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative ou non depuis l'octroi du crédit :

- ▶ la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- ▶ la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scénarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, un jugement étant appliqué

afin de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- ▶ Les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant).
- ▶ Les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant).
- ▶ La prise en compte d'informations prospectives (au moyen de scénarios macro-économiques assortis de probabilités).
- ▶ Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille.

Les crédits et les réductions de valeur correspondantes étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidé de la banque, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes source et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante).

- ▶ Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les prêts inclus dans les comptes consolidés.
- ▶ Pour les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons fait appel à nos spécialistes internes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie et la modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).
- ▶ Pour les réductions de valeur sur crédits déterminées sur une base individuelle, nous avons sélectionné un échantillon de crédits (en stades 2 et 3) et procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit. Nous avons évalué si la banque :
 - ▶ a appliqué sa politique en matière de risque de crédit.
 - ▶ a correctement estimé la qualité et le « stade » du crédit.
 - ▶ a correctement évalué les garanties reçues, le cas échéant, et
 - ▶ a correctement estimé la recouvrabilité du prêt et la réduction de valeur.
- ▶ Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques publiques), le cas échéant. En particulier, nous avons vérifié si ces informations prospectives tiennent suffisamment compte des impacts de la crise économique et de la hausse des prix de l'énergie et sont en ligne avec les anticipations de Produit Intérieur Brut et de taux de chômage telles que publiées par les régulateurs.
- ▶ Pour évaluer la pertinence des ajustements manuels appliqués par la direction, nous avons considéré la possibilité que les

dépréciations soient impactées par des événements ou des tendances qui ne sont pas pris en compte par les modèles de la banque, ou par des limitations des données.

- ▶ Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et le caractère correct du note 7 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Evaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

Description du point clé de l'audit

La banque a conclu des swaps d'intérêt (IRS) afin de couvrir son risque d'intérêt. Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Afin d'atténuer l'effet de cette réévaluation sur le compte de résultats, la banque a désigné ces dérivés dans des relations de couverture du risque de taux d'intérêt de portefeuilles d'actifs financiers (« portfolio fair value hedging »), de telle sorte que les portefeuilles d'actifs financiers couverts font également l'objet d'une réévaluation pour le risque couvert.

Au 31 décembre 2023, les dérivés de couverture présentent des justes valeurs positives et négatives de respectivement € 207,438 milliers et € 24,648 milliers. La réévaluation des portefeuilles d'actifs financiers couverts s'élève à € 183,180 milliers (négative). Une inefficacité de € 1,300 milliers (perte) a été enregistrée en compte de résultats.

Le risque d'audit réside d'une part dans la valorisation de ces dérivés (au moyen de techniques d'évaluation) et, d'autre part, dans l'application de la comptabilité de couverture (qui est très exigeante en terme de documentation, et dont les tests d'efficacité se basent notamment sur certaines hypothèses en matière de remboursements anticipés et de renégociations futures, pour certains types de prêts). Dès lors, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons comparé les justes valeurs des dérivés avec les valorisations communiquées par les contreparties, dans le cadre des conventions de « collateralisation ». Nous avons recalculé les justes valeurs d'un échantillon de dérivés.
- ▶ Nous avons examiné la documentation de couverture existante afin d'évaluer si celle-ci était conforme aux exigences de la version « carved-out » de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, et nous avons revu les tests d'efficacité réalisés par la banque pour évaluer si les relations de couverture sont toujours efficaces et si la partie inefficace de la couverture a été calculée avec exactitude. Plus particulièrement, nous avons comparé le volume des dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée avec le volume des prêts hypothécaires (et autres) couverts projeté sur les exercices à venir, compte tenu d'hypothèses de remboursements anticipés et de renégociations, afin d'identifier toute surcouverture éventuelle susceptible de compromettre en partie l'application de la comptabilité de couverture.
- ▶ Nous avons examiné le modèle de prévision des remboursements anticipés et des renégociations de prêts hypothécaires utilisé par la banque, et évalué son bon fonctionnement au cours des périodes récentes.
- ▶ Nous avons testé les feuilles de calcul utilisées par la banque pour gérer les modèles de couverture, afin de vérifier le caractère correct des écritures, et le traitement approprié des dérivés dont la valeur était non-nulle au moment de leur désignation comme instruments de couverture. Nous avons vérifié les rapprochements entre ces feuilles de calcul et, d'une part, les systèmes sources sous-jacents et, d'autre part, les Comptes Consolidés.
- ▶ Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et le caractère correct des notes 5 et 21 des

comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

**Rapport du commissaire du 22 mai 2024 sur les Comptes Consolidés
de MeDirect Bank sa pour l'exercice clos
le 31 décembre 2023 (suite)**

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés

de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge (Révisée) complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne

s'est pas basée sur un cadre de référence européen ou international reconnu. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 22 mai 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

24JFH0165